



**PERCEPTIONS DES PROPRIÉTAIRES FONCIERS ENVERS LES DÉMARCHES
POUR FAVORISER LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LA
GESTION DES FRICHES DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

MÉMOIRE

Alex Lajoie

Maîtrise en sciences géographiques – avec mémoire

Maître en sciences géographiques (M. Sc. géogr.)

Québec, Canada

@ Alex Lajoie, 2021

**PERCEPTIONS DES PROPRIÉTAIRES FONCIERS ENVERS LES DÉMARCHES
POUR FAVORISER LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LA
GESTION DES FRICHES DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

Mémoire

Alex Lajoie

Sous la direction de :

Jean-François Bissonnette, directeur de recherche

RÉSUMÉ

Notre étude vise à déterminer le niveau de participation potentiel des propriétaires fonciers de terres agricoles non productives par rapport à l'implantation de mesures de conservation. En réalisant des entretiens semi-dirigés auprès de propriétaires de terres en friche de la région de La Côte-de-Beaupré, nous avons tenté de comprendre comment améliorer leur participation à des démarches visant la conservation des habitats fauniques pouvant abriter certaines espèces menacées ou vulnérables. Les objectifs de recherche sont d'identifier les perceptions individuelles des propriétaires face aux mesures de conservation, ainsi que d'identifier les facteurs pouvant inciter les propriétaires privés à y participer.

Les résultats indiquent que les propriétaires ne sont généralement pas favorables à l'idée de céder une partie de leur droit de gestion dans une perspective de conservation. Ils sont d'accord pour faire des aménagements mineurs dans le but de protéger la faune, mais ils refusent dans une large proportion l'idée de s'engager à long terme pour des mesures contraignantes. Les perceptions des propriétaires sont influencées par leurs valeurs, leurs intérêts et également par la valeur qu'ils accordent à la friche. Ainsi, les résultats vont dans le même sens que les hypothèses de départ : compte tenu des contraintes qu'elles peuvent imposer, les mesures de conservation doivent être accompagnées de certains incitatifs (fiscaux, transfert de connaissances, soutien aux activités, etc.). Ces formes de soutien dans l'adoption de nouvelles pratiques semblent permettre d'augmenter l'attrait et le niveau de participation des propriétaires aux mesures de conservation ou de mise en valeur pour les besoins de la faune. De plus, la qualité, l'accessibilité et les moyens de diffusion de l'information influencent également la participation aux projets de mise en valeur.

Ce projet met donc en lumière l'importance des enjeux d'aménagement du territoire et d'utilisation des terres pour la conservation faunique. La réussite des projets de conservation en général semble dépendre largement des moyens déployés afin de concilier les usages, ainsi que du niveau de participation des propriétaires.

Mots Clés : Perception, conservation, friche, faune, intendance privée, intendance public, législation, Côte-de-Beaupré, propriétaires privées.

TABLES DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	III
LISTE DES FIGURES	VII
LISTE DES TABLEAUX	VIII
LISTE DES ACRONYMES	IX
REMERCIEMENTS	XI
INTRODUCTION	1
L’agriculture au Québec	1
Les enjeux de conservation en terres agricoles	4
Législation de la conservation des écosystèmes	5
Problématique générale	6
Sujet d’étude.....	6
Problématique.....	7
CHAPITRE 1 — ÉTAT DE LA QUESTION	10
1.1 Définitions des concepts	11
1.1.1 Biodiversité et écosystèmes.....	11
1.1.2 Les habitats fauniques	12
1.1.3 L’acceptabilité sociale.....	13
1.1.4 Perception social.....	15
1.1.5 Conservation en intendance publique vs privée	16
1.1.6 La terre en friche et l’importance de la valeur qui lui est accordé	17
1.1.7 Incitatifs financiers	19
1.2 Les enjeux de conservation dans le monde	19
1.2.1 Les perceptions des propriétaires	20
1.2.2 Les motivations de conservation des propriétaires.....	23
1.2.3 Les programmes incitatifs comme motivation à la conservation.....	24
1.2.4 La participation volontaire comme motivation à la conservation	26
1.2.5 Les causes des réticences aux mesures de conservation	28
1.3 Perceptions et attitudes des propriétaires face à l’environnement	29
1.4 Étude sur les perceptions de l’environnement	31
CHAPITRE 2 — MÉTHODOLOGIE	33
2.1 La collecte de données	34
2.1.1 Approches méthodologiques	34
2.1.2 La stratégie d’échantillonnage.....	35
2.1.3 L’échantillonnage.....	36

2.1.4 Outils de collecte de données	37
2.1.5 Déroulement de la collecte de données	39
2.2 Analyse des données	40
2.2.1 Technique d'analyse et de présentation des données	40
2.2.2 Méthodes de validation des données	42
2.2.3 Forces et limites des méthodes	43
CHAPITRE 3 — MISE EN CONTEXTE DU TERRITOIRE À L'ÉTUDE	45
3.1 Présentation de la région à l'étude.....	46
3.1.1 Portrait géographique et administratif de la région	46
3.1.2 Portrait du secteur agricole et forestier.....	48
3.1.3 Avenir de l'agriculture pour la Côte-de-Beaupré.....	52
3.2 Enjeux agricoles et de conservation sur la Côte-de-Beaupré	54
3.2.1 Enjeux agricoles	54
3.2.2 Espèces menacées et vulnérables sur le territoire de la Côte-de-Beaupré	56
3.2.3 Les milieux humides de la Côte-de-Beaupré	59
CHAPITRE 4 — PRÉSENTATION DES RÉSULTATS	63
4.1 Portrait et caractéristiques sociodémographiques de l'échantillon	63
4.2 Historique de la parcelle.....	68
4.2.1 Motivation à l'achat du lot	68
4.2.2 État de la friche au moment de l'acquisition et état de la friche aujourd'hui.....	69
4.2.3 Fonction passée de la parcelle et raison de l'abandon des terres	71
4.2.4 Utilisation actuelle de la terre et de la friche par les propriétaires	72
4.3 Connaissances des écosystèmes et de la biodiversité	74
4.3.1 Connaissance de la biodiversité de la terre par le propriétaire	74
4.3.2 Perception des milieux humides et de leur protection.....	75
4.4 Valeur de la friche	77
4.4.1 Valeur écologique de la friche.....	78
4.4.2 Valeur esthétique de la friche.....	79
4.4.3 Valeur économique de la friche.....	80
4.4.4 Autres valeurs accordées à la friche par les propriétaires	81
4.5 Objectif et projet d'aménagement	83
4.5.1 Projets d'aménagement prévus.....	83
4.5.2 Succession	84
4.6 Implication dans le milieu agricole et forestier du secteur de la Côte-de-Beaupré	84
4.6.1 Niveau d'implication et perception du milieu agricole et forestier de la MRC	84
4.6.2 Niveau de confiance envers les acteurs du milieu concernant la conservation.....	87
4.7 connaissances et perceptions des mesures de conservation	89

4.7.1 Les ententes de conservation au Québec.....	90
4.7.2 L'effet des mesures incitatives pour la conservation d'une friche.....	92
4.7.3 Obstacles à la conservation.....	95
4.7.4 Participation à des mesures de conservation : mise en situation modernisation du règlement sur les habitats fauniques.....	97
CHAPITRE 5 — DISCUSSION.....	100
5.1 Comparaison entre les résultats de recherche et la littérature.....	100
5.1.1 Les motivations à la conservation.....	101
5.1.2 Les contraintes des mesures de conservation.....	102
5.1.3 Les acteurs et leurs approches face aux mesures de conservation.....	102
5.1.4 Les incitatifs pour diminuer les contraintes des mesures de conservation.....	104
5.2 L'accapement des terres agricoles et la conservation.....	105
5.2.1 Problématique l'acquisition des terres agricoles.....	105
5.2.2 Impact de l'acquisition de terres agricoles sur la Côte-de-Beaupré.....	107
5.3 Problématique liée aux approches de conservation.....	109
5.3.1 Les approches de conservation au Québec.....	109
5.3.2 Les perceptions des approches de conservation par les propriétaires.....	111
5.4 Perceptions des propriétaires face à la mise en valeur de la biodiversité.....	111
5.4.1 Valeurs accordées à la friche par les propriétaires.....	111
5.4.2 Valeurs écologistes des propriétaires.....	113
5.5 L'accès à l'information comme solution à la conservation — pistes de solution proposées par les propriétaires.....	113
5.5.1 Banque de professionnels du milieu agricole, forestier et de la conservation.....	113
5.5.2 Cartographie participative des espèces menacées et vulnérables.....	114
5.5.3 Partenariat d'aménagement et de mise en valeur.....	114
5.5.4 Influence des données sociodémographiques des propriétaires pour la conservation.....	115
CONCLUSION.....	117
BIBLIOGRAPHIE.....	119
Annexes.....	128
Annexe 1 — Questionnaire.....	129
Annexe 2 — Grille de questions.....	130
Annexe 3 — Cartographie de la zone agricole de la MRC de la Côte-de-Beaupré.....	133
Annexe 4 — Cartographie des grandes affectations du territoire.....	134
Annexe 5 — Cartographie du réseau québécois des aires protégées et le projet de réserve de biodiversité.....	135
Annexe 6 — Cartographie des milieux humides de la MRC de la Côte-de-Beaupré.....	136

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Limites administratives de la MRC de La Côte-de-Beaupré	47
Figure 2 : Genre du propriétaire (%)	64
Figure 3 : Âge du propriétaire (N).....	64
Figure 4 : Niveau de scolarité du répondant (%).....	65
Figure 5 : Emploi ou occupation du répondant (N).....	65
Figure 6 : Lieu où le répondant a passé la majorité de sa vie (%).....	66
Figure 7 : Résidence principale sur la Côte-de-Beaupré (%).....	66
Figure 8 : Localisation de la parcelle (N).....	67
Figure 9 : Mode d'acquisition du lot (%).....	67
Figure 10 : Année d'acquisition de la parcelle (%).....	67
Figure 11 : Grandeur des lots en hectare (N).....	68

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Nœuds parents et nœuds enfants utilisés dans NVivo (partie 1)	41
Tableau 2 : Nœuds parents et nœuds enfants utilisés dans NVivo (partie 2)	42
Tableau 3 : Superficie de la zone agricole par municipalité de la MRC de La Côte-de-Beaupré, en 2013	49
Tableau 4 : Nombre de fermes et superficie exploitée par municipalité de la MRC de La Côte-de-Beaupré, en 2010	50
Tableau 5 : Superficie des terres en friche, par municipalité de la MRC de La Côte-de-Beaupré, en 2005	52
Tableau 6 : Réseau d'aires protégées sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré..	58
Tableau 7 : Répartition des milieux humides sur la Côte-de-Beaupré, par classe	60
Tableau 8 : Statistiques sur les milieux humides par municipalité, sur le territoire de la Côte-de-Beaupré	61
Tableau 9 : Répartition de la population de 25 à 64 ans selon le plus haut niveau de scolarité atteint	65

LISTE DES ACRONYMES

BDSO : Banque de données des statistiques officielles sur le Québec
CDPNQ : Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec
CERFO : Centre d'enseignement et de recherche en foresterie du CÉGEP Sainte-Foy
CESCO : Chaire de recherche sur les enjeux sociaux de la conservation
CSPQ : Centre de services partagés du Québec
EFE : Écosystème forestier exceptionnel
FFQ : Fondation de la faune du Québec
FRAQ : Fédération de la relève agricole du Québec
LATNR : Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents
LPTA : Loi sur la protection du territoire agricole
MAMH : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MAPAQ : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MELCC : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MFFP : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MRC : Municipalité régionale de comté
MSSS : Ministère de la Santé et des Services sociaux
NIM : Numéro d'identification ministériel
OAB : Observatoire Agricole de la Biodiversité
OBNL : Organisme à but non lucratif
OFB : Office français de la biodiversité
ONG : Organisation non gouvernementale
OQLF : Office québécois de la langue française
PAA : Plan d'accompagnement agroenvironnemental
PDZA : Plan de développement de la zone agricole
RMNAT : Réseau de milieux naturels protégés
SADD : Schéma d'aménagement de développement durable
TNO : Territoires non organisés
UPA : Union des producteurs agricoles

*« À tous mes collègues aux cycles supérieurs,
Been there, done that ! »*

REMERCIEMENTS

J'aimerais d'abord adresser mes plus sincères remerciements à mon directeur de recherche, M. Jean-François Bissonnette, sans qui ce mémoire n'aurait pu être réalisé. Merci de m'avoir choisi pour ce projet, d'avoir cru en moi dès le début et de m'avoir guidé tout au long de mon processus. Tes précieux conseils m'ont permis de progresser et de m'améliorer tant sur le plan professionnel que sur le plan humain. Malgré le fait que je ne pouvais aller cogner à la porte de ton bureau tous les jours à cause de la pandémie, tu as toujours été très présent pour une petite vidéoconférence, un appel téléphonique ou pour répondre à mes millions de courriels, et ce, même les weekends. Nos discussions m'ont permis d'approfondir mes réflexions et de faire un travail de qualité. Merci d'avoir partagé tes connaissances et surtout ta passion pour la géographie avec moi.

Je désire aussi remercier le soutien financier et organisationnel que m'a offert le Centre de la science de la biodiversité du Québec à McGill. Je tiens également à adresser mes remerciements aux membres de la Chaire de recherche sur les enjeux sociaux de la conservation, aux membres de l'équipe du ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs, à Emmanuelle et à Caroline du Centre d'enseignement et de recherche en foresterie du Cégep de Sainte-Foy ainsi qu'à Gabrielle, l'aménagiste de la MRC de La Côte-de-Beaupré, pour leur collaboration et leur aide tout au long de mon parcours au deuxième cycle. Vous m'avez guidé durant tout ce processus en m'offrant de votre temps ainsi que plusieurs données nécessaires. Cette recherche n'aurait jamais vu le jour sans vous.

Un merci particulier à ma famille, notamment à mon père Paul, à ma mère Manon, à ma sœur Raphaëlle et à sa petite famille de m'avoir écouté et supporté dans les moments de joie comme dans les moments les plus difficiles durant ces deux dernières années. C'est grâce à vos encouragements et à votre présence depuis les 24 dernières années que j'ai pu réussir. Merci à mes amies de géographie, Ann, Félicia, Jérémy et Sofianne, ainsi qu'à mes amies de tous les jours, surtout à Léa Jobin, de m'avoir écouté et encouragé sans relâche. Votre soutien m'est cher ! Je souhaite adresser un merci particulier à Frédérick Dufour, mon amie de géographie, mais surtout ma précieuse amie de tous les jours. Merci de m'avoir écouté et questionné sur mes travaux de recherche. Le fait de pouvoir vulgariser mes idées et mon projet m'a permis d'aller à un autre niveau dans ma réflexion. Tu as été mon fort durant nos années de baccalauréat, mais encore plus durant cette maîtrise. Merci du fond du cœur, car ça n'aurait pas été possible sans toi. Je tiens aussi à remercier tous ceux et celles qui m'ont enseigné à tous les niveaux, vous avez tous su alimenter mon désir d'apprendre et vous m'avez poussé à persévérer malgré les embûches.

INTRODUCTION

Les territoires agricoles sont importants pour de nombreuses espèces fauniques : « les terres naturelles pour le pâturage¹ et les terres boisées et les terres humides à titre d'habitats » (Statistique Canada, 2015, s.p.). L'agriculture occupe généralement les terres comportant la plus importante biodiversité (MFFP, 2015). En effet, « en 2011, près du tiers (30,2 %) des terres agricoles au Canada constituaient des habitats fauniques (Statistique Canada, 2015, s.p.) ». Avec l'intensification agricole s'étant amorcée il y a déjà plusieurs années est venue la mécanisation de l'agriculture, menaçant les nombreux habitats fauniques qui se trouvent en terre agricole intensive (Zombre, 2019). Les pratiques agricoles demeurent toutefois nécessaires pour la vitalité alimentaire des populations. Ainsi, les fonctions agricoles et la conservation des habitats fauniques deviennent hautement conflictuelles et rendent particulièrement pressante la conception d'un moyen de concilier l'agriculture d'aujourd'hui et la conservation des milieux fauniques. Cependant, cette conciliation de l'agriculture et de la conservation des habitats fauniques présente plusieurs défis. Afin de mettre en lumière les enjeux de conservation des habitats fauniques en terre agricole, les prochaines lignes présenteront les impacts de l'évolution de l'agriculture au Québec sur la faune qu'elle abrite.

L'AGRICULTURE AU QUÉBEC

Le territoire québécois et son espace agricole sont particuliers puisque seule une portion limitée du territoire est dédiée à l'usage agricole. L'espace agricole « s'étend sur 63 000 kilomètres carrés [et] ne représente que 3,5 % de la superficie totale de la province » (Ruiz, Domon, Lucas, & Côté, 2008, p. 589). Il y a donc 3 341 333 hectares de terres agricoles au Québec, selon Statistique Canada (2015). Les terres en culture représentent 56,1 % du territoire agricole, les terres naturelles pour le pâturage représentent 4 % du territoire agricole et les terres boisées et humides représentent 31,6 % du territoire agricole québécois. À titre de comparaison, en France, plus de 58 % du territoire est consacré à l'agriculture et aux États-Unis, 45 % (UPA, 2015). Au Québec, les terres agricoles sont situées majoritairement dans la portion habitée, soit le sud du territoire québécois.

¹ « Correspond aux superficies pour le pâturage qui n'ont pas été cultivées, drainées, irriguées ou fertilisées » (Statistique Canada, 2015, pp., s.d.).

Le profil agricole au Québec a grandement évolué dans les dernières années. Plus précisément, « de 1996 à 2016, le secteur agricole a changé, dans un contexte caractérisé par des facteurs tels que le vieillissement de la population agricole, l'expansion des échanges commerciaux et les progrès technologiques. L'image de la petite ferme à propriétaire unique fait place graduellement à des entreprises qui sont, de plus en plus, constituées en société et en corporations » (Zombre, 2019, p. 1). La chute de la superficie totale des productions agricoles demeure aujourd'hui le fait le plus marquant de l'évolution de l'agriculture du Québec. La superficie totale des productions agricoles est passée de 6,8 millions d'hectares en 1951 à 3,4 millions d en 2002 (Ruiz & Domon, 2006). Le nombre de fermes a également connu une baisse importante, passant de 134 000 en 1951 à 28 919 en 2016 (Ruiz & Domon, 2006; Zombre, 2019). Ce changement substantiel s'explique en grande partie par l'intensification et la spécialisation des activités agricoles, qui tendent à favoriser les grandes productions agricoles. Par le fait même, entre 1996 et 2016, les exploitations agricoles au Québec sont passées d'une superficie moyenne de 237 acres à 280 acres. Les productions qui ont survécu à cette déprise agricole ont connu d'importants changements, le principal étant le doublement de leur taille moyenne, passant d'approximativement 51 hectares à 106 hectares. Les Québécois ont ainsi assisté à la disparition des exploitations de petite taille au détriment des plus grandes (Ruiz & Domon, 2006).

Cette diminution des superficies agricoles productives a mené, selon les données recueillies par Agriculture et Agroalimentaire Canada (2008), à ce que plus de 100 000 hectares de terres agricoles soient abandonnés à l'échelle du Québec. Le total de 100 000 hectares « exclut toutefois les régions de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue ainsi que plusieurs MRC, pour lesquelles les données n'étaient pas disponibles » (Vouliny & Gariépy, 2008, p. 46). Cette déprise agricole qui sévit depuis les années 1970 s'est produite en parallèle à la simplification de l'agriculture. « Les grandes superficies de monocultures ont succédé aux systèmes diversifiés qui existaient jusqu'alors » (Tessier, St-Onge, & Gariépy, 2009). Durant ce temps, « les régions les moins productives [sont] oubliées et des pans entiers de territoires situés dans les régions périphériques vont alors disparaître [tandis que] les champs et les pâturages [sont] conquis par la friche » (Ruiz & Domon, 2006, p. 14).

Dans les régions où l'agriculture est moins productive qu'autrefois, le retour à la friche peut toucher de 25 à 50 % des superficies municipales (Ruiz & Domon, 2006). La

région la plus touchée est celle du Bas-Saint-Laurent avec environ 45 000 hectares de friche, suivie par la Montérégie Est et Ouest avec 23 500 hectares et, finalement, l'Estrie avec environ 17 600 hectares (Voulligny & Gariépy, 2008). Les régions caractérisées par un sol mince, un relief accidenté, des conditions climatiques moins favorables, ainsi qu'une distance plus loin des marchés ont toutes été touchées par un abandon massif des terres, comme c'est le cas sur la Côte-de-Beaupré (Ruiz & Domon, 2006). Les causes de l'abandon des terres sont très variées ; elles peuvent inclure le manque de potentiel pour l'agriculture conventionnelle ou simplement le désintéressement pour le domaine agricole (Voulligny & Gariépy, 2008). Par le fait même, aujourd'hui, l'agriculture ne reste prédominante que dans certaines parties des basses-terres et du littoral du Bas-Saint-Laurent. La proportion de terre cultivée a augmenté pour certaines régions qui n'ont pas connu la régression agricole (Ruiz & Domon, 2006). Cette augmentation des terres se réalise malheureusement au détriment des pâturages, des milieux humides et des secteurs boisés, ainsi que de l'ensemble de la biodiversité qui s'y retrouve.

L'acquisition des terres par les propriétaires en recherche d'une résidence de campagne ou de villégiature est également responsable de la perte de terres agricoles productives au Québec et de l'augmentation du nombre de terres en friche (Loyer & Doyon, 2019; UPA Outaouais-Laurentide, 2015; UPA, 2015). Les propriétaires qui font l'acquisition de terres agricoles sans avoir pour but de devenir des producteurs enregistrés sont nombreux dans plusieurs municipalités et représentent une menace importante pour l'agriculture au Québec (UPA, 2015). Le potentiel agricole québécois est en baisse et les terres de qualité ayant un potentiel agricole élevé sont peu nombreuses. De plus, les propriétaires qui achètent des terres agricoles afin d'y construire des maisons coûteuses contribuent à l'augmentation du prix de ces terres, exacerbant ainsi la problématique de relève agricole. La valeur moyenne des terres agricoles est passée de 2 770 \$ l'hectare en 1996 à 15 717 \$ l'hectare en 2016 (Zombre, 2019). Ainsi, pour être rentables avec le prix des terres qui connaît une constante augmentation, les producteurs ont dû intégrer des technologies, de la mécanisation des opérations et améliorer leurs processus afin d'accroître leur efficacité et ainsi réaliser des économies d'échelle et optimiser leur rentabilité (Zombre, 2019).

LES ENJEUX DE CONSERVATION EN TERRES AGRICOLES

Cette industrialisation de l'agriculture n'est pas favorable aux écosystèmes, particulièrement puisque les territoires agricoles et forestiers revêtent une importance capitale pour la conservation et la mise en valeur de la biodiversité. À cet effet, c'est dans le sud du Québec que l'agriculture est la plus présente. C'est également la région qui est la plus densément habitée et qui subit le plus de pression, tant sur les habitats que sur la biodiversité. De plus, cette portion du territoire est principalement en tenure privée (Logier-Paquette, 2019; Tardif, Lavoie, & Yves, 2005) et c'est sur ces territoires que l'on retrouve « la plupart des occurrences [d'espèces menacées ou vulnérables] hors du réseau des aires protégées » (Tardif et al., 2005, p. 27). Ainsi, la destruction ou la modification des territoires agricoles et forestiers par les propriétaires privés peuvent avoir des impacts considérables sur les espèces qui y vivent. « Les actions de conservation à entreprendre supposent donc des ententes à convenir avec les propriétaires » (Tardif et al., 2005, p. 27). Malgré le fait que le Québec méridional abrite une biodiversité très riche, on compte 375 plantes vasculaires et 67 animaux vertébrés en situation précaire (Gratton et al., 2011). Cette riche biodiversité située dans la partie méridionale du Québec subit les pressions anthropiques les plus intenses et est également la plus menacée (Gratton et al., 2011).

Afin de pouvoir conserver cette importante biodiversité, il serait important d'établir un réseau d'aires protégées représentatif et bien structuré sur le plan spatial. Cependant, ce réseau est complexe à développer compte tenu du contexte de tenure privée ainsi que de l'utilisation urbaine et agricole qui est importante dans ce vaste secteur du territoire québécois (Gratton et al., 2011). Pour protéger les espèces menacées, il faut ainsi voir à ce que leur habitat ne soit pas trop fractionné (MFFP, 2015). « Les enjeux de la conservation ne se limitent pas à la seule protection de la biodiversité au sens strict (gènes, espèces, écosystèmes). L'organisation spatiale des écosystèmes naturels joue un rôle déterminant dans la préservation de la biodiversité et des services écologiques qu'elle procure. Ainsi, la taille des habitats est étroitement liée au maintien des populations viables des nombreuses espèces et, pour les espèces à grands domaines vitaux, la capacité de se déplacer sur de vastes territoires est essentielle » (Gratton et al., 2011, p. 16).

De plus, il importe de noter que « les habitats fauniques sont des écosystèmes qui offrent une grande variété de bénéfices à l'échelle du Québec sur les plans écologique, culturel, alimentaire, économique, scientifique, social, sociétal, récréatif et éducatif » (MFFP, 2015, p. 3). La population est totalement dépendante de ces écosystèmes et des services qu'ils fournissent. Il y a plusieurs études comme *le capital écologique du Grand Montréal : une évaluation économique de la biodiversité et des écosystèmes de la Ceinture verte* (Dupras, Michaud, Charron, Mayrand, & Revéret, 2013) ou *l'évaluation économique des biens et services écosystémiques dans un contexte de changements* (Dupras, Revéret, & He, 2013) qui tentent d'évaluer la valeur non marchande de certains biens et services écosystémiques. « De telles évaluations de la valeur de la nature pourraient être utilisées dans des processus de prise de décision publique afin d'aménager le territoire de façon durable et respectueuse des capacités de production et d'assimilation des milieux naturels » (MFFP, 2015, p. 3).

LÉGISLATION DE LA CONSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES

Les écosystèmes sont très importants, voire nécessaires, pour la population et c'est pour cette raison qu'il est impératif de les protéger. À cet effet, la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* a été adoptée en 2002 dans le but de protéger la faune et ses habitats au Québec. Dans cette loi, le Règlement sur les habitats fauniques traite plus précisément de certains habitats fauniques. Dans celui-ci, « l'article 128.6 constitue la disposition clé de ce chapitre. Il énonce que nul ne peut, dans un habitat faunique, faire une activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à l'habitat de l'animal ou du poisson visé par cet habitat » (MFFP, 2015, p. 4). Il y a onze habitats qui ont été définis dans ce règlement (MFFP, 2015, P. 4), soit :

- Une aire de concentration d'oiseaux aquatiques ;
- Une aire de confinement du cerf de Virginie ;
- Une aire de fréquentation du caribou au sud du 52^e parallèle ;
- Une aire de mise bas du caribou au nord du 52^e parallèle ;
- Une falaise habitée par une colonie d'oiseaux ;
- Un habitat d'une espèce faunique menacée ou vulnérable ;
- Un habitat du poisson ;
- Un habitat du rat musqué ;
- Une héronnière ;
- Une île ou une presqu'île habitée par une colonie d'oiseaux ;
- Une vasière.

Il y a donc plusieurs milieux qui sont désormais protégés grâce à cette loi. Malheureusement, ce règlement s'applique seulement aux terres du domaine de l'État. Les habitats présentés ci-dessus, mais qui se retrouvent en terres privées, ne bénéficient d'aucune protection légale qui puisse être appliquée avec les outils règlementaires existants (MFFP, 2015). Les habitats fauniques en terres privées sont donc entre les mains des propriétaires ainsi que des mesures de conservation volontaire. C'est pour cette raison que le développement de programmes efficaces d'incitation à la conservation volontaire sur les terres privées semble primordial aux yeux d'un grand nombre d'acteurs. Afin de développer ces programmes, cela nécessite cependant une plus grande connaissance des motivations des propriétaires pour la conservation ainsi que leur degré d'acceptation des avantages offerts (Pellin & Ranieri, 2009).

Dans cet ordre d'idée, le présent mémoire vise à comprendre les perceptions et les attitudes des propriétaires fonciers sur la Côte-de-Beaupré en vertu des mesures de mise en valeur des habitats fauniques en vue de la modernisation du règlement sur les habitats fauniques prévus par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. La modernisation du règlement vise à ce que les habitats présentés précédemment soient également protégés en terre privée. Elle vise aussi à ajouter les habitats fauniques suivants : étangs vernaux, hibernacles des chiroptères, les corridors fauniques, les réservoirs de biodiversité et les aménagements fauniques (MFFP, 2019). Les prochains chapitres viseront donc à mieux comprendre les perceptions et les attitudes des propriétaires privés de la Côte-de-Beaupré en ce qui a trait aux mesures de conservation et de mise en valeur de la biodiversité dans l'aménagement de leur terre en friche. Malgré la singularité du territoire de la Côte-de-Beaupré, l'étude des perceptions de certains des propriétaires qui y résident à l'égard de la conservation pourra s'avérer riche d'enseignements applicables à d'autres régions du Québec. Les prochaines lignes visent à présenter la problématique générale du projet, les objectifs, ainsi que les hypothèses de recherche.

PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE

Sujet d'étude

Le sujet d'étude porte sur les perceptions sociales des mesures de conservation en domaine privé, et ce, en lien avec la modernisation de la *Loi sur la conservation et la mise*

en valeur de la faune (2013), dans le cadre de la modernisation du Règlement sur les habitats fauniques. Les objets d'étude sont la gestion de la biodiversité en territoire agricole ou forestier — et plus précisément la gestion des territoires en friche — ainsi que la participation des propriétaires fonciers à la gestion ou à la conservation des habitats fauniques. Le projet tentera de déterminer le niveau de participation potentiel des propriétaires fonciers de terres non productives à l'égard de l'implantation de mesures de conservation. Après leur avoir fait part de la portée possible d'un projet d'aménagement situé dans l'habitat d'une espèce menacée ou vulnérable, nous avons exploré ce qui les inciterait à participer à un projet qui traite de la conservation de ces habitats. Ce niveau de participation sera influencé par les perceptions ainsi que les valeurs des propriétaires, celles-ci seront donc analysées. Ces dernières joueront également un rôle dans la gestion de l'aménagement des friches. Ces espaces non productifs risquent d'être moins restrictifs et contraignant à mettre en valeur dans le but de favoriser les habitats fauniques pour plusieurs propriétaires en raison de leur niveau de production potentielle très faible.

Problématique

À la suite de l'abandon des terres par les propriétaires fonciers, la nature reprend son cours et les friches redeviennent tranquillement des forêts. La renaturalisation ou la réhabilitation d'une friche peut alors se concrétiser de façon à restaurer des activités agricoles ou à mettre en œuvre certaines pratiques d'aménagement forestier pour ramener celle-ci à l'état d'une forêt climacique ou d'une forêt plus productive. Cette modification d'utilisation des terres aurait certainement un impact sur la biodiversité présente sur le territoire qui nous intéresse, soit la Côte-de-Beaupré. Diverses espèces avec un statut menacé ou vulnérable se sont vues recensées par le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), en 2019, sur ce territoire. Parmi celles-ci, on compte notamment le bruant de Nelson, le hibou des marais, le garrot d'Islande, la grive de Bicknell, le martinet ramoneur, la troglodyte à bec court, le râle jaune, la salamandre sombre du Nord, la couleuvre à collier, le faucon pèlerin, le pygargue à tête blanche, le petit blongios, la pie-grièche migratrice, la chauve-souris rousse, le campagnol des rochers, la couleuvre verte, l'omble chevalier oquassa et le campagnol-lemming de Cooper (CDPNQ, 2019). Ces espèces ne sont toutefois pas légalement protégées en terre privée, donc la participation des propriétaires est vitale pour la protection efficace des habitats fauniques en tenure privée. Cette collaboration des

propriétaires est essentielle puisque c'est dans les milieux naturels (p. ex. les friches) situés sur leur propriété que l'on retrouve le plus grand nombre d'espèces menacées. Le présent projet de recherche vise donc principalement à comprendre : *comment améliorer la participation des propriétaires fonciers de terres en friche à des démarches qui visent la conservation des habitats fauniques pouvant abriter certaines espèces menacées ou vulnérables*. Un des postulats de cette recherche est qu'il serait plus facile de favoriser la conservation des habitats propices aux espèces menacées et vulnérables sur les terres en friche dans les secteurs marqués par une certaine déprise agricole. C'est pourquoi ce mémoire traitera en grande partie de l'agriculture malgré l'importance du rôle des propriétaires forestiers sur le secteur de la Côte-de-Beaupré. Par ailleurs, cette recherche vise également à mieux comprendre dans quelle mesure les objectifs de conservation peuvent être conciliables avec certaines formes d'utilisation du territoire à des fins agricoles ou autres.

Objectifs et hypothèses

L'objectif général du projet est d'identifier les facteurs pouvant inciter les efforts de conservation chez les propriétaires de terres en friche sur le territoire de la municipalité régionale de comté (MRC) de La Côte-de-Beaupré. Pour ce faire, nous cherchons à connaître et à comprendre les perceptions et les attitudes individuelles des propriétaires en ce qui concerne la conservation. Ensuite, nous souhaitons comprendre les informations et les approches permettant de sensibiliser ou de conscientiser les propriétaires. Finalement, nous aimerions explorer l'existence de liens entre les attitudes liées à la participation aux mesures de conservation et les données du profil sociodémographique des participants.

Le postulat qui a mené à l'hypothèse est basé sur les tendances identifiées dans la littérature, notamment dans les textes de Brook et al. (2003), Comerford (2014) et Kreye et al. (2018). Ces textes avancent l'idée que les propriétaires de terrains privés, agricoles, forestiers ou en friche, ne sont pas naturellement enclins à participer à des mesures de conservation imposées par le gouvernement. Ces derniers ont souvent la crainte de perdre le contrôle de leur propriété privée, à court ou long terme. C'est pourquoi nous jugeons qu'il serait intéressant de cibler des raisons et des mesures incitatives ayant le potentiel d'encourager leur participation. Les hypothèses de recherche sont les suivantes :

1. Compte tenu des contraintes qu'elles peuvent imposer, les mesures de conservation doivent être accompagnées de certains incitatifs (fiscaux, transfert de connaissances, soutien aux activités, etc.).
2. La qualité et les moyens de diffusion de l'information qui traite des mesures de conservation influencent grandement la participation des propriétaires au projet.
3. Les valeurs économiques et non économiques attribuées aux friches détermineront l'utilisation qui en sera faite en lien avec la biodiversité.

Le premier chapitre présentera l'état de la question. Nous aborderons les différents concepts clés dans le cadre de la recherche ainsi qu'une revue de littérature exhaustive sur les enjeux de conservation dans le monde. Ensuite, le deuxième chapitre présentera le territoire d'étude ainsi que la démarche méthodologique. Le troisième chapitre fera la mise en contexte de la région à l'étude. Il permettra de mieux comprendre la composition de la région, son contexte agricole et forestier, ainsi que les intentions de la MRC envers la conservation et l'agriculture. Le quatrième chapitre, quant à lui, présentera les résultats des entretiens ainsi qu'un portrait socio-démographique des répondants. Finalement, dans le cinquième et dernier chapitre, les résultats et les interprétations de ceux-ci seront présentés et comparés à la littérature afin de confirmer ou infirmer les hypothèses de recherche et de mieux répondre à la question de recherche. Des recommandations seront apportées en fonction des besoins qui ont été exprimés par les propriétaires.

CHAPITRE 1 — ÉTAT DE LA QUESTION

Au début du XX^e siècle, la gestion de l'exploitation des espèces animales est devenue l'une des mesures décisives pour assurer la conservation de la faune tant au Québec qu'ailleurs dans le monde. Cependant, ce n'est qu'à partir du dernier tiers du XX^e siècle que les autorités responsables de l'environnement au Québec ont commencé à trouver la perte d'habitats fauniques plus préoccupante (MFFP, 2015). L'humain modifie son environnement de façon exponentielle à travers l'agriculture, l'exploitation des ressources naturelles et le développement urbain et industriel. Ainsi, il est de plus en plus évident que la perte soutenue de milieux naturels constitue l'une des principales menaces à la survie de différentes espèces (MFFP, 2015). À cet effet, vers la fin du XX^e siècle, le Québec a adhéré à diverses conventions internationales ainsi qu'à certaines déclarations de principes, telles que la Convention sur la diversité biologique (Nations Unies —1992), la Stratégie mondiale de la conservation (UICN — 1980) et le Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Rapport Brundtland — 1987).

Dans les États à haut niveau de revenu, la protection des habitats fauniques et de la faune fait partie des sujets de l'heure. Ainsi, les efforts de conservation de la biodiversité sont intégrés dans les programmes de nombreuses organisations et gouvernements (Balmford et al., 2005). Des ONG telles que la Fondation de la faune du Québec (FFQ) se multiplient et se mobilisent², des guides sont créés et des astuces sont offertes dans l'espoir que les propriétaires privés acceptent de se joindre au mouvement (MFFP, 2015). Cependant, les efforts actuels semblent insuffisants pour empêcher la perte de biodiversité (Tittensor et al., 2014). À cet effet, les propriétaires privés peuvent jouer un rôle décisif puisqu'une importante proportion des habitats fauniques à haute valeur pour la biodiversité sont situés sur des territoires privés. Par ailleurs, ces territoires représentent souvent les meilleurs sites agro-climatiques et, jusqu'à présent, demeurent hors de portée de certains règlements au Québec (Knight, Cowling, Difford, & Campbell, 2010).

Afin de mieux comprendre ce qu'impliquent les enjeux de conservation et leur perceptions sociale dans le monde, ce chapitre présentera et définira certains concepts clés.

² Comme l'organisme Capitale Nature, un nouvel organisme de conservation en terre privée dans la grande région de la Capitale Nationale. <https://capitalenature.org/>

Une recension des connaissances sur les enjeux de conservation dans le monde sera également présentée dans les pages qui suivent.

1.1 DÉFINITIONS DES CONCEPTS

1.1.1 Biodiversité et écosystèmes

La biodiversité et ses écosystèmes sont au cœur de ce mémoire de maîtrise. À cet effet, « la biodiversité désigne l'ensemble des êtres vivants ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent » (OFB, n.d.). Elle comprend ainsi les plantes, les animaux et les micro-organismes. Les ressources biologiques et les avantages écologiques tels que les biens et services fournis par ces écosystèmes font également partie de la biodiversité (Mcallister, 2015). Ce terme a pris de l'ampleur à travers le monde à la suite de la conférence de Rio en 1992³. Ce Sommet de la Terre a pris place dans un contexte politique mondial marqué par des préoccupations et des engagements concernant l'environnement et le développement des sociétés. « Le mot biodiversité a pris un sens sensiblement différent de celui de l'expression *diversité biologique* permettant de faire sortir cette notion de la sphère des seuls biologistes » (Barbault, n.d.). Ainsi, en l'espace de quelques années, la biodiversité est devenue un enjeu écologique central (Barbault, n.d.). L'attention accordée à la biodiversité par les autorités publiques est liée au déclin accéléré qu'elle connaît, surtout depuis les cinq dernières décennies, notamment en raison de ce qu'on appelle la sixième extinction de masse (Mcallister, 2015). Plusieurs facteurs peuvent expliquer la disparition de la biodiversité, dont la perte d'habitats, la surexploitation des ressources, la pollution, l'urbanisation et la fragmentation des habitats (Mcallister, 2015).

La première définition retenue pour le terme *écosystème* a été publiée en 1935 par Arthur George Tansley. Ce dernier définit la notion d'écosystème comme étant l'ensemble des populations vivant dans un même milieu et qui présentent des interactions multiples entre elles (Tansley, 1935). L'Encyclopédie Canadienne définit l'écosystème comme « un milieu défini à l'intérieur duquel des organismes vivants (animaux et végétaux) interagissent avec la matière inerte dans une relation d'étroite interdépendance pour former une unité écologique » (Dansereau, 2015). De son côté, Luc Abbadie, professeur d'écologie, considère

³ C'est lors de la Conférence de Rio que la Convention sur la diversité biologique a été adoptée, avant qu'elle ne soit ratifiée par la vaste majorité des États. La Convention permet de définir des objectifs mondiaux en matière de conservation de la biodiversité (p. ex. Objectifs d'Aïchi) et des règles dans l'exploitation des ressources génétiques issues de la biodiversité.

que « le terme *écosystème* désigne un groupe d'êtres vivants — parfois désigné sous le nom de biocénose (animaux, végétaux et micro-organismes) — et de composantes physiques et chimiques — parfois regroupées sous le terme de biotope » (Abbadie, n.d.). Dans la définition précédente, le terme *biotope* représente le lieu de vie et l'habitat d'une espèce. Ainsi, il appert que la définition d'écosystème s'appuie particulièrement sur le concept de *système*, concevant ainsi la nature comme un ensemble dont les parties sont en interaction les unes avec les autres. Cette interaction s'explique par le fait que « toutes [les] composantes de l'écosystème, vivantes ou non, agissent sur toutes les autres et sont influencées par elles » (Abbadie, n.d., p. s.p). De plus, leur organisation et leur fonctionnement déterminent la qualité de l'environnement et la disponibilité d'une partie des ressources, biologiques ou non. Ces ressources représentent les services écologiques rendus par les écosystèmes. Ces services doivent être préservés, restaurés et optimisés, leur conférant ainsi une dimension sociale qui devient de plus en plus importante (Abbadie, n.d.).

1.1.2 Les habitats fauniques

Selon Le grand dictionnaire terminologique, un habitat faunique est « un milieu naturel dans lequel une ou plusieurs espèces animales particulières trouvent les éléments nécessaires à la satisfaction de leurs besoins fondamentaux en matière d'abri, d'alimentation et de reproduction » (OQLF & MFFP, 2014). En d'autres termes, ce sont des écosystèmes qui offrent une grande variété de bénéfices sur les plans écologique, culturel, alimentaire, économique, social, récréatif, éducatif, etc. (MFFP, 2019). La conservation de ces milieux est essentielle au maintien et à la perpétuation des populations animales (MFFP, 2015). Afin de limiter le plus possible la perte d'habitats et d'espèces, le gouvernement du Québec a mis en place de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (1989). Depuis, 38 espèces fauniques ont été inscrites au registre des espèces menacées ou vulnérables en vertu de cette loi. On y retrouve également 115 espèces, sous-espèces ou populations qui demeurent actuellement susceptibles d'obtenir le statut d'espèces menacées ou vulnérables (MFFP, 2019). À cet effet, le terme *vulnérable* qualifie « une espèce, sous-espèce ou population dont la survie est jugée précaire, même si sa disparition n'est pas appréhendée à court ou moyen terme » (MFFP, 2019, p. s.p.) tandis que le terme *menacé* s'applique lorsque la disparition de l'espèce est redoutée (MFFP, 2019).

1.1.3 L'acceptabilité sociale

Notre projet de recherche vise à comprendre les obstacles à la conservation des habitats fauniques et des espèces menacées ou vulnérables en terres privées. La conservation des habitats fauniques à haute valeur écologique pose un problème en terrain privé en raison du droit de propriété qui limite le pouvoir d'intervention des autorités publiques (Brook et al. 2003). En effet, de nombreuses études de cas américaines suggèrent que la protection législative des espèces menacées sur les terres privées est souvent considérée comme une violation du droit de propriété privée (Olive & McCune, 2017). Dans un projet comme celui-ci, il est donc important de connaître et de comprendre les perceptions des propriétaires envers la propriété privée. De surcroît, il est également important d'évaluer l'acceptabilité sociale du projet de modernisation du Règlement sur les habitats fauniques par le MFFP, surtout en ce qui a trait à ses impacts potentiels pour les propriétaires, qui impliquent de restreindre ou d'empêcher certains usages sur des propriétés pour la conservation d'espèces menacées ou vulnérables.

À la lumière de ce qui précède, l'acceptabilité sociale fait généralement référence à une situation problématique dans le cadre de laquelle des projets d'aménagement ne possèdent pas directement l'appui des populations, c'est-à-dire qu'ils font l'objet de critiques et d'opposition majeure (Fortin & Fournis, 2015). Cette perception négative coïncide souvent avec le résultat de mesures imposées par le haut (*top down*), soit par des instances en situation de pouvoir telles que des paliers gouvernementaux. Le terme *top down* ou approche descendante fait donc référence à une situation dans laquelle des décisions sont prises par quelques personnes au pouvoir plutôt que par les personnes qui sont réellement touchées par les décisions (Cambridge English Corpus, 2019).

Il existe plusieurs autres définitions de la notion « d'acceptabilité sociale ». Selon le ministère de la Santé et des Services sociaux, l'acceptabilité sociale désigne « un processus de discussion entre toutes les parties prenantes d'un dossier menant à un consensus et à des normes balisant la suite du dossier » (MSSS, 2019, p. s.p). Cependant, cette définition ne colle pas tout à fait au domaine de l'utilisation des terres puisque celui-ci est très peu étudié (Busse & Siebert, 2018).

Selon Busse et Siebert (2018), il est primordial pour comprendre le concept d'acceptabilité sociale de distinguer les termes « acceptabilité » et « acceptation ». L'acceptabilité réfère à l'évaluation sociale tandis que l'acceptation correspond plutôt à l'issue de cette évaluation. Les auteurs ont effectué une analyse de 132 publications ayant permis de définir l'acceptabilité comme un processus de décision dynamique, basé sur les acteurs, dans lequel les décisions représentent le produit de l'interaction entre les acteurs, l'objet, ainsi que le contexte (Busse & Siebert, 2018). L'acceptabilité sociale décrit dans quelle mesure un groupe de personnes sera plus enclin à une situation en particulier (Busse & Siebert, 2018). Gendron (2014) présente aussi la différence entre les deux notions de façon convaincante. L'auteure suggère que le terme « acceptation sociale » s'appuie sur le « comment ? », alors que pour la notion « d'acceptabilité », ce serait plutôt le « pourquoi ? ». De plus, selon elle, le degré d'acceptabilité sociale se détermine en amont de la décision, tandis que l'acceptation sociale se détermine en aval (Gendron, 2014a). « L'acceptabilité sociale est d'abord une question de valeurs et de croyances partagées » (Gendron, 2014a, p. 117). C'est une propriété objective déterminée selon une procédure de vérification. L'acceptation, elle, peut être influencée par la création d'un climat de confiance ainsi que par le partage des responsabilités dans les processus de participation du public (Emmann, Arens, & Theuvsen, 2013). Ainsi, l'acceptation sociale peut être définie comme un paramètre qui indique le soutien du public à une technologie innovante pour le développement durable. Cependant, elle ne reflète pas nécessairement l'approbation ou le soutien de la communauté (Busse & Siebert, 2018).

L'acceptabilité sociale est un concept fort intéressant, mais qui n'est toutefois pas le plus approprié dans le cadre de ce projet. L'acceptabilité sociale comme présentée ci-dessus est prise à l'échelle d'un grand groupe ou même d'une société. Nous pouvons parler d'acceptabilité sociale lorsque nous traitons de « questions d'intérêt public, lorsque les jugements d'un nombre suffisant d'individus sont partagés et articulés de façon cohérente par un segment de la population identifiable et organisé politiquement. Il s'agit de distinguer entre des évaluations et jugements individuels, associés à des intérêts personnels, et des processus socio-politiques permettant de développer des consensus sociaux élargis » (Gendron, 2014b, traduction libre Schindler, 2002). Dans le cadre de ce projet, ce seront surtout les perceptions individuelles qui seront étudiées.

1.1.4 Perception social

L'étude de la géographie de l'environnement a beaucoup évolué dans les dernières années. En géographie de l'environnement, l'utilisation de questionnaires a été introduite tardivement, permettant désormais de mieux comprendre les perceptions de l'environnement (Goeldner-Gianella & Humain-Lamoure, 2010). Auparavant, « les géographes [...] analysaient simplement les dysfonctionnements du cadre naturel dus à la société dans les années 1980 — ne s'intéressant nullement à des objets aussi subjectifs que les opinions de cette même société » (Goeldner-Gianella & Humain-Lamoure, 2010, p. 329). Ce n'est plus le cas aujourd'hui : « la nature [...] ne peut plus être appréhendée en termes de face-à-face ; l'environnement est un construit social qui se lit au travers de la culture du groupe social, de son histoire spécifique, qui s'analyse en termes de perception et de représentations » (Galochet, Longuépée, Morel, & Petit, 2006, p. 5).

L'élaboration d'une problématique scientifique de l'environnement rencontre plusieurs obstacles puisqu'elle fait généralement référence à une multitude de phénomènes et d'éléments de nature totalement différentes (esthétique, économique, sentimentale, etc.).

« La perception des “questions environnementales” renvoie à une variabilité à l'infini de problèmes vécus, ressentis par les [membres d'un échantillon]. Mais cette perception constitue aussi la version sociale d'interrogations scientifiques et entraîne une traduction en termes politiques, économiques, juridiques, de gestion, etc. [mais également] par des discours, des décisions, des programmes d'action, des législations, etc. » (Metzger, 1994, p. 595)

Les perceptions sont également largement influencées par les valeurs personnelles des répondants qui, en retour, vont avoir un impact sur leurs actions et attitudes. En d'autres termes, les situations sont perçues différemment d'une personne à l'autre en fonction du système de valeur (Schwartz, 2006). « Le système de valeurs a également une influence sur le poids que l'on donne à tel ou tel problème ayant trait aux valeurs. Même si chacune des [deux personnes] détecte les mêmes opportunités et les mêmes contraintes en termes de valeurs, l'importance qu'elles leur donneront dépendra de leur hiérarchie de valeur » (Schwartz, 2006, p. 955). Ainsi, le concept de perception est central dans la présente recherche. Une perception peut être définie comme une « prise de connaissance sensorielle du monde extérieur effectuée en relation avec l'expérience et la pensée, et s'accompagnant d'un processus d'intégration émotionnelle et d'interprétation des informations sensorielles

recueillies » (OQLF, 2001). La perception que les propriétaires auront de leur parcelle, de la friche, des mesures de conservation, de l'environnement en général, et même des acteurs des différents milieux (conservation, agriculture, foresterie) aura un impact sur les actions, les visions et les attitudes des propriétaires envers les mesures de conservation en terre privée.

1.1.5 Conservation en intendance publique vs privée

La conservation permet d'intégrer diverses activités telles que la protection, la préservation, la mise en valeur, la restauration, la réhabilitation, l'entretien, l'amélioration, ou encore l'utilisation durable. Ces activités peuvent viser diverses caractéristiques d'un milieu faunique, biologique, écologique, etc. La conservation peut être divisée en deux volets, soit la conservation étatique — aussi appelée intendance publique — et l'intendance privée (Girard & Thibault-Bédard, 2016). Dans la conservation étatique, l'État dispose d'un corpus législatif lui permettant de protéger certaines caractéristiques patrimoniales particulières. Des lois comme la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*⁴, la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*⁵ ou la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*⁶ permettent à l'État de faire la conservation de ces caractéristiques. Néanmoins, ces lois sont, pour la plupart, destinées à permettre une intervention seulement en terre du domaine public québécois (Girard & Thibault-Bédard, 2016). En lien avec cette affirmation, M. Longtin du Centre québécois du droit de l'environnement affirme que :

Bien qu'utiles, ces diverses lois ont, sous certains aspects, une portée limitée. Elles destinent l'immeuble [bien foncier] à des fins très spécifiques, sans considérer, parfois, le besoin de conserver des sites particuliers pour d'autres raisons que leurs caractéristiques fauniques ou floristiques. On doit souligner comme contrainte supplémentaire que le bénéficiaire du statut de protection qu'elles confèrent est invariablement le gouvernement. Cela minimise l'implication du public et fait porter seul à l'État, le poids de l'urgence d'agir. Ce dernier n'est d'ailleurs pas toujours le mieux placé pour intervenir. Pensons notamment à certains particuliers qui préfèrent traiter avec leurs pairs lorsque vient le temps de décider de quelle façon protéger les caractéristiques naturelles de leur propriété (Longtin, 1995, cité dans Girard & Thibault-Bédard, 2016, p. 2)

Ces propos résument bien la problématique qui règne au niveau de la conservation au Québec. En effet, on constate que le gouvernement a surtout développé des mécanismes

⁴ RLRQ c C-61.01.

⁵ RLRQ c C-61.1.

⁶ RLRQ c E-12.01 (LEMV)

d'intervention qui sont applicables aux terres du domaine public. Ces mécanismes ne protègent donc pas la majorité des terres les plus densément peuplées et les terres regroupant le plus d'espèces en situation précaires, qui sont le plus souvent des terres privées (Girard & Thibault-Bédard, 2016). La conservation en intendance privée, aussi appelée conservation volontaire, permettrait d'atteindre une complémentarité avec les actions de l'État. La conservation en intendance privée correspond à « l'ensemble des initiatives de conservation prises à l'initiative de particuliers, de personnes morales ou de parties privés » (Girard & Thibault-Bédard, 2016, p. 3). Dérivée de l'expression américaine *Private Stewardship*, « la conservation volontaire exprime la prise en charge de la conservation du patrimoine naturel sur une terre privée par les gens qui en sont propriétaires, qui y habitent ou qui en profitent » (MELCC, 2018).

La conservation volontaire en intendance privée est importante puisqu'elle implique la prise en charge du milieu par les gens qui y habitent ou qui en profitent. Cette conservation volontaire est réalisée à travers un partenariat entre les propriétaires et les organismes de conservation. Le « ciment des projets de conservation [soit] les ententes de conservation sont le moyen par lequel les organismes de conservation et propriétaires fonciers se lient pour assurer la conservation des caractéristiques patrimoniales, objets de l'entente » (Girard & Thibault-Bédard, 2016, p. 6). Ainsi, l'entente de conservation revient à un contrat entre le propriétaire et l'organisme. Dans celui-ci, le propriétaire prend l'engagement de protéger son terrain selon certaines règles. Celles-ci sont toutes uniques et elles ont une durée variable. Les outils juridiques utilisés par les acteurs en intendance privée sont tirés du Code civil du Québec. Il s'agit généralement de la vente, de la donation en pleine propriété, du bail et de la servitude réelle (Girard & Thibault-Bédard, 2016). Un propriétaire privé peut également, en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, demander au ministre de reconnaître sa propriété à titre de *réserve naturelle* (Girard & Thibault-Bédard, 2016).

1.1.6 La terre en friche et l'importance de la valeur qui lui est accordé

La présente recherche traite de territoire agricole qualifiable sous certaines réserves de territoire non productif à court terme, c'est-à-dire les friches. Au Québec, les friches sont définies comme des terres agricoles qui sont recouvertes de végétation naturelle et incontrôlée où différents types de végétation se succèdent. Elles se situent en état transitoire

instable entre deux états stables, soit l'agriculture et la forêt (UPA, 2008). L'Union des producteurs agricoles (UPA) mentionne également que les terres en friche font l'objet d'un déclin, d'un abandon volontaire de l'activité agricole par les propriétaires. La friche se distingue de la jachère. Cette dernière représente l'inutilisation intentionnelle et temporaire de la terre planifiée par le producteur agricole, dans le but de préparer le sol pour des pratiques agricoles (UPA ; Vouligny & Gariépy, 2008). La friche réfère plutôt à une terre agricole abandonnée, sans intention d'être cultivée (Vouligny & Gariépy, 2008). De plus, « les friches sont souvent perçues comme une nuisance au paysage et une forme de gaspillage de ressources. Mises en valeur, les friches seraient susceptibles de générer des bénéfices économiques, écologiques, sociaux et environnementaux » (Vouligny & Gariépy, 2008, p. 3). Elles peuvent être catégorisées en fonction de la couverture végétale existante ou selon la vocation que l'on pourrait leur attribuer. Généralement, on retrouve trois types de friches : herbacée, arbustive et arborée. Ainsi, « la friche est constituée d'une succession de végétaux qui, laissée à elle-même, redeviendra une forêt » (Vouligny & Gariépy, 2008, p. 12).

La friche est un milieu naturel particulier comme viennent de le démontrer les dernières lignes. Celle-ci a une valeur qui tend à varier d'une personne à l'autre pour différentes raisons. Pour certains, « la friche symbolise encore aujourd'hui un manque de dynamisme et la sclérose de l'agriculture, à cause de la faible vitalité des pôles régionaux », alors que pour d'autres il s'agit « d'un juste retour des choses, une reconquête de la nature sur un territoire dégradé par l'homme » (Schnitzler & Génot, 2012, s.p). Pour certains, la friche représente un environnement non rentable sur leur propriété. Dans certains pays, « ce sont les parcelles les moins chères à l'achat, la valeur du bois n'étant pas prise en compte. [De plus,] cette catégorie cadastrale ne subit pas d'évolution de classement, sa valeur économique ne varie [donc] pas au cours du temps, même si certaines parcelles sont devenues de petites forêts » (Schnitzler & Génot, 2012, s.p). Ainsi, la valeur plutôt faible des terres en friche participe à la mauvaise image de cette dernière. Il y a toutefois une catégorie de producteurs ou de propriétaires qui y voit l'occasion de faire des récoltes comme on le faisait jadis, à même un environnement plus naturalisé ou l'on peut trouver des champignons de toutes sortes, des petites fruits et PFNL (Schnitzler & Génot, 2012, s.p). Finalement, plusieurs débattent sur la valeur écologique de la friche, à savoir si la friche est un endroit qui favorise la biodiversité ou plutôt qui la réduit.

Ainsi, selon Schnitzler et Génot, les visions de la friche varient beaucoup.

« [La vision productiviste évoque que la friche représente] une sous-utilisation de l'espace, une perte du potentiel économique et une déprise pastorale. Pour les touristes et consommateurs de loisirs, ces espaces abandonnés par une activité pastorale qu'ils n'ont pas connue sont des espaces de loisirs de nature tels que la randonnée. Enfin, pour les naturalistes, l'enfrichement des pelouses est un facteur de disparition de la biodiversité des pelouses, alors que la friche est vue comme un écosystème banal » (Schnitzler & Génot, 2012, s.p).

Il y a donc plusieurs visions de la friche, ces visions varient en fonction de la valeur que les gens lui accordent. Ces visions vont grandement influencer l'utilisation et l'aménagement qui sera faite de ses écosystèmes. C'est pourquoi la gestion de ces territoires joue un rôle important dans la lutte à la conservation des habitats fauniques. Comme les friches agricoles sont généralement des territoires non-productifs, leur gestion, jumelée avec l'implantation de mesure de conservation, peuvent potentiellement être moins contraignantes qu'une terre avec un potentiel de production élevé. Il est donc très intéressant d'étudier l'impact des perceptions des mesures de conservation en terre privée sur les territoires en friche en terres agricoles et forestières, surtout que ces environnements sont très présents au Québec.

1.1.7 Incitatifs financiers

Les incitatifs financiers (ou encouragement financier) sont des « avantages économiques offerts pour encourager les particuliers ou les entreprises à orienter leurs dépenses, leur consommation, leurs investissements ou leurs productions dans une direction donnée » (OQLF, 2012). Les incitatifs financiers sont offerts dans le cadre de programmes de conservation en terre privée dans le but d'encourager les propriétaires à participer à des programmes de conservation. À l'échelle provinciale, la Fondation de la faune du Québec offre plusieurs programmes d'aide financière pour des projets de conservation, d'aménagement ou de mise en valeur d'habitats fauniques (FFQ, 2021). À titre d'exemple, le programme Faune-Forêt de la FFQ est un programme exclusif pour les propriétaires de terres privées qui leur permet d'être mieux informés et soutenus en ce qui concerne l'aménagement et la conservation des ressources fauniques que leur propriété supporte (FFQ, 2021).

1.2 LES ENJEUX DE CONSERVATION DANS LE MONDE

La conservation représente un enjeu majeur pour plusieurs propriétaires. L'idée d'imposer des règles et des lois pour augmenter et encadrer la conservation en milieu privé n'est pas forcément bien reçue par les propriétaires fonciers. Comme mentionné précédemment, les propriétaires fonciers peuvent jouer un rôle important pour augmenter la protection légale des habitats fauniques et des écosystèmes en terre privée. Nous savons déjà que la plupart des écosystèmes les plus importants et ceux qui ont le plus besoin de mesures de conservation se trouvent en milieu privé (Olive & McCune, 2017). Cependant, la législation ne permet pas toujours d'appliquer ces mesures de conservation. C'est pour cette raison que la coopération des propriétaires avec les acteurs qui œuvrent pour la conservation est indispensable. Pour mieux comprendre les enjeux que représente la conservation pour les propriétaires fonciers, une recension de la littérature pertinente a été effectuée. Dans les prochaines lignes, il sera possible de mieux comprendre les perceptions des propriétaires face aux enjeux de conservation dans diverses régions du monde.

1.2.1 Les perceptions des propriétaires

Les textes consultés dans le cadre de notre revue de littérature mettent en évidence que dans la majorité des cas, les propriétaires fonciers ne sont pas naturellement enclins à adhérer aux mesures de conservation proposées par les organismes. Ils ont des craintes par rapport à l'imposition de restrictions à l'utilisation de leurs terres. D'ailleurs, les organismes de conservation craignent que ces derniers tentent d'éliminer délibérément les espèces afin d'éviter de se plier aux mesures imposées. Plusieurs éléments peuvent influencer la décision des propriétaires de participer — ou pas — aux programmes de conservation : des préférences esthétiques, des considérations économiques, la taille de la propriété, les valeurs personnelles, le lieu de résidence, ainsi que divers facteurs sociaux (Brook et al., 2003). Les actions des propriétaires sont basées sur leur propre perception des initiatives, des programmes, ou des mesures de conservation (Ramsdell, Sorice, & Dwyer, 2015). Si les propriétaires entretiennent une vision négative de ces derniers, leurs actions risquent également de refléter cette perception négative, et vice versa. Leur motivation à participer à ces initiatives peut être extrinsèque, soit ancrée dans le désir d'obtenir une récompense ou d'éviter une punition, comme elle peut être intrinsèque, soit motivée par la satisfaction personnelle (Ramsdell et al., 2015). Dans ce contexte, deux visions différentes tendent à ressortir chez les propriétaires par rapport aux mesures de conservation. D'abord, il y a ceux

qui voient les programmes de conservation comme une menace à leur entreprise ou leurs activités. À l'inverse, d'autres y voient une chance de contribuer à la protection de la faune et de la flore. Cependant, la proportion de propriétaires qui ont une vision négative de ces mesures tend à être plus élevée (Kreye et al., 2018) et c'est pour cette raison qu'il est important de trouver un moyen d'intégrer des mesures de conservation aux activités qui ont cours en terre privée, tout en essayant de diminuer la résistance causée par les craintes des propriétaires.

La réglementation a pour but de protéger les populations fauniques menacées ou vulnérables. Cependant, elle dissuade parfois les propriétaires fonciers de travailler en partenariat plus étroit avec les agences de la faune pour faire avancer le rétablissement des espèces (Kreye et al., 2018). À cet effet, diverses caractéristiques démographiques influent sur le taux de participation aux mesures de conservation. Comerford (2004) mentionne que les caractéristiques démographiques du propriétaire, telles que son âge, son niveau d'éducation et ses expériences passées, influencent son acceptation des mesures de conservation (Comerford, 2014). Stern et ses collaborateurs (1995) ont également fait mention du rôle que peuvent jouer l'âge, le revenu et l'éducation, entre autres, dans l'analyse de la propension des individus à avoir des préoccupations environnementales (Stern, Dietz, Kalof, & Guagnano, 1995).

En plus des considérations sociodémographiques, d'autres facteurs peuvent également faire varier ce taux d'acceptation. Brook et ses collègues (2003) affirment que les grands propriétaires tendent à être plus facilement encouragés à participer aux programmes que les petits propriétaires, puisqu'ils ont l'impression que leur participation aura un impact davantage important vu l'étendue sur laquelle les changements auront lieu (Brook et al., 2003). Dans le cadre d'une recherche en Caroline du Nord, d'autres chercheurs sont arrivés aux mêmes conclusions (Chambers, Baldwin, Baldwin, Bridges, & Fouch, 2017). Plusieurs propriétaires ont l'impression qu'une action de conservation sur une petite parcelle aura un impact moindre qu'une mesure mise en place sur une grande parcelle (Brook et al., 2003 ; Chambers et al., 2017). Ils peuvent également se permettre de prendre plus de risques puisque la grandeur de leur terre laisse place à une plus grande marge de manœuvre. D'un autre côté, ils peuvent ne pas souhaiter participer s'ils croient qu'ils ont davantage à perdre en fonction de la taille de leur parcelle (Brook et al., 2003). La publication de Comerford (2014) portant

sur un cas en Australie présente des conclusions similaires en ce qui a trait à la participation en fonction de la taille de la parcelle (2014). En Finlande, les résultats d'une recherche ont également démontré que la participation aux programmes de conservation est positivement corrélée à la grandeur de la propriété (Mäntymaa, Juutinen, Mönkkönen, & Svento, 2009). En général, pour les organismes, les grandes propriétés sont plus intéressantes en ce qui a trait à la conservation. Elles permettent d'atteindre des objectifs de conservation plus grands, en déployant le même temps et les mêmes efforts que pour protéger une parcelle plus petite (Chambers et al., 2017).

Ensuite, les valeurs personnelles des propriétaires peuvent avoir un impact sur leur participation à la conservation sur leurs terres. Des valeurs et intérêts tels que la valorisation environnementale, la gestion agricole responsable ou encore la satisfaction intrinsèque de la conservation peuvent rendre la participation aux mesures de conservation plus probable (Brook et al., 2003). Par ailleurs, la perception et l'appréciation des espèces jouent un rôle important dans la prise de décision des participants. Par exemple, dans une recherche réalisée aux États-Unis, seulement 34 % des participants étaient prêts à protéger une araignée en voie de disparition, mais 89 % étaient disposés à protéger le pygargue à tête blanche (Kellert, 1984). Dans le même ordre d'idée, lorsqu'une espèce est considérée comme bénéfique plutôt que nuisible pour les humains, elle a davantage de chances d'être protégée (Opatow, 1993). Plusieurs auteurs ont également conclu que les activités pratiquées sur la terre par les propriétaires influencent leur degré de participation à des mesures de conservation. Des activités non-consommatrices telles que l'observation de la faune ou la randonnée ainsi que des activités consommatrices telles que la chasse ou la pêche tendent à conduire le propriétaire vers l'adoption de pratiques de conservation. Les loisirs appréciés par les propriétaires peuvent également motiver les intérêts, comme l'entretien des boisés ou l'adoption de pratiques de gestion favorables à la faune sauvage, par exemple (Brook et al., 2003). Les propriétaires résidents, c'est-à-dire ceux qui habitent directement sur leur terre, sont plus susceptibles d'avoir des comportements de conservation que les non-résidents. En effet, leur opportunité de profiter des avantages de leur terre et de leurs efforts semblent les motiver à prendre soin de celle-ci (Brook et al., 2003).

Brook et al. (2003) soutiennent que la notion de droits de propriété privée empêche les instances gouvernementales d'imposer aux propriétaires des mesures non désirées. De

nombreux propriétaires craignent que la participation à des programmes d'incitation engendre une perte de contrôle de leur terre (Olive & McCune, 2017). Les propriétaires estiment qu'ils sont en mesure de choisir de façon autonome ce qu'ils veulent faire avec leur parcelle. Généralement, ils gèrent depuis longtemps leur propriété de façon indépendante, ce qui peut les amener à adopter une attitude hostile envers les intervenants extérieurs (Brook et al., 2003). Cependant, plusieurs propriétaires ont le désir de léguer leur terre. Ainsi, au Brésil, dans le cas de la création de PHNR⁷, plusieurs propriétaires ont mentionné la motivation de laisser un patrimoine naturel aux générations futures (Pellin & Ranieri, 2009). La notion de propriété privée, de la terre comme un bien personnel à transmettre aux générations futures, peut donc grandement influencer la participation des propriétaires fonciers à des mesures de conservation.

Enfin, les actes de conservation demeurent plus susceptibles de se produire s'ils sont soutenus par des normes sociales qui atténuent la méfiance pouvant s'installer entre les propriétaires et les autorités environnementales. Ce phénomène de méfiance est observé régulièrement, surtout chez les résidents ruraux (Wollstein & Davis, 2017). Les propriétaires sont particulièrement méfiants envers certaines actions, telles que l'arpentage sur leur propriété et l'usage des données recueillies par le gouvernement ou les organismes de conservation pour accroître les contraintes ou les réglementations sur leur propriété par la suite (Brook et al., 2003). Il est important d'éviter le climat de méfiance et les conflits entre les agences de conservation et les propriétaires privés afin de favoriser les mesures de conservation (Brook et al., 2003).

1.2.2 Les motivations de conservation des propriétaires

Selon Paloniemi et Tikka (2008), les motivations des répondants désireux de maintenir ou de promouvoir la valeur de la nature (*nature value*) sur leurs terres se divisent en quatre catégories. La première correspond à la valeur de la nature à proprement parler, c'est-à-dire l'aspect écologique de la conservation. Les propriétaires croient que le motif de conservation le plus important est lié au développement de réseaux de réserves naturelles, ainsi qu'à la présence sécurisante des organismes protecteurs de biodiversité pour les aider dans l'avenir. Une portion des propriétaires a mentionné avoir une préférence pour la

⁷ Les PHNR sont des zones privées enregistrées à vie dans le but de préserver la diversité biologique.

protection de la nature qui, ultimement, prime sur toute forme d'usage à des fins économiques ou commerciales (Paloniemi & Tikka, 2008). En Finlande, les mêmes conclusions ont été observées : les attitudes des propriétaires à l'égard de la protection de la nature influencent la participation aux programmes de conservation (Mäntymaa et al., 2009). Ces propriétaires tendent également à être moins exigeants en termes d'indemnisation financière (Mäntymaa et al., 2009). Deuxièmement, les expériences personnelles sous-tendent certaines justifications personnelles de la conservation. Les propriétaires pensent que les sites qui présentent une atmosphère unique et une beauté exceptionnelle méritent une protection. Ceci reflète l'intime relation entre les propriétaires et leurs parcelles. Troisièmement, certaines motivations se rattachent à la « tradition agraire », qui inclut la sécurité économique ainsi que les traditions familiales. Les sentiments personnels sur l'histoire, les traditions et la façon de traiter les parcelles sont importants et peuvent servir de justification chez les propriétaires qui ne désirent pas adopter des mesures de conservation. D'un autre point de vue, leurs sentiments sont aussi intimement liés à la nécessité de garantir la continuité des moyens de subsistance du propriétaire. Finalement, la quatrième motivation correspond à l'absence d'autres besoins, c'est-à-dire que selon certains propriétaires, les sites peuvent se voir protégés simplement parce qu'ils n'incarnent pas nécessairement un usage commercial (Paloniemi & Tikka, 2008).

1.2.3 Les programmes incitatifs comme motivation à la conservation

Aux États-Unis, comme un peu partout dans le monde, les forêts privées sont des terrains essentiels à la protection et au rétablissement de nombreuses espèces fauniques en péril (Kreye et al., 2018). Dans ce pays, environ 95 % des espèces en voie de disparition ont un habitat en terre privée et 19 % d'entre elles se trouvent exclusivement en terre privée (Wollstein & Davis, 2017). Toutefois, plusieurs propriétaires dépendent des activités de leur terre pour vivre et ces activités peuvent perturber ou nuire aux habitats fauniques. Pour diverses raisons, les propriétaires ne sont pas tous naturellement enclins à participer à des mesures de conservation (Brook et al., 2003). Néanmoins, les propriétaires fonciers qui ne sont pas intrinsèquement motivés par la conservation peuvent le devenir à l'aide des divers moyens d'incitation. À titre d'exemple, ils sont plus susceptibles de participer s'ils reçoivent une compensation financière. À l'inverse, ils risquent fortement de ne pas participer s'ils doivent déboursier de l'argent (Brook et al., 2003). Il y a également plusieurs propriétaires

qui ne sont pas favorables à l'idée de renoncer à de futures opportunités de développement de leur terre, puisque cette renonciation pourrait mener à une perte des revenus dans le futur (Olive & McCune, 2017). Les incitatifs financiers peuvent ainsi devenir une importante motivation à la conservation en terre privée (Kreye et al., 2018).

Daley et al. (2004) ont corroboré l'importance des incitatifs financiers dans le cadre des programmes de conservation en Caroline du Nord. Plusieurs propriétaires croient que des partenariats avec des organisations et des agences de conservation pourraient s'avérer plus efficaces que les incitations financières. Les incitatifs financiers semblent toutefois demeurer un moyen suffisant pour encourager les propriétaires à participer aux programmes (Daley, Cobb, Bromley, & Sorenson, 2004). Dans le même ordre d'idée, des auteurs tels que Sorice et al. (2013) présentent dans leurs écrits diverses techniques qui permettent de monter des programmes de conservation volontaires de façon à ce que ceux-ci maximisent à la fois la participation des propriétaires ainsi que les avantages de la conservation.

Les incitations financières vont généralement compenser les coûts associés à la gestion des terres ainsi qu'aux coûts d'opération, réduisant ainsi les obstacles à la participation aux programmes. Ces incitations permettent d'encourager les propriétaires à adopter des comportements pro-environnement. À cet effet, plusieurs programmes d'incitation existent déjà. D'abord, le programme « *Greenfleet biodiverse carbon planting* » initié en Australie encourage les individus ainsi que les compagnies à atténuer leurs émissions de carbone. Pour ce faire, ils plantent des arbres qui contribuent à la biodiversité et à la séquestration du carbone (Selinske et al., 2017). Ensuite, les *EcoTender*, également mis en place en Australie, offrent des opportunités pour les propriétaires d'être soutenus et récompensés comme étant des fournisseurs de services écologiques. Au Québec, ces initiatives sont classées dans la catégorie de paiement pour services écosystémiques (PSE). Elles fonctionnent par appels d'offres concurrentiels pour financer la gestion environnementale entre les propriétaires terriens intéressés (Cooke & Corbo-Perkins, 2018). De façon générale, ce sont des incitatifs financiers concurrentiels, ce qui permet d'attirer un plus grand nombre de propriétaires (Selinske et al., 2017). Finalement, le *Biodiversity Stewardship Program*, mis en œuvre en Afrique du Sud, fait en sorte que les zones privées avec une haute valeur en biodiversité puissent recevoir un statut de conservation en toute sécurité, moyennant une possible compensation financière. Ils sont ensuite liés à un réseau

qui contient les autres zones de conservation. Il s'agit d'une façon d'encourager la conservation de la biodiversité à travers de bonnes pratiques de gestion (Selinske et al., 2017). McDonald et al. (2018) vont dans le même sens que Selinske (2017) et ses collègues avec leurs recherches qui présentent les différentes incitations offertes aux propriétaires fonciers forestiers ou agricoles en Australie.

Bien que les incitations financières soient devenues pratiquement essentielles aux programmes de conservation, celles-ci entraînent de nombreux défis, incluant la capacité à motiver un comportement d'intendance et à assurer la durabilité du comportement d'intendance lorsque les paiements prennent fin. À cet effet, Ramsdell et ses collègues (2015) ont conclu que dans la mesure où l'incitatif financier a permis un changement de comportement et de valeurs qui soit durable, les propriétaires perpétueraient les comportements d'intendance puisque leur participation serait désormais motivée par leur désir d'aider et par le sentiment de compétence, d'accomplissement et de connectivité à l'organisation qui met en œuvre le programme, et non pas par l'envie d'obtenir une récompense financière (Ramsdell et al., 2015). Selon les auteurs, certains participants à des programmes de conservation ont même exprimé de l'inquiétude à l'idée que quelqu'un vienne détruire le travail de conservation ayant été réalisé (Ramsdell et al., 2015). Ces conclusions ne sont toutefois pas partagées par tous les auteurs en fonction de différentes études de cas (Jokinen, Hujala, Paloniemi, & Vainio, 2018; Kamal, Kocór, & Grodzińska-Jurczak, 2015).

Ainsi, certaines méthodes de conservation volontaire, telles que les servitudes de conservation ou les *EcoTender*, offrent une protection permanente des écosystèmes. Ces programmes vont imposer des contraintes juridiques à l'utilisation des terres. Protégeant ainsi l'héritage des efforts de conservation et de gestion de la terre du propriétaire, et ce, même après la vente de leur propriété (Cooke & Corbo-Perkins, 2018).

1.2.4 La participation volontaire comme motivation à la conservation

Le caractère obligatoire des mesures de conservation est généralement mal reçu et suscite une résistance de la part des propriétaires qui ne sont pas enclins à adopter ces mesures (Mäntymaa et al., 2009). Ainsi, ce sont généralement les programmes volontaires qui sont les plus efficaces pour la conservation de la biodiversité. Cela dit, l'efficacité des accords

volontaires de compensation dépend de divers facteurs, tels que la menace derrière la réglementation, l'accès à des services d'accompagnement et de soutien, le nombre de participants au programme et l'avantage des bénéficiaires par rapport aux coûts. Les propriétaires qui, d'emblée, sont plus respectueux de l'environnement sont les plus susceptibles d'adhérer aux programmes de protection volontaire (Mäntymaa et al., 2009). De plus, selon Wollstein et Davis (2017), la conservation volontaire permet d'éviter que le gouvernement n'ajoute des réglementations plus sévères en terre privée. Ainsi, la conservation volontaire peut permettre de maintenir le droit de propriété privé inchangé, s'aligner sur les objectifs de production des propriétaires et permettre la réception d'aide financière ou de soutien institutionnel (Wollstein & Davis, 2017). Ces programmes, contrairement aux réglementations gouvernementales, peuvent fournir aux producteurs un sentiment de responsabilisation et d'autonomie qui encourage leur participation (Wollstein & Davis, 2017).

Un autre exemple de programme incitatif serait celui de l'Observatoire Agricole de la Biodiversité (OAB), instauré en 2010 par le ministère de l'Agriculture de France. Cet observatoire naturaliste à destination du monde agricole se distingue des autres dispositifs agroenvironnementaux du passé. Celui-ci n'est pas fondé sur des obligations réglementaires professionnelles ou sur un engagement contractuel des agriculteurs à modifier leur pratique ; il vise plutôt la participation volontaire à une activité pédagogique (Deschamps & Demeulenaere, 2015). Les auteurs du projet insistent sur l'importance des services rendus par la biodiversité à l'agriculture. Ce projet est une manifestation de « science participative » qui permet non seulement la production de connaissances sur les dynamiques de la nature, mais également la sensibilisation et la formation des publics, en plus de l'accompagnement des propriétaires dans la compréhension des politiques de conservation (Deschamps & Demeulenaere, 2015). Ainsi, les agriculteurs sont appelés à observer leur environnement direct de travail et de vie, mais également ce qui constitue le substrat de leur système de production (Deschamps & Demeulenaere, 2015).

Dans le cadre de ce programme, les agriculteurs mentionnent qu'ils apprécient être impliqués à plusieurs étapes du programme puisqu'il s'agit d'une façon de se réapproprier la démarche écologique. Ils soutiennent que « quand on nous demande des choses sans nous expliquer, ce n'est pas terrible. [Mais], à partir du moment où on participe, ce n'est pas qu'on

a un certain contrôle, mais on comprend la démarche. Puis on peut réagir au cas où quelque chose ne nous convient pas » (Deschamps & Demeulenaere, 2015, p. 115). Cet exemple illustre de façon explicite que, comme l'ont mentionné Bühler, Raymond et Villot (2011), « la participation volontaire et sans engagement est un ingrédient essentiel dans l'acceptation du dispositif ». L'inclusion des propriétaires forestiers et agricoles à des programmes tels que celui-ci peut leur donner un sentiment d'appartenance, leur permettre de participer directement, de réaliser qu'ils possèdent un positionnement effectif vis-à-vis de l'environnement et d'apprendre à mieux connaître la biodiversité sur leurs terres. Ce projet peut représenter une forme d'incitatif ainsi qu'une motivation et une forme d'éducation aux mesures environnementales pour les propriétaires. Il peut également représenter un moyen efficace de mieux répertorier des espèces et établir un profil sur l'état de l'environnement et la biodiversité sur des terres privées.

1.2.5 Les causes des réticences aux mesures de conservation

Le scepticisme envers les acteurs de la conservation est l'une des raisons principales pouvant expliquer le manque de volonté de certains propriétaires à participer à des projets de conservation. Les propriétaires sont persuadés qu'ils sont les mieux placés pour savoir comment gérer correctement leurs parcelles. À cet effet, un propriétaire a déclaré : « *We [landowners] manage the land at much higher levels than government agencies* » (Kreye et al., 2018, p. 255). Les propriétaires ont une forte propension à entrer en conflit avec les organismes gouvernementaux, considérant la réglementation comme une limitation pouvant engendrer des impacts financiers et sociaux importants (Kreye et al., 2018).

La perte de revenus est l'une des principales raisons invoquées pour expliquer la réticence envers la participation aux programmes de conservation. Aux yeux des propriétaires, d'autres inconvénients non économiques peuvent également découler de la réglementation gouvernementale, notamment la perte de pouvoir concernant la gestion des terres. Ces derniers se considèrent totalement aptes à réaliser la gestion de leur terre selon leurs propres valeurs et non pas selon des règles préétablies par un tiers (Kreye et al., 2018). Les Australiens présentent également une préoccupation par rapport à la manière dont leur participation au programme de conservation pourrait empiéter sur leur droit d'utiliser et de gérer leurs terres à l'avenir (Olive & McCune, 2017). Ce type de crainte amène les

propriétaires à adopter l'habitude de ne pas divulguer d'information aux agences de la faune par rapport aux espèces protégées présentes sur leur terre (Kreye et al., 2018). De plus, en France, plusieurs agriculteurs ont exprimé « le regret que les normes environnementales en agriculture soient décidées de manière décontextualisée, sans prise en compte des réalités locales ni du point de vue des acteurs » (Deschamps & Demeulenaere, 2015, p. 115). C'est pourquoi il est pertinent de se pencher sur la question de la perception que les agriculteurs ont de l'environnement.

Le manque de connaissances de certains propriétaires fonciers est également problématique. Il a été prouvé que les Canadiens et les Américains en savent très peu sur les espèces en péril et les politiques correspondante, ainsi que sur les programmes de conservation disponibles (Olive & McCune, 2017). Des propriétaires ont mentionné qu'ils étaient prêts à modifier certaines de leurs habitudes, mais ils préféreraient en savoir plus sur l'espèce avant de modifier leur gestion (Olive & McCune, 2017).

1.3 PERCEPTIONS ET ATTITUDES DES PROPRIÉTAIRES FACE À L'ENVIRONNEMENT

Pour mieux comprendre les raisons pour lesquelles certains propriétaires demeurent moins enclins à participer à des projets ou des programmes environnementaux en dépit de leur conscience de problématiques environnementales qui les entourent, il est pertinent de regarder des modèles classiques de psychologie comme le modèle structurel. Ce modèle met l'accent sur plusieurs facteurs susceptibles d'intervenir dans l'adoption d'un nouveau comportement. « Les attitudes, le locus de contrôle, la responsabilité personnelle, les connaissances relatives aux problèmes environnementaux, les stratégies d'action et des conséquences de l'action, et enfin des facteurs situationnels » sont analysés (Weiss, Moser, & Germann, 2006, p. 74). Les différents types de cognition, soit les valeurs, les idéologies, les attitudes, etc. forment la base du comportement humain et chacun d'eux va influencer les implications pour la conservation (Teel & Manfredi, 2010). Les valeurs et les orientations changent de façon progressive d'une génération à l'autre tandis que les attitudes sont plus transitoires. Elles peuvent être influencées plus facilement à l'aide de stratégies, de communication et d'autres interventions qui vont dans le sens de la conservation (Teel & Manfredi, 2010).

Ainsi, de nombreuses études, comme celle de Stern et ses collaborateurs (1999), ont mis l'accent sur les valeurs ou les visions du monde susceptibles de favoriser les comportements pro-environnementaux. « Les comportements face à un problème environnemental soulèvent en effet la question de la divergence entre choix individuels et collectifs. En outre, les individus peuvent considérer leur action comme inefficace ou insuffisante face à l'ampleur du problème à résoudre ce qui limite l'adoption de nouveau comportement » (Weiss et al., 2006, p. 75). Ils ont de la difficulté à percevoir l'état de l'environnement à un niveau global. « L'individu est non seulement physiologiquement incapable d'identifier certains types de pollutions (nucléaire, ozone), mais de plus la lenteur des transformations environnementales (par exemple le changement climatique) rend leur perception impossible à l'échelle humaine » (Weiss et al., 2006, p. 75). Stern et al. (1995) en sont arrivés à des conclusions similaires. Dans leur article, ils réitèrent les propos de Weiss et ses collaborateurs comme quoi la plupart des gens ne connaissent qu'indirectement les phénomènes environnementaux comme le changement climatique, l'appauvrissement de la couche d'ozone ou la pollution de l'air et de l'eau, puisque leurs organes sensoriels représentent des indicateurs peu fiables (Stern et al., 1995). De plus, les individus font face à des incertitudes en ce qui a trait à la quantité et la qualité des ressources disponibles. Cette incertitude est certes liée à un manque de connaissances, mais également à une illusion d'immuabilité de la ressource. Ils ne peuvent pratiquement jamais expérimenter de façon concrète les conséquences de leurs comportements (Weiss et al., 2006). Ces facteurs vont influencer sur la compréhension du phénomène par les propriétaires ainsi que leurs attitudes face aux mesures de conservation.

Dans une perspective de développement durable, les pratiques des agriculteurs constituent un enjeu important puisque certaines pratiques peuvent entraîner des dommages environnementaux durables, voire irréversibles (Weiss et al., 2006). La notion de développement durable est définie dans le rapport Brundtland (1987). Elle confirme la préoccupation grandissante pour l'environnement et les problèmes écologiques (Deschamps & Demeulenaere, 2015). Ces préoccupations, ainsi que de nombreuses autres circonstances, ont permis au développement durable d'être socialement valorisé (Weiss et al., 2006). Cependant, on assiste à un décalage entre ce qui est préconisé et ce qui est réellement observé. Bien que la notion de développement durable suscite une adhésion de principe par la majorité

de la population, ces comportements pro-environnementaux demeurent difficiles à mettre en place, ce qui amène plusieurs chercheurs à étudier la question (Weiss et al., 2006).

1.4 ÉTUDE SUR LES PERCEPTIONS DE L'ENVIRONNEMENT

Dans le cadre d'une étude menée par Weiss et ses collaborateurs, 29 entretiens ont été réalisés auprès d'agriculteurs afin de mettre en évidence les conditions d'apparition d'un comportement favorable à l'environnement. Ces entretiens visaient également à identifier les freins éventuels à la mise en œuvre de telles pratiques (Weiss et al., 2006). Le but est de « [chercher] à préciser en quoi leur perception de l'environnement pouvait être liée aux pratiques des agriculteurs et, en conséquence, à leurs décisions comportementales face aux problèmes environnementaux » (Weiss et al., 2006, p. 74). Cette relation entre l'agriculteur et la terre qu'il cultive représente un anthroposystème. Ce système est caractérisé par des relations individu-environnement ambivalentes. L'agriculteur a besoin d'utiliser des ressources pour satisfaire ses besoins, mais le mode d'utilisation peut entraîner des dégradations parfois irréversibles sur son environnement. Celles-ci peuvent alors nuire à l'utilisation de ce même espace. Ce phénomène a mené les auteurs à formuler l'hypothèse suivante : « la différence de réactions des agriculteurs aux sollicitations environnementales serait liée au mode de perception du milieu naturel qui constitue leur base de travail » (Weiss et al., 2006, p. 76).

Les chercheurs ont donc voulu analyser la relation que les agriculteurs entretiennent avec la terre, sachant que celle-ci constitue une matière première indispensable pour leur vie et pour la pratique de leur métier (Weiss et al., 2006). Ils ont d'abord constaté que la perception de l'environnement influence largement la pratique. Les agriculteurs consultés par Weiss et ses collègues (2006) ont déclaré unanimement que « l'environnement autour de leur exploitation et au niveau local est satisfaisant, il est considéré comme plus dégradé au fur et à mesure de l'éloignement de pourtour de l'exploitation » (Weiss et al., 2006, p. 77). Cette vision est justifiée par un ensemble de caractéristiques positives du milieu rural et par la comparaison avec des milieux plus pollués. Le problème demeure que le diagnostic des propriétaires sur l'état de l'environnement est basé sur des éléments positifs et immédiats (Uzzell, 2004 ;Dunlap, Gallup, & Gallup, 1993). Il ne permet pas aux participants d'expérimenter les conséquences de leur comportement et ainsi d'adapter ce dernier (Weiss

et al., 2006). De plus, d'un point de vue temporel, les producteurs ont tendance à se comparer avec les agissements du passé. À titre d'exemple, les agriculteurs rejettent souvent la responsabilité environnementale sur leurs prédécesseurs, prétextant qu'ils payent pour les exagérations de leurs parents ou de leurs grands-parents (Weiss et al., 2006). Dans une projection futuriste, ils utilisent le même type d'arguments, en misant sur les agissements des « jeunes » qui sont beaucoup plus axés sur la protection de l'environnement, par exemple. Une autre problématique qui a émergé des entretiens est liée à la notion de responsabilité : « ils se sentent stigmatisés par les médias et l'opinion publique comme pollueurs et exploitants insouciants de l'environnement, ce qui les amène à dénoncer d'autres acteurs sociaux, notamment le secteur industriel, d'une part, et à justifier leurs propres comportements par la nécessaire rentabilité de leur exploitation, d'autre part » (Weiss et al., 2006, p. 78).

Ainsi, les résultats de cette étude montrent que la perception peut influencer les actions. Les auteurs considèrent les motivations professionnelles comme un facteur important pour des populations qui entretiennent une relation spécifique avec l'environnement à travers leur métier, comme les agriculteurs et les forestiers. Dans ce cas, il faut miser sur les motivations personnelles (Geller, 2002). « Dans la mesure où les agriculteurs ont un faible niveau de préoccupation écologique, ils devraient systématiquement rejeter les nouvelles pratiques proposées. Cependant, le problème tel qu'il est soulevé par les agriculteurs n'est pas associé à une dimension environnementale, mais est centré sur des aspects professionnels » (Weiss et al., 2006, p. 80). Il est ainsi possible que cette volonté d'améliorer l'image du métier puisse amener les acteurs à faire des efforts et à participer aux mesures de conservation. « La défense du métier, ainsi que la possibilité d'offrir une image positive de la profession au public, semble constituer une motivation importante, et la prise en compte de cet aspect permet d'envisager des réponses comportementales aux conséquences plus immédiates et concrètes que la conscience environnementale » (Weiss et al., 2006, p. 80).

CHAPITRE 2 — MÉTHODOLOGIE

Le Centre de la science de la biodiversité du Québec à l'Université McGill a reçu un mandat du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour effectuer des recherches sur la question de l'acceptabilité sociale des démarches de conservation en terrain privé dans le cadre de la *modernisation du Règlement sur les habitats fauniques* (2018) présent dans la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (2013), menant ainsi à la création de la Chaire de recherche sur les enjeux sociaux de la conservation (CESCO) à l'Université McGill. Le projet à l'origine de ce document est réalisé en collaboration avec l'équipe du Centre d'enseignement et de recherche en foresterie (CERFO) du Cégep de Sainte-Foy. Cette équipe travaille en collaboration avec la MRC de La Côte-de-Beaupré, la MRC de Portneuf, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, ainsi que d'autres acteurs tels que la CAPSA, l'Union des producteurs agricoles, le Club-conseil en agroenvironnement de la Rive-Nord, etc. Ils développent un projet qui traite de la gestion des friches pour le réaménagement de celles-ci.

La présente recherche s'inscrit donc dans le cadre d'un projet du MFFP. Le projet de la direction des habitats au sein du MFFP⁸ vise à favoriser l'acceptabilité sociale des démarches de conservation en terrain privé, à l'aide de la modernisation du *Règlement sur les habitats fauniques* (2013) qui s'inscrit dans la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (1983). Notre projet de recherche vise donc à combler un vide théorique et pratique sur les perceptions et les attitudes des propriétaires de terres en friche par rapport aux mesures de conservation au Québec. Ce concept d'acceptabilité et de perception sociale, étudié par le MFFP, est largement étudié ailleurs dans le monde, tel que démontré dans la revue de littérature présenté dans le chapitre 1 du présent document. Nous étudions donc un phénomène connu, mais dans un territoire nouveau. De plus, les recherches qui existent sur l'acceptabilité et les perceptions sociales des mesures de conservation traitent souvent de parcelles agricoles ou forestières productives plutôt que de terres en friche.

⁸ Il s'agit plus spécifiquement du Secteur de la Valorisation du patrimoine naturel dans lequel se trouve la Direction de la Conservation des habitats, affaires législatives et territoires fauniques.

2.1 LA COLLECTE DE DONNÉES

2.1.1 Approches méthodologiques

Dans le cadre de ce projet, la méthodologie préconisée est l'approche qualitative holistico-inductive. Dans le but d'effectuer des choix judicieux à l'intérieur de cette approche, il a été important d'établir le paradigme de recherche (Prévost & Roy, 2015). Le paradigme sélectionné a permis de déterminer quelles questions examiner, ainsi que comment elles seraient abordées et analysées. Le choix du paradigme a également déterminé la portée de l'étude pour la connaissance scientifique (Prévost & Roy, 2015). Dans le cas présent, le paradigme de recherche est pragmatique puisque la recherche s'intéresse principalement aux perceptions et aux attitudes des propriétaires ainsi qu'à des aspects concrets de la gestion de leur parcelle. Le paradigme pragmatique a permis d'établir que c'est la nature du projet et des questions de recherche qui dictera le choix des approches et des méthodes (Morange, Schmoll, & Toureille, 2016). Ce paradigme a également permis de concilier les perspectives constructivistes, dans la mesure où sont étudiées les perspectives et les perceptions de la valeur des friches et de la biodiversité, ainsi que les approches positivistes⁹, puisque la recherche analyse de façon concrète l'état des friches, le nombre d'hectares, l'utilisation de pesticides sur celles-ci, etc. (Avenier, 2011).

En ce qui a trait à l'approche de recherche, des éléments ont été tirés de deux approches distinctes, soit l'étude de cas ainsi que la théorie enracinée. Le cas de la présente étude ne semblait pas assez précis pour permettre l'utilisation unique de l'approche de l'étude de cas, puisque nous avons étudié les perspectives de plusieurs individus et non pas d'un système circonscrit (Alexandre, 2013; Prévost & Roy, 2015). En effet, nous avons plutôt étudié un processus, une action, correspondant davantage à l'approche de la théorie enracinée (Guillemette & Luckerhoff, 2009). De plus, les paramètres de la collecte de données de la théorie enracinée s'apparentent à la collecte de données réalisée dans le cadre de ce projet (Guillemette & Luckerhoff, 2009). Je me suis donc inspiré de la théorie enracinée, puisque mon objectif était surtout exploratoire et descriptif et non pas de faire émerger une théorie servant à expliquer une idée.

⁹ Le positivisme vise à expliquer la réalité en lui donnant une essence propre. Le constructivisme a pour but de construire la réalité en collaboration avec les acteurs. Cette réalité est ainsi subjective et dépendante du système observant et ne peut exister en dehors de lui (Prévost & Roy, 2015).

2.1.2 La stratégie d'échantillonnage

La stratégie d'échantillonnage est dirigée puisque les participants ont été choisis volontairement dans le but d'approfondir la compréhension du problème de recherche (Gumuchian & Marois, 2000). Le recrutement s'est fait selon l'approche planifiée et a ainsi mené à la composition d'un groupe relativement homogène. Il s'agit d'une méthode non probabiliste de sélection, dans l'optique où la liste des participants a été établie par l'aménagiste de la Côte-de-Beaupré en fonction de certains critères précis (Gumuchian & Marois, 2000). Plus précisément, la liste a été développée à l'aide des informations du cadastre de la MRC, soit les noms de propriétaires qui vivent dans la région à l'étude (le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré située sur le territoire de la Capitale-Nationale). Cette liste de participant a été réalisé dans le cadre du projet Prime-Vert du CERFFO. Les participants sélectionnés résident donc dans les villes de Saint-Anne-de-Beaupré et de Château-Richer ainsi que dans les municipalités de Saint-Ferréol-les-Neiges et de Saint-Tite-des-Caps. Parmi les noms figurant sur cette liste, les personnes ayant confirmé leur intérêt à participer à la recherche ont finalement constitué l'échantillon de la présente recherche, qui compte dix-neuf participants. Des détails supplémentaires sur l'échantillonnage seront présentés dans la sous-section qui suit.

Bien qu'un échantillon de cette taille soit suffisant pour tirer des conclusions à partir des données d'entretiens, nous aurions idéalement préféré obtenir un échantillon permettant la saturation théorique, soit « le point où, dans une recherche, toute donnée nouvelle n'apporte aucun élément inédit à la compréhension du phénomène à l'étude » (Baribeau & Royer, 2013, p. 33). Nous avons donc tenté de recruter de nouveaux participants grâce à la méthode boule de neige, soit à « l'aide d'un réseau permettant de trouver les répondants au fur et à mesure de la progression de l'enquête » (Gumuchian & Marois, 2000, p. 272). Des participants auraient ainsi pu, par le biais du bouche-à-oreille, recommander notre étude à des amis ou des voisins qui sont également propriétaires d'une friche et qui seraient intéressés à participer à un entretien de recherche. Malheureusement, cette technique a seulement permis d'obtenir les coordonnées d'un propriétaire supplémentaire.

Les données ont été collectées au moyen d'entretiens individuels semi-dirigés d'environ une heure (Baribeau & Royer, 2013; Gumuchian & Marois, 2000). Ces entretiens

ont été menés à l'aide de la grille de questions qui sera présentée dans la section suivante. Malheureusement, en raison de la pandémie de la COVID-19, les entretiens n'ont pas pu être réalisés en personne et ont donc été effectués par voie téléphonique. Chacun des entretiens a été enregistré et anonymisé avec le consentement des répondants au préalable. Les entretiens ont été réalisés à l'aide des techniques de l'entretien compréhensif (Kaufmann & Singly, 1996). C'est-à-dire qu'une grille de question ouverte sera priorisée à un questionnaire, puisque selon Kaufmann et Singly, « la meilleure question n'est pas donnée par la grille : elle est à trouver à partir de ce qui vient d'être dit par l'informateur » (1996, p.48). Par ailleurs, ils ont été effectués de façon orale pour permettre une meilleure appropriation des questions et la technique d'écoute active a été priorisée (Morange et al., 2016). Ainsi, durant les entretiens, bien qu'une grille de question ait été utilisée, la conversation était surtout dirigée en fonction des réponses des répondants, ce qui m'a permis d'obtenir des réponses et des précisions qui sortaient du cadre de la grille.

2.1.3 L'échantillonnage

Ce projet, incluant le recrutement de l'échantillonnage, a été rendu possible grâce à la collaboration de divers organismes. Tel que mentionné précédemment, la présente recherche a été financée par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, par l'entremise de la Chaire de recherche sur les enjeux sociaux de la conservation. Nous avons également travaillé avec les membres du Centre d'enseignement et de recherche en foresterie du Cégep de Sainte-Foy et l'aménagiste de la Côte-de-Beaupré, sans qui l'accès à l'échantillon n'aurait pas été possible. L'échantillon de 20 propriétaires fonciers a donc été composé à l'aide de la collaboration du CERFO et de la MRC de La Côte-de-Beaupré. Ces derniers réalisent un projet sur le réaménagement des friches sur la Côte-de-Beaupré, soit le projet Prime-Vert, qui vise la mise en valeur des friches. Ainsi, nous avons eu la chance d'accéder aux données des propriétaires de friche de la Côte-de-Beaupré collectées dans le cadre de leur projet. Cette base de données a été créée par l'entremise de l'aménagiste de la MRC qui a accès à la banque de données sur les cadastres des terres, permettant de mettre sur pied une liste comprenant les coordonnées de tous les propriétaires de terres en friche sur le territoire de la MRC. Au mois de janvier 2019, le CERFO a fait parvenir une lettre à tous les propriétaires pour les inviter à participer aux deux projets qui traitent des terres en friche, soit le projet Prime-Vert

et le présent projet de recherche¹⁰. Les répondants ayant communiqué leur intérêt au CERFO à la suite de la réception de ladite lettre ont ainsi formé la base de données de 37 participants qui nous a été transmise. Cette dernière a ensuite été utilisée pour le recrutement de participants pour les entretiens de ce mémoire.

Au mois d'août 2019, le recrutement a officiellement commencé. C'est par le biais de courriels et d'appels téléphoniques que nous avons pu établir un premier contact avec les participants potentiels. Les rencontres ont surtout eu lieu à la fin de l'automne puisque la période estivale est particulièrement chargée pour les agriculteurs et forestiers. Les propriétaires non cultivateurs, eux, ont pu être rencontrés à un moment moins précis puisqu'ils rencontrent moins de contraintes de temps liées à leur travail. Au moment de la planification de la collecte de données, tous les entretiens devaient être effectués en personne afin de pouvoir visiter la friche et établir un contact avec les participants. Néanmoins, seulement quatre visites de propriétaires ont pu avoir lieu durant l'été. Ces entretiens en personne ont été très enrichissants ; en plus de discuter avec les propriétaires, nous avons pu voir leur terre et visiter les endroits où ils envisageaient d'entreprendre des projets ou des aménagements. La communication étant optimale, elle a mené à la réalisation d'entretiens très complets et approfondis. Malheureusement, la pandémie de la COVID-19 a forcé une modification de la méthode de collecte de données, les visites en personne n'étant plus envisageables. Ainsi, les entretiens téléphoniques ont été préconisés pour les entretiens subséquents afin de maintenir une communication directe avec les propriétaires. Parmi les 37 personnes ayant été contactées, 19 ont accepté de participer à un entretien téléphonique. Les entretiens se sont ainsi déroulés sur une période d'environ cinq mois, soit du mois d'octobre 2020 au mois de février 2021. La participation étant volontaire, aucune compensation en argent n'a été versée.

2.1.4 Outils de collecte de données

Le premier outil de collecte de données utilisé dans le cadre de notre recherche est un questionnaire visant à établir le profil sociodémographique des propriétaires (voir annexe 1). Par le biais de celui-ci, diverses questions ont été posées de façon à établir des liens entre les

¹⁰ Nous tenons à souligner que bien que ce projet de recherche demeure indépendant de celui du CERFO, nous avons grandement bénéficié de l'aide de certains intervenants de cet organisme.

données sociodémographiques des propriétaires et leurs perceptions et attitudes envers les mesures de conservation. Les figures statistiques découlant des réponses au questionnaire sont présentées au chapitre 5.

En deuxième lieu, l'outil de collecte de données central dans le cadre de cette recherche est la grille de questions (voir annexe 2). Celle-ci a permis de poser des questions précises aux propriétaires afin de mieux comprendre leurs choix en ce qui a trait à l'aménagement de leur friche et de mettre en lumière leurs perceptions de la valeur économique et écologique des friches, ainsi que leurs perceptions du rôle de la biodiversité et des espèces menacées et vulnérables. La grille de questions avait également pour but de mieux comprendre la motivation des propriétaires à laisser leurs terres en friche ou, à l'inverse, à les remettre en production. La grille est composée de six sections comprenant environ 25 questions, généralement ouvertes. La première section permet de caractériser le milieu et l'acquisition de celui-ci par le propriétaire. La seconde section, quant à elle, aborde le positionnement des répondants par rapport à l'aménagement du territoire sur la Côte-de-Beaupré. La troisième section comporte diverses questions sur l'utilisation actuelle de la friche, tandis que la quatrième section porte sur l'utilisation future de la friche. La cinquième portion de la grille vise à cerner le positionnement des répondants face à la conservation d'habitats d'espèces menacées ou à l'adoption de pratiques pour la conservation de la biodiversité. Finalement, la sixième et dernière section est présentée sous forme de mise en situation. Elle vise à évaluer les réponses des répondants vis-à-vis d'un scénario fictif dans lequel le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs met en place des mesures de protection légale des habitats fauniques.

Plusieurs professionnels qualifiés œuvrant au sein du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ont révisé la grille de questions afin de vérifier sa clarté et suggérer l'ajout de thèmes importants manquants. Par ailleurs, plusieurs textes ont été particulièrement utiles lors de l'élaboration de la liste de questions, étant donné les exemples qu'ils fournissaient en lien avec les enjeux de conservation. À titre d'exemple, les textes de Brook et al. (2003), de Kreye et al. (2018) et de Paloniemi et al. (2008) ont contribué à mettre en évidence les thèmes importants et récurrents pour ce type de projet de recherche.

Le dernier outil de collecte de données correspond à la littérature grise¹¹ et la littérature scientifique. Par le biais de différentes plateformes de distribution et de consultation de littérature, nous avons pu consulter plusieurs articles et document produit par des organismes et instances gouvernementales et régional, portant sur les enjeux de conservation à travers le monde. Une revue de littérature a ensuite été effectuée afin de déterminer si les éléments observés sur le territoire de la Côte-de-Beaupré sont semblables à ceux observés ailleurs et dans des contextes dissemblables. À cet effet, les chapitres 4 et 5 du présent document présentent les conclusions des liens entre la littérature scientifique sur les enjeux de conservation ainsi que les résultats d’entretiens avec les propriétaires fonciers de la Côte-de-Beaupré. En plus des articles scientifiques, divers sites typologiques et encyclopédies ont été consultés afin de définir les concepts clés de la présente recherche. Finalement, les documents publiés par la MRC, comme le PDZA, ont été utilisés dans le cadre de la réalisation du portrait agricole et forestier de la MRC présenté au chapitre 3.

2.1.5 Déroulement de la collecte de données

Durant l’été 2020, quatre visites sur le terrain ont été effectuées avec le CERFO dans le cadre du programme Prime-Vert. La durée de ces visites a varié entre une et trois heures, suivie d’un entretien d’environ 45 à 60 minutes. Les entretiens téléphoniques à la suite du renforcement des mesures sanitaires au Québec ont eu lieu entre le mois de septembre 2020 et le mois de janvier 2021. Leur durée a varié entre 30 et 75 minutes. Tous les entretiens — en personne et par voie téléphonique — ont été enregistrés à l’aide d’un dictaphone. Au total, 11 heures d’enregistrement ont été transcrites sous forme de verbatim afin de faciliter l’analyse. Au début de chaque entretien, les participants ont reçu une explication détaillée du projet, de ses objectifs, ainsi que du rôle de la chercheuse au sein de celui-ci. De surcroît, un formulaire de consentement a été fourni et expliqué à chaque participant afin de confirmer leur volonté de participer au projet et à ce que la conversation soit enregistrée à des fins d’analyse.

¹¹ « La littérature grise, littérature non conventionnelle ou littérature souterraine, est celle qui ne passe pas par un éditeur. Elle est surtout constituée de rapports et de thèses mais aussi des comptes rendus de congrès dont l’audience est faible » (Pochet, n.d., s.p.).

2.2 ANALYSE DES DONNÉES

2.2.1 Technique d'analyse et de présentation des données

L'analyse des données a été effectuée à l'aide des verbatims d'entretiens, soit les retranscriptions sous forme de citations exactes, et des notes prises durant ces derniers (Prévost & Roy, 2015). Ensuite, les données quantitatives, soit les données sur le genre, le lieu de résidence, la localisation de la parcelle, le nombre d'années habitées en ville ou en campagne, le niveau de scolarité, l'emploi ou l'occupation, l'âge, l'année d'acquisition du lot, la grandeur du lot en hectares et le mode d'acquisition, ont été compilées à l'aide du logiciel Excel. À partir de celles-ci, des statistiques descriptives — présentées sous forme de graphiques — ont été réalisées dans l'optique d'établir le profil sociodémographique des participants (voir chapitre 4).

En ce qui concerne les données qualitatives, la première étape de l'analyse a été la lecture détaillée des verbatims et, simultanément, le codage manuel de ceux-ci¹². Chacun des verbatims a été méticuleusement lu, surligné et annoté afin de mettre en lumière les éléments saillants et significatifs. Cette étape a permis d'identifier certains des codes préliminaires et des nœuds parents et enfants¹³ qui ont ensuite servi à effectuer l'analyse approfondie via le logiciel NVivo. La dernière étape a été l'analyse de type thématique avec le logiciel NVivo, durant laquelle l'ensemble des données a été traité. Pour ce faire, nous avons découpé le matériel (verbatim) en unités de sens. Ensuite, une phrase ou un paragraphe a été attribué à chacune de ces unités pour en expliquer l'essence. Nous avons ensuite réduit les codes (aussi appelés nœuds), c'est-à-dire que les phrases essentielles ont été résumées en un seul mot. Cette étape correspond au *nommage* (Ayache & Dumez, 2011). Les réponses des participants ont toutes été triées et classées dans les différents nœuds établis afin de pouvoir faciliter l'analyse et faire ressortir les éléments prépondérants. La plupart des nœuds utilisés ont été établis à partir de la grille de questions. Ils sont présentés dans les tableaux à la page suivante (tableau 1).

¹² Le codage se définit « comme l'extraction, à partir du texte de retranscription des entretiens, de mots, de groupes de mots ou de phrases dont la signification, une fois synthétisée en un ou plusieurs énoncés, constitue un code » (Prévost & Roy, 2015, p. 183; Saldana, 2016).

¹³ « Les nœuds représentent des thèmes, des sujets, des concepts, des idées, des opinions ou des expériences » (QRS International, 2015, p. 24). Plus précisément, dans le cadre de notre analyse, ces nœuds représentent des catégories d'information en lien avec le sujet de recherche permettant de trier l'information contenue dans les verbatims.

La présentation des résultats (voir chapitre 4) s'appuie sur diverses citations tirées des entretiens qui mettent en lumière certaines réalités exprimées par les participants. Ces citations sont accompagnées de statistiques descriptives ainsi que de graphiques qui mettent en image le profil des répondants. Une analyse des diverses réponses, juxtaposée avec les informations du profil sociodémographique des répondants, permet d'offrir des éléments d'analyse différents et de faire des liens et des interprétations.

Tableau 1 : Nœuds parents et nœuds enfants utilisés dans NVivo (partie 1)

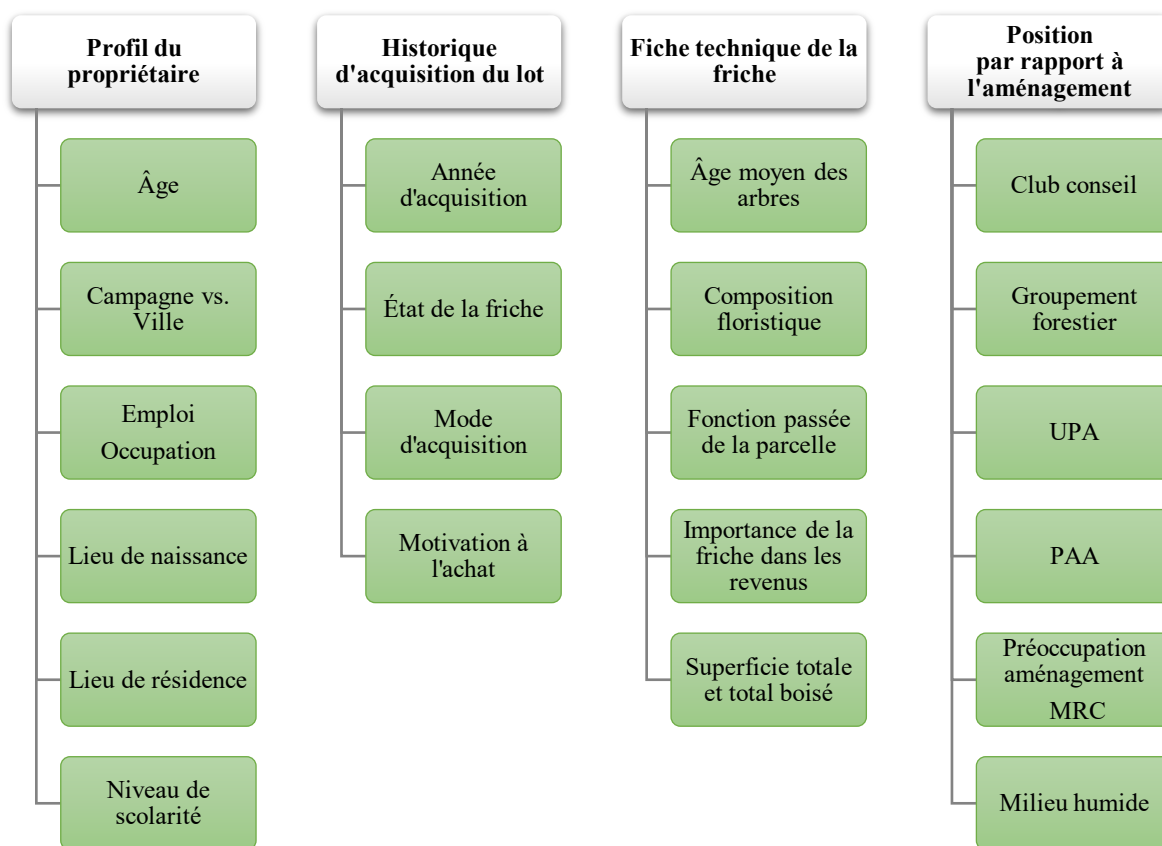
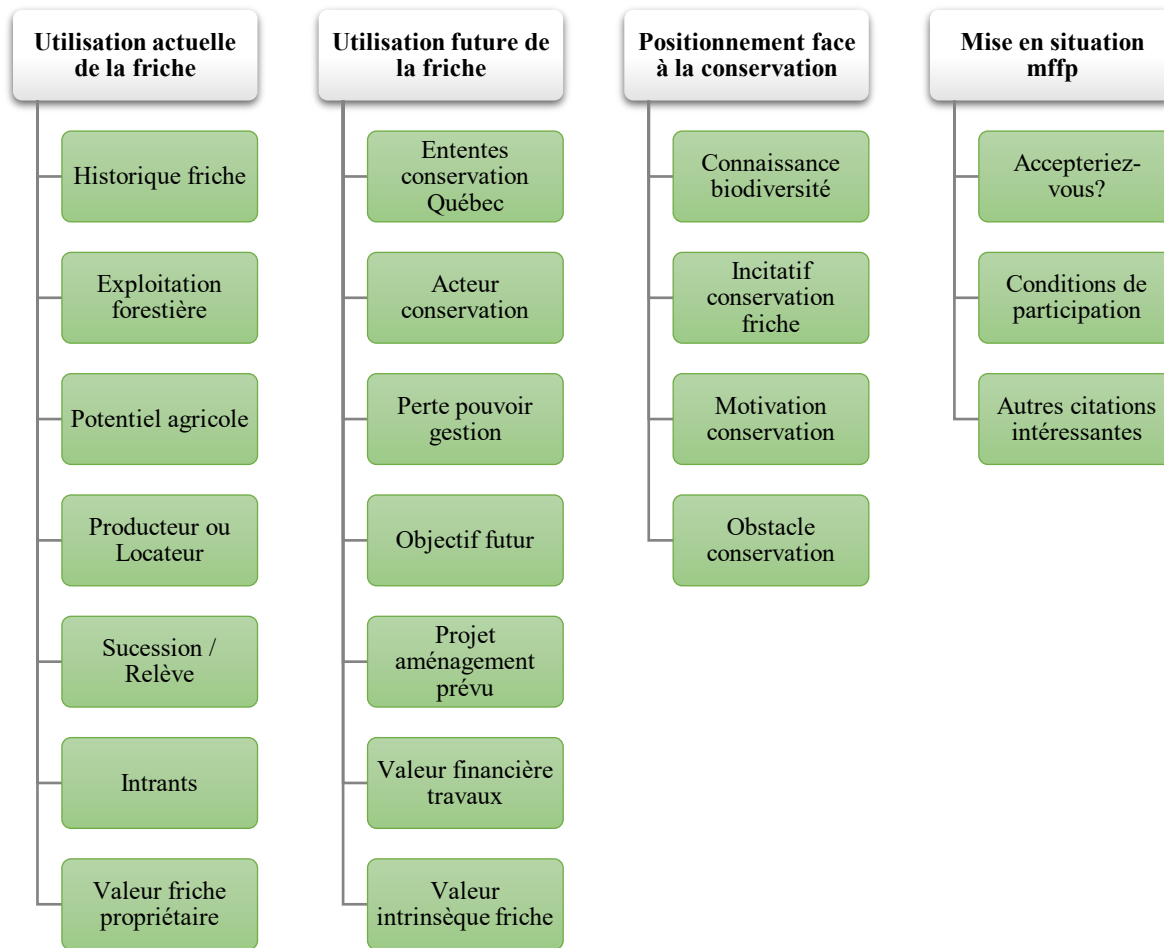


Tableau 2 : Nœuds parents et nœuds enfants utilisés dans NVivo (partie 2)



2.2.2 Méthodes de validation des données

Il est impératif d'utiliser des stratégies de validation à toutes les étapes du processus de recherche. Dans le cadre de la présente étude, la validation des données a été effectuée grâce à la triangulation des méthodes (Caillaud & Flick, 2016; Pinard, Potvin, & Rousseau, 2004). L'utilisation de littérature grise, de documents produits par les MRC et de littérature scientifique, entre autres, a servi à vérifier et à valider les informations recueillies dans le cadre de la collecte de données qualitatives. La validité externe offerte par la revue de littérature sur les enjeux de conservation permet d'assurer que les données répondent généralement aux critères de transférabilité et de fidélité (Proulx, 2019). En effet, la majorité des informations recueillies lors de la revue de littérature ont émergé durant les entretiens avec les propriétaires de la Côte-de-Beaupré. Les données et les résultats sont donc applicables dans d'autres contextes, c'est-à-dire que « si l'étude était reproduite sous les

mêmes conditions, les résultats obtenus seraient [également] les mêmes » (Proulx, 2019, p. 54). À la fin de la collecte de données, un entretien a également été tenu avec une intervenante du CERFO qui travaille régulièrement avec la population ciblée par notre étude. Cette entrevue a permis de confirmer certaines informations tout en offrant un point de vue distinct qui a enrichi les données et les interprétations pouvant en découler.

2.2.3 Forces et limites des méthodes

L'entretien individuel semi-dirigé représente une interaction limitée dans un but spécifique, c'est-à-dire qu'il s'apparente à une conversation ou à un échange verbal informel. L'information recueillie dans le cadre d'un entretien de ce type s'avère souvent plus intéressante et complète que celle collectée dans le cadre d'un simple questionnaire puisque les questions posées aux participants sont moins précises (Prévost & Roy, 2015). En effet, les questions ouvertes permettent une forme d'interaction entre le chercheur et la personne interrogée, permettant d'approfondir le sujet et possiblement de faire émerger de nouvelles théories (Prévost & Roy, 2015). Lors d'un entretien, « [les questions] ouvrent sur un sujet et le chercheur encourage la personne interrogée à parler de ce qu'elle sait, il la relance, il ne cherche pas à abrégé la conversation, mais à l'allonger pour en savoir plus » (Prévost & Roy, 2015, pp. 67-68). Les propos prononcés durant ce type d'entretien s'avèrent souvent très pertinents, mais puisque la discussion a lieu dans un cadre où elle peut évoluer plus ou moins librement, il est important d'enregistrer la conversation si le participant a consenti (Prévost & Roy, 2015).

L'avantage principal des entretiens de recherche repose dans la possibilité d'obtenir des données originales auprès d'un groupe ou d'une catégorie sociale (Gumuchian & Marois, 2000). De plus, l'entretien permet une communication directe avec les participants de l'étude, dans le contexte social et géographique choisi (Gumuchian & Marois, 2000). L'enquêteur qui réalise ces entretiens est en mesure d'expliquer la signification des mots pour permettre une compréhension optimale de la part du répondant. De plus, comme le répondant n'est pas en possession du questionnaire, les biais introduits dans les réponses sont réduits. Les réponses obtenues sont généralement plus complètes et plus élaborées, surtout lorsque les questions posées sont des questions ouvertes (Gumuchian & Marois, 2000).

Les changements occasionnés par les mesures sanitaires en lien avec la COVID-19 ont eu un impact considérable sur notre collecte de données. Bien que les entretiens téléphoniques aient été une alternative favorable aux entretiens en personne, cette approche n'offre pas la communication optimale pouvant être atteinte dans le cadre d'une visite sur le terrain. En effet, la qualité des réponses obtenues a été légèrement diminuée en raison des coupures de réseau, des délais entre les réponses, des interruptions de parole accidentelles et des hésitations ayant parfois limité la complétude des réponses et la fluidité des conversations. Lors des quatre visites sur le terrain, les propriétaires semblaient plus à l'aise et, puisque la conversation se déroulait dans leur espace de vie, ils étaient davantage enclins à raconter des histoires et à discuter plus librement. Les visites sur le terrain ont duré entre deux et trois heures tandis que les entrevues téléphoniques ont plutôt duré entre 20 et 60 minutes. En d'autres termes, visiter le terrain offre des points de repère qui sont difficiles à obtenir dans le cadre d'une conversation virtuelle ou téléphonique. Cela dit, les réponses obtenues demeurent riches et intéressantes et ont permis d'établir un portrait exhaustif des propriétaires et de leurs perceptions et de leurs attitudes envers les mesures de conservation (voir chapitres 4 et 5).

CHAPITRE 3 — MISE EN CONTEXTE DU TERRITOIRE À L'ÉTUDE

Afin de mieux comprendre les perceptions des propriétaires fonciers de terre en friche de la Côte-de-Beaupré, il est important de bien comprendre le contexte agricole et forestier de la MRC. Il est également intéressant d'en savoir plus sur les intentions de la MRC, sur les milieux fragiles du secteur tels que les milieux humides, ainsi que sur les initiatives de conservation volontaires mises en œuvre afin de protéger les espèces menacées et vulnérables qui pourraient potentiellement s'y trouver. Il sera ainsi possible de mieux comprendre le phénomène à l'échelle de la MRC pour potentiellement pouvoir reproduire l'exercice dans une autre MRC du Québec et ainsi comparer les résultats.

Des phénomènes de déprise agricole sur les terres à moindre potentiel ainsi que d'intensification agricole sur les terres à haut potentiel ont lieu sur la Côte-de-Beaupré, tout comme ailleurs dans la province. Selon Agriculture et Agroalimentaire Canada, plus de 100 000 hectares de terres agricoles sont abandonnés dans l'ensemble du Québec. « Ces friches, abandonnées et sans intention d'être cultivées, sont souvent perçues comme une nuisance au niveau de la qualité du paysage ainsi qu'une forme de gaspillage de ressources » (MRC de La Côte-de-Beaupré, 2014a). À l'échelle du Québec, diverses raisons peuvent expliquer l'abandon de terres agricoles, incluant « l'arrêt des activités de l'agriculteur (retraite), sans la présence d'une relève [ou encore] du manque de potentiel pour l'agriculture conventionnelle [et de] la forte consolidation engendrée par l'industrialisation de la production laitière qui entraîne une sous-utilisation des terres de moindre potentiel » (MRC de La Côte-de-Beaupré, 2014a, p. 54). Sinon, « les anciennes terres vouées au pâturage ont souvent des sols fortement pierreux et de faibles qualités, ce qui limite les possibilités de les remettre en culture ; l'importante inclinaison du terrain (pente) ou les superficies trop petites et morcelées, qui rendent parfois la réalisation des travaux agricoles pratiquement impossible » (MRC de La Côte-de-Beaupré, 2014a, p. 54).

La problématique de l'abandon des terres est également accentuée par le manque de relève agricole. Ainsi, « au Québec, en 2007, on comptait 3 280 exploitations dont la vente ou le transfert était prévu dans un délai de 5 ans, soit 11,2 % des exploitations agricoles du

Québec. Parmi celles-ci, 61 % avaient une relève désignée, 31 % n'en avaient pas et 8,1 % avaient une relève incertaine » (MRC de La Côte-de-Beaupré, 2014a, p. 67). De plus, la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) considère que la relève familiale ne suffit plus à maintenir le nombre d'exploitations agricoles au Québec. Les données recueillies par le FRAQ révèlent toutefois que plusieurs jeunes étudiants expriment le désir de devenir producteurs, et ce, malgré l'absence d'agriculteur dans leur famille. Cependant, plusieurs d'entre eux n'arriveront pas à leur fin puisque le prix des terres est généralement trop élevé pour les étudiants qui ne sont pas déjà actionnaires d'une portion de terre (MAPAQ, 2016; MRC de La Côte-de-Beaupré, 2014a).

De son côté, la Côte-de-Beaupré représente un contexte plutôt singulier. L'agriculture se transforme et se tourne tranquillement vers l'agrotourisme, tandis que la majorité des entreprises agricoles du Québec s'intensifient et se transforment en monoculture. Ainsi, afin de mieux comprendre les éléments de réponse des propriétaires entendus durant les entretiens, il est intéressant de se pencher sur la région de la Côte-de-Beaupré. Pour ce faire, les paragraphes qui suivent présenteront un portrait exhaustif de l'agriculture de la MRC et de son évolution, de son administration et des modes de vie de sa population ainsi que des enjeux qui touchent le domaine social agricole et forestier du territoire de la MRC.

3.1 PRÉSENTATION DE LA RÉGION À L'ÉTUDE

3.1.1 Portrait géographique et administratif de la région

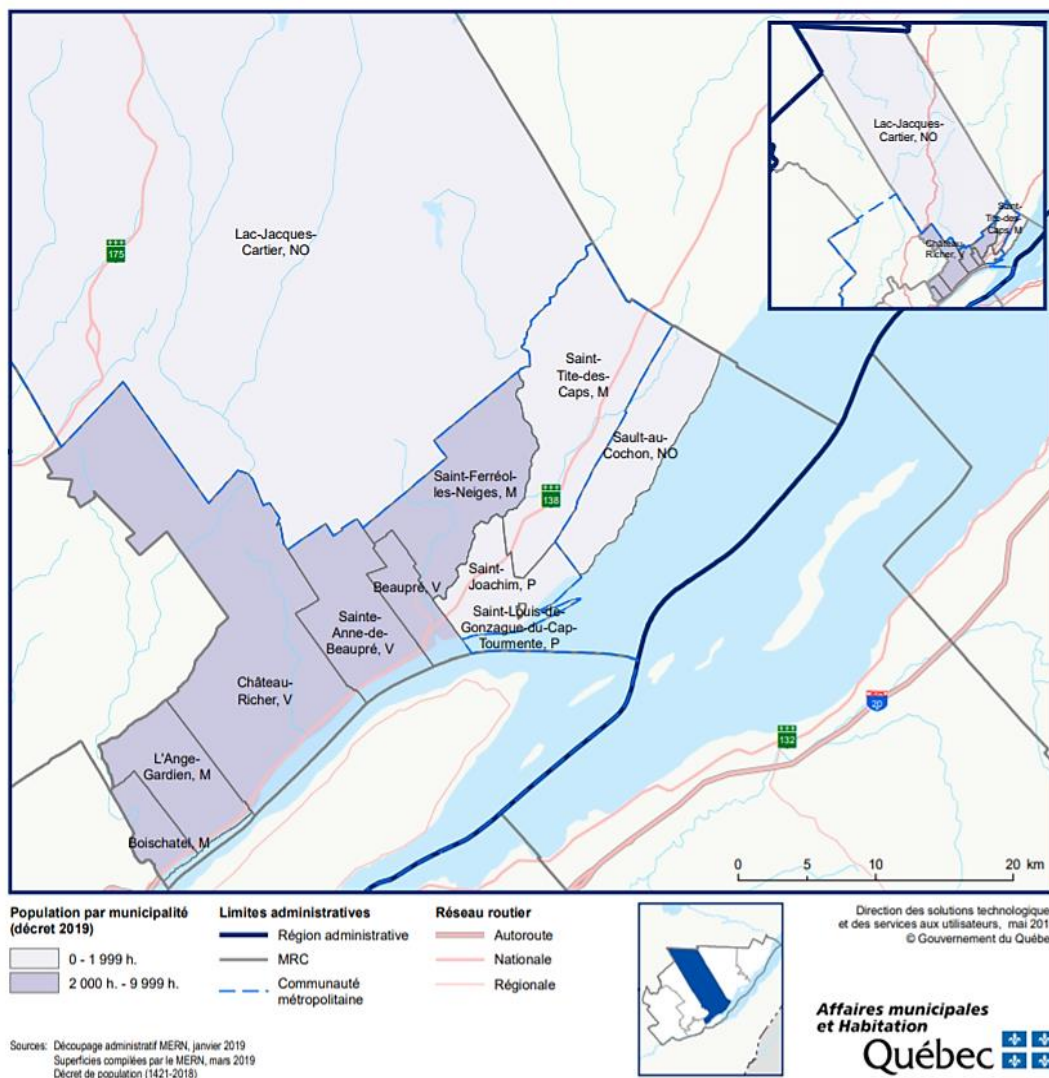
Le terrain d'étude dans le cadre de cette recherche est le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré, situé dans la région administrative de la Capitale-Nationale. Cette région se trouve sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, plus précisément entre la ville de Québec et la région de Charlevoix, au nord de l'île d'Orléans. Ce territoire occupe une superficie d'environ 4 974 kilomètres carrés et a une densité de population d'environ 5,8 habitants par kilomètre carré, soit une population totale de 29 000 habitants en 2019 (MRC de La Côte-de-Beaupré, 2019b). La MRC de La Côte-de-Beaupré est composée de trois villes, quatre municipalités, deux paroisses et deux territoires non organisés ¹⁴(TNO). Elle comprend donc les villes de Beaupré, de Château-Richer et de Saint-Anne-de-Beaupré. On compte aussi les

¹⁴ « Toute partie du territoire du Québec qui n'est pas celui d'une municipalité locale est un territoire non organisé (TNO) » (MAMH, 2010)

municipalités de Boischatel, de l'Ange-Gardien, de Saint-Ferréol-les-Neiges et de Saint-Tite-des-Caps, les paroisses de Saint-Joachim et de Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente, ainsi que les territoires non organisés du Lac-Jacques-Cartier et de Sault-au-Cochon. Les TNO couvrent environ 85 % de la superficie totale du territoire, soit approximativement 4 204 kilomètres carrés (MRC de La Côte-de-Beaupré, 2019b).

La population totale en 2019 s'élevait à environ 29 082 personnes. La densité de population hors des territoires non organisés serait donc basée sur un territoire de 646 kilomètres carrés, soit une densité d'environ 45 habitants par kilomètre carré (MAMH, 2019). La figure 1 présentée ci-dessous représente les limites administratives et de la densité de population de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Figure 1 : Limites administratives de la MRC de La Côte-de-Beaupré



3.1.2 Portrait du secteur agricole et forestier

L'avenir de l'agriculture est assez incertain sur la Côte-de-Beaupré, et ce, malgré que le territoire soit majoritairement rural et composé de terres agricoles et forestières de bonne qualité (MRC de La Côte-de-Beaupré, 2018). D'abord, le climat engendre une saison de croissance qui « varie entre 187 et 183 [jours] pour la zone sud-ouest du territoire puis diminue progressivement plus on s'éloigne du fleuve, pour se situer à 138 jours sur les hauts plateaux » (MRC de La Côte-de-Beaupré, 2014a, p. 21). La période de gel, quant à elle, varie en fonction des zones. La période sans gel peut varier de 110 à 125 jours pour la zone sud-ouest, allant jusqu'à 60 jours pour le nord-ouest. Bien que le climat soit favorable à une grande diversité de productions agricoles, il demeure important de choisir des cultures dont les caractéristiques concordent avec le nombre de jours de croissance et les conditions climatiques. Ensuite, « la majorité des sols de la MRC sont de classe 7 (64 %), soit 43 245 ha. Ces sols sont généralement couverts de forêt ou de milieux humides » (MRC de La Côte-de-Beaupré, 2014a, p. 23) et ne sont donc pas particulièrement attrayants au niveau agricole, sauf pour les activités de sylviculture et les produits forestiers non ligneux. De surcroît, on ne retrouve aucun sol de classe 1 ou de classe 6 sur le territoire, c'est-à-dire que celui-ci est divisé entre les classes 2 (3 %) — 3 (13 %) — 4 (12 %) et 5 (9 %). Les sols de classes deux présentent des limitations modérées pouvant restreindre la diversité des cultures ou exiger des travaux modérés et du fertilisant. Ils peuvent cependant offrir une productivité élevée pour la plupart des grandes cultures s'ils sont bien gérés. « Les sols de classes 3, 4, 5 présentent habituellement des limitations assez sérieuses ou très sérieuses pour certaines cultures pour les raisons suivantes : climat moyennement rigoureux, faible fertilité, pentes raides, forte érosion, terrain mal égoutté ou trop sec » (MRC de La Côte-de-Beaupré, 2014a, p. 23).

La Côte-de-Beaupré possède une grande zone agricole qui est protégée en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*¹⁵. Celle-ci s'étend sur 23 890 hectares, soit 35,6 % du territoire de la MRC. En 2010, environ 8 562 hectares forestiers et agricoles étaient exploités par près de 83 entreprises sur le territoire et parmi ceux-ci, 2 828 hectares sont en culture. La superficie cultivée sur l'ensemble du territoire de

¹⁵ RLRQ c. 26, a. 1.

la MRC a augmenté de 5 % entre 2004 et 2010. Certaines régions ont connu des augmentations plus importantes, comme Sainte-Anne-de-Beaupré qui a connu une augmentation de 46 % de sa superficie cultivée. De plus en plus, les propriétaires font la location de leur terre à des cultivateurs, ce qui contribue à l'augmentation de terres cultivées sur le territoire. « En 2010, 3118 ha de terres cultivables étaient louées, ce qui représente 26 % de la superficie cultivée » (MRC de La Côte-de-Beaupré, 2014b, p. 10). La superficie boisée, quant à elle, représente 75 % de la zone agricole (MRC de La Côte-de-Beaupré, 2014a). Une carte représentant un portrait de la zone agricole de la Côte-de-Beaupré est disponible en annexe 3 (MRC de La Côte-de-Beaupré, 2014a, p. 12).

Tableau 3 : Superficie de la zone agricole par municipalité de la MRC de La Côte-de-Beaupré, en 2013¹⁶

TERRITOIRE	SUPERFICIE DES MUNICIPALITÉS		SUPERFICIE DE LA ZONE AGRICOLE	
	Total du territoire (ha)	% de la MRC	Total du territoire (ha)	% de la municipalité
<i>Boischatel</i>	2 150	3,2 %	70	3,3 %
<i>L'Ange-Gardien</i>	5 340	8,0 %	4 990	93,5 %
<i>Château-Richer</i>	24 380	36,3 %	5 400	22,2 %
<i>Sainte-Anne-de-Beaupré</i>	6 810	10,0 %	2 820	41,4 %
<i>Beaupré</i>	2 690	4,0 %	30	1,1 %
<i>Saint-Ferréol-les-Neiges</i>	8 460	12,6 %	2 830	33,5 %
<i>Saint-Joachim</i>	4 240	6,3 %	3 050	71,9 %
<i>Saint-Tite-des-Caps</i>	12 980	19,3 %	4 640	35,8 %
<i>Saint-Louis-de-Gonzague</i>	60	0,1 %	60	0,02 %
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ (TERRITOIRE MUNICIPALISÉ)	67 110	100 %	23 890	35,6 %

« Depuis une vingtaine d'années, le Québec perd une ferme par jour. Il en compte actuellement un peu moins de 30 000 sur son territoire » (MRC de La Côte-de-Beaupré, 2019a, p. s.p.). Le territoire de la Côte-de-Beaupré n'y échappe pas complètement, bien que le nombre de fermes qu'on y retrouve soit resté relativement stable entre 2004 et 2010. Durant cette période, le nombre de fermes sur le territoire de la MRC a même connu une augmentation de 6 %, passant de 78 en 2004 à 83 en 2010. En 2010, les MRC ayant le plus grand nombre d'exploitations agricoles sont Château-Richer (21), l'Ange-Gardien (17) et

¹⁶ (MRC de La Côte-de-Beaupré, 2014a, p. 13)

Saint-Tite-des-Caps (13). Le tableau 4 présente diverses statistiques sur le nombre de fermes et leur superficie exploitée au sein de chacune des municipalités de la MRC (MRC de La Côte-de-Beaupré, 2014a, p. 34). Dans ce tableau, « le ratio superficie exploitée/nombre de fermes illustre que les fermes qui exploitent les plus petites superficies se situent à Saint-Ferréol-les-Neiges, Saint-Joachim et Saint-Tite-des-Caps (moins de 100 ha/ferme). Celles qui exploitent les plus grandes superficies sont à Sainte-Anne-de-Beaupré, l'Ange-Gardien et Boischatel (plus de 100 ha/ferme) » (MRC de La Côte-de-Beaupré, 2014a, p. 35). Plusieurs facteurs peuvent expliquer la variation du nombre d'entreprises agricoles. Généralement, l'âge moyen des agriculteurs continue d'augmenter (53 ans) alors que la relève agricole reste toujours très faible, ce qui explique cette tendance. Sur la Côte-de-Beaupré, en 2010, neuf producteurs (11 % des fermes) avaient prévu la vente de leur propriété dans les cinq prochaines années (MRC de La Côte-de-Beaupré, 2014a). « Le tiers des fermes (3 sur 9) dont les propriétaires prendront leur retraite n'ont pas de relève annoncée » (MRC de La Côte-de-Beaupré, 2014b, p. 10). Il y a donc un problème de relève agricole et les terres risquent d'être achetées par des gens qui n'ont pas l'intention de faire de production agricole.

Tableau 4 : Nombre de fermes et superficie exploitée par municipalité de la MRC de La Côte-de-Beaupré, en 2010¹⁷

TERRITOIRE	NOMBRE DE FERMES (2010)	SUPERFICIE EXPLOITÉE TOTAL (HA)	RATIO SUPERFICIE EXPLOITÉE (HA) / NOMBRE DE FERMES
<i>Beaupré</i>	-	45	-
<i>Boischatel</i>	2	218	109
<i>Château-Richer</i>	21	2 081	99
<i>L'Ange-Gardien</i>	17	2 397	141
<i>Sainte-Anne-de-Beaupré</i>	10	1 668	167
<i>Saint-Ferréol-les-Neiges</i>	10	354	35
<i>Saint-Joachim</i>	10	644	64
<i>Saint-Tite-des-Caps</i>	13	1 154	89
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ	83	8 562	103

Le territoire agricole de la Côte-de-Beaupré est divisé en quatre grandes affectations, soit le secteur agricole dynamique, le secteur agricole viable, le secteur agroforestier et le

¹⁷ (MRC de La Côte-de-Beaupré, 2014a)

secteur déstructuré. En premier lieu, le secteur agricole dynamique regroupe les unités territoriales vastes et homogènes dont la principale activité est l'agriculture. Dans ce secteur, quelques friches agricoles se retrouvent parfois isolées (Côte, Dancause, & Baril, 2013). Ensuite, le secteur agricole viable est le « secteur hétérogène caractérisé par un couvert forestier entrecoupé, de temps à autre, par des friches agricoles, des champs en culture et des activités ou usages autres que l'agriculture, comme des secteurs de villégiature » (Côte et al., 2013, p. 92). Généralement, dans ces portions de territoire le potentiel agricole est moins élevé, ce qui entraîne l'abandon de l'activité agricole et donc la formation de friches (Côte et al., 2013). Le troisième secteur, soit le secteur agroforestier, est caractérisé par des activités liées à la foresterie, l'acériculture, parfois de la villégiature et moins souvent l'agriculture (Côte et al., 2013). Finalement, le secteur déstructuré regroupe « des unités territoriales ponctuelles de superficie variable, mais généralement restreintes, déstructurées au fil du temps par l'addition d'usages non agricoles et où subsistent de rares lots vacants enclavés, irrécupérables pour l'agriculture » (Côte et al., 2013, p. 92). Une carte représentant ces grandes affectations est disponible en annexe 4.

L'abandon des terres est un phénomène présent sur le territoire. En 2005, on dénombrait plus de 2 051 hectares de terres en friche. Ces friches sont réparties entre les diverses municipalités de la MRC, telles que présentées dans le tableau ci-dessous (MRC de La Côte-de-Beaupré, 2019a). Selon les responsables de la MRC, les superficies agricoles qui ne sont pas utilisées pour l'agriculture entraînent des pertes économiques et sociales importantes. Le nombre élevé de terres à l'abandon pourrait surtout être expliqué par l'arrêt des activités de l'agriculteur (retraite), sans la présence d'une relève par exemple. L'abandon des terres pourrait aussi être expliqué par le manque de potentiel pour l'agriculture conventionnelle ou parce que les anciennes terres vouées au pâturage ont souvent des sols fortement pierreux et de faible qualité qui limitent la possibilité de les remettre en culture (MRC de La Côte-de-Beaupré, 2019a). La MRC souhaiterait préserver les terres en friche et tenter de les remettre en culture si le potentiel agronomique le permet. Cependant, « ces superficies en friche ne sont pas caractérisées quant à leur potentiel agronomique, ce qui limite les interventions ciblées pour remettre ces terres en culture » (MRC de La Côte-de-Beaupré, 2014a, p. 88).

Tableau 5 : Superficie des terres en friche, par municipalité de la MRC de La Côte-de-Beaupré, en 2005 ¹⁸

MUNICIPALITÉS	SUPERFICIE EN FRICHE (HA)
L'Ange-Gardien	83
Château-Richer	440
Sainte-Anne-de-Beaupré	484
Saint-Ferréol-les-Neiges	229
Saint-Joachim et Saint-Louis-de-Gonzague	415
Total en friche	2 051

3.1.3 Avenir de l'agriculture pour la Côte-de-Beaupré

L'agriculture du secteur à l'étude évolue lentement pour devenir de plus en plus axée sur l'agrotourisme¹⁹. L'offre de produits agrotouristiques issus notamment de l'agroforesterie tend à se diversifier afin de mettre en valeur les produits, le terroir et le patrimoine de la Côte-de-Beaupré. L'agrotourisme est « une activité touristique complémentaire de l'agriculture ayant lieu sur une exploitation agricole. Elle met en relation des producteurs agricoles avec des touristes ou des excursionnistes, permettant à ces derniers de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production par l'accueil et l'information que leur réserve leur hôte » (MRC de La Côte-de-Beaupré, 2014a, p. 69). En 2014, 10 fermes réalisaient des activités agrotouristiques. Comme le territoire de la MRC compte un important réseau hôtelier ainsi que plusieurs restaurants et institutions (HRI), l'agrotourisme peut représenter un bon marché pour les producteurs du secteur. Plusieurs produits pouvant être valorisés par l'agrotourisme sont de plus en plus présents sur le territoire. Depuis 2004, le nombre d'hectares de production acéricole a augmenté de 45 %, donc environ 780 ha sont dédiés à la production de produits d'érable (MRC de La Côte-de-Beaupré, 2014a). Les produits locaux sont également très variés sur la Côte-de-Beaupré; plus de 28 détaillants alimentaires de différentes natures se retrouvent sur le territoire de la MRC. Les principaux produits transformés sur place sont le sirop d'érable, le canard, le miel et les raisins (MRC de La Côte-de-Beaupré, 2014a).

Selon le plan de développement de la zone agricole (PDZA), la MRC mise sur la valorisation de la production agricole afin de développer une valeur ajoutée aux produits agricoles de la Côte-de-Beaupré. Pour ce faire, ils envisagent de valoriser la production sur

¹⁸ (MRC de La Côte-de-Beaupré, 2014a, p. 53)

¹⁹ « Ensemble des activités développées à l'intention des touristes dans les exploitations agricoles » (Larousse, 2021)

les terres louées et les terres en friche. Les autorités responsables à la MRC veulent également assurer la protection de la biodiversité et l'environnement (MRC de La Côte-de-Beaupré, 2014b). À cet effet, ils doivent obtenir la participation active des propriétaires pour assurer l'exploitation de terres qui risquent d'être laissées en friche. La MRC a donc mis en place une banque de terres agricoles dans laquelle on retrouve les terres en culture disponibles à l'achat ou à la location et les terres en friche (MRC de La Côte-de-Beaupré, 2014a). Ce programme est « destiné aux producteurs en croissance et à la relève, il vise à permettre un jumelage avec des propriétaires fonciers dont les terres à potentiel agricole sont inexploitées » (Martin, 2015, s.p.). Les propriétaires qui participent à l'initiative et qui acceptent de louer une parcelle cultivable inexploitée à même leur propriété sont admissibles à un remboursement de 70 % de leurs taxes foncières (Martin, 2015).

La MRC veut également miser sur l'introduction de cultures sous couvert forestier et la récolte de produits forestiers non ligneux, dans l'optique où la superficie boisée représente plus de la moitié (75 %) de la zone agricole (MRC de La Côte-de-Beaupré, 2014a). Selon des responsables de la MRC, ce type de culture peut être une bonne solution de production à introduire dans les zones en friche pour permettre au producteur d'élargir sa production, tout en préservant la biodiversité et les habitats naturels. Ce serait ainsi avantageux à la fois pour les propriétaires ainsi que pour l'économie et le développement économique de la région. Les représentants de la MRC sont d'avis que la superficie importante de friches sur le territoire représente un grand potentiel de remise en culture éventuel. D'ailleurs, la remise en culture pourrait être plus efficace grâce à l'initiative de la MRC de créer la banque de terres agricoles. Ces aménagements, effectués avec l'aide de la MRC et de divers organismes, pourraient être effectués dans une vision de conservation des habitats fauniques.

Dans les prochaines années, la MRC espère mettre en valeur son territoire agricole, tout en visant la protection des habitats et de la biodiversité qu'il possède. L'agriculture de la région de la Côte-de-Beaupré est très différente de régions où l'agriculture est beaucoup plus intensive comme le Centre-du-Québec. Est-ce que cette différence pourrait jouer un rôle dans la participation des propriétaires aux initiatives de conservation lancées par la MRC ou le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs en vue de la modernisation du règlement sur les habitats fauniques ?

3.2 ENJEUX AGRICOLES ET DE CONSERVATION SUR LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

3.2.1 Enjeux agricoles

Dans les dernières années, les enjeux agricoles de la Côte-de-Beaupré ont été largement étudiés par différents acteurs du milieu, tels que des membres de l'Union des producteurs agricoles (UPA), le groupement forestier Québec-Montmorency et des organismes à but non lucratif (OBNL) présents sur le territoire. « Les réflexions portant sur le développement de l'agriculture et la mise en valeur du territoire agricole de la Côte-de-Beaupré montrent une préoccupation importante et partagée quant à l'avenir du territoire agricole et des activités qui y sont associées » (MRC de La Côte-de-Beaupré, 2014a, p. 77). Plusieurs événements ont été mis sur pied afin d'identifier les préoccupations et les attentes des producteurs en ce qui concerne leur métier. Les défis et les enjeux principaux du territoire ont ainsi pu être mis en lumière et des actions pourront être mises en place afin de trouver des pistes de solution qui favoriseront la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés. Les principales pistes de réflexion sur lesquelles les acteurs veulent se pencher dans les prochaines années sont le retour de la valorisation du métier d'agriculteur, le retour des fermes familiales prospères et le soutien collectif aux agriculteurs afin qu'ils puissent s'impliquer et participer activement au dynamisme de la collectivité par « une offre alimentaire diversifiée, de qualité et contribuant à la santé de la population » (MRC de La Côte-de-Beaupré, 2014a, p. 77).

En septembre 2011 a eu lieu la « Table agriculture et foresterie » organisée par la MRC. Cette activité intitulée *Table de concertation sur la mise en valeur du territoire agricole et forestier* visait à identifier les enjeux et les défis pour le territoire et la population de la Côte-de-Beaupré. Cette table a permis aux intervenants du territoire de s'exprimer en présence d'acteurs régionaux provenant de divers ministères et organismes paragouvernementaux. Les principaux enjeux ayant été identifiés sont les suivants :

- « Développer un modèle de développement agricole propre à la Côte-de-Beaupré, au lieu d'un modèle d'exploitation classique qui ne fonctionne pas dans la réalité locale ;
- Se donner des outils de développement de projets agricoles sur le territoire ;
- Assurer la pérennité de l'agriculture et de la foresterie, grâce entre autres à une fiscalité locale ou d'agglomération, car il ne faut pas compter uniquement sur le financement en provenance du gouvernement ;

- Mettre en place des outils pour favoriser la réalisation des projets des jeunes producteurs et créer un organisme d'accompagnement, notamment pour aider à l'acquisition des terres qui n'est pas facile à l'heure actuelle ;
- Mettre en place une aide à la relève, notamment par un système de rachat de terres, une banque de terres et des programmes innovateurs d'accompagnement et d'aide financière, etc. » (MRC de La Côte-de-Beaupré, 2014a, pp. 80-81)

En novembre 2012, une rencontre a eu lieu avec les membres du syndicat de l'Union des producteurs agricoles (UPA) de la Côte-de-Beaupré. Cet échange a permis à une trentaine d'agriculteurs et d'agricultrices de s'exprimer sur leurs attentes face au PDZA et de mentionner leurs préoccupations concernant les principaux enjeux du secteur de l'agriculture. Plusieurs éléments sont ressortis de cette rencontre. Concernant les attentes, les propriétaires et agriculteurs ont exprimé vouloir être mieux accompagnés par les acteurs du milieu, souhaiter que leur travail soit plus valorisé et qu'il soit reconnu comme levier de développement économique, social, environnemental et culturel. « Les participants sont convaincus que l'agriculture et l'alimentation font partie des solutions pour développer l'économie touristique de la MRC » (MRC de La Côte-de-Beaupré, 2014a, p. 79). Les agriculteurs sur la Côte-de-Beaupré ont également présenté leurs préoccupations, en lien notamment avec l'augmentation du prix des terres agricoles et le manque de relève. En ce qui concerne la problématique de recherche de ce projet, notons que les producteurs « suggèrent que la MRC ait la responsabilité d'instaurer des mesures incitatives comme la remise en culture des terres abandonnées ou en friche, la location à long terme des terres et la taxation des terres laissées en friche et non valorisées » (MRC de La Côte-de-Beaupré, 2014a, p. 80).

La MRC mise donc sur la valorisation de l'agriculture pour les prochaines années. Elle aimerait avoir une plus grande relève agricole et compte mettre des moyens en place, tels que la banque de terres agricoles, afin d'atteindre cet objectif. Les moyens mis en œuvre pour diminuer la déprise agricole sur leur territoire semblent tout de même tendre vers la protection de la biodiversité. Dans le schéma d'aménagement et de développement durable du territoire (SADD), la troisième orientation incluse vise à préserver et améliorer le caractère distinctif du territoire. Dans cette dernière, une portion traite de la préservation de la richesse et de la diversité des espaces naturels. La MRC mentionne ses intentions d'aménagement par rapport aux espaces naturels. Elle a la volonté de « reconnaître le rôle

écologique joué par les écosystèmes naturels et leurs apports au développement économique et social de la région, de protéger et mettre en valeur les milieux naturels exceptionnels et sensibles, de contribuer à la protection des milieux naturels diversifiés et représentatifs du territoire, le patrimoine naturel de la MRC [ainsi que d'augmenter] la superficie des espaces forestiers et naturels voués à la conservation par une meilleure connaissance de leur caractéristique et de leur richesse » (Côte et al., 2013, p. 158). La MRC a donc certainement des intentions de conservation de la biodiversité, mais celles-ci ont généralement lieu en terre publique. À cet effet, les désirs de la MRC par rapport à l'agriculture sont-ils réellement conciliables avec les besoins des écosystèmes en terre privée ? Il sera intéressant d'explorer la perception des propriétaires privés concernant l'agriculture sur la Côte-de-Beaupré et la gestion de celle-ci par la MRC dans le chapitre subséquent.

3.2.2 Espèces menacées et vulnérables sur le territoire de la Côte-de-Beaupré

Selon les plus récentes données du CDPNQ, en 2019, plusieurs espèces ayant le statut menacé, vulnérable ou susceptible d'être ainsi désigné ont été recensées sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré. Les données sur l'occurrence d'espèces menacées ou vulnérables ont une précision variant de 150 mètres à 8 kilomètres. De plus, le CDPNQ spécifie que « l'absence de données ne signifie pas pour autant que d'autres espèces fauniques précaires ne soient pas présentes dans ce secteur » (CDPNQ, 2019, s.p.). Les espèces à risque sur le territoire sont les suivantes : dans la catégorie « susceptible », on compte la chauve-souris cendrée, la chauve-souris rousse, le campagnol des rochers, le campagnol-lemming de Cooper, la salamandre sombre du Nord, le troglodyte à bec court, le bruant de Nelson, le hibou des marais, le martinet ramoneur, l'omble chevalier oquassa, la couleuvre verte et la couleuvre à collier. La catégorie « vulnérable » renferme le petit blongios, la grive de Bicknell, le pygargue à tête blanche, le garrot d'Islande et le faucon pèlerin. Finalement, dans la catégorie « menacée », on compte notamment la pie-grièche migratrice (qui est considérée en voie de disparition) et le râle jaune qui est dans une situation préoccupante selon le Statut Canada (CDPNQ, 2019).

« Les territoires d'intérêt naturel ou écologique présentent une valeur environnementale, écologique, scientifique, éducative, sociale, culturelle et économique considérable pour la société québécoise » (MRC de La Côte-de-Beaupré, 2013, p. 155). À ce

jour, il n’y a pas beaucoup d’information sur les initiatives de conservation volontaire des espèces menacées sur la Côte-de-Beaupré. Toutefois, il est évident que « le cadre naturel de la Côte-de-Beaupré fait la joie de ses résidents et des amateurs de plein air » (Côte et al., 2013, p. 143). Il y a certains endroits qui sont voués prioritairement et même exclusivement à la conservation de la nature plutôt qu’à la récréation (MRC de La Côte-de-Beaupré, 2013). Le territoire renferme la Réserve nationale de faune du Cap-Tourmente, le Parc national de la Jacques-Cartier et le Corridor de conservation de la biodiversité. Une partie de la Réserve faunique des Laurentides se trouve également sur le territoire de la MRC (MRC de La Côte-de-Beaupré, 2013). Ces espaces naturels protégés participent à la protection de la diversité biologique. Sur le territoire, ces espaces sont majoritairement situés en terre publique, et ce, malgré la grande superficie de terres privées (MRC de La Côte-de-Beaupré, 2013). Ainsi, il serait primordial d’assurer la participation des propriétaires privés pouvant faire de la conservation volontaire dans les secteurs boisés et les milieux humides de la MRC.

Le réseau d’aires protégées de la MRC occupait environ 11,6 % du territoire en 2012. Afin de protéger et de maintenir la biodiversité des espèces, le réseau d’aires protégées « doit être composé d’écosystèmes naturels représentatifs de l’ensemble de la biodiversité qui se retrouve dans la région. Ce réseau d’aires protégées s’ajoute au réseau de corridors verts établi par la MRC. Ce réseau de corridors a pour objectif de “permettre les échanges entre les pôles de biodiversité situés au nord et au sud du territoire” » (MRC Côte-de-Beaupré, 2013, p. 157). Ce corridor vise à créer un cadre de vie de qualité et constitue des habitats fauniques qui permettent la migration d’espèces fauniques. Cet espace prend la forme d’une bande de protection composée en grande partie d’espaces naturels. Le tableau suivant présente les différentes aires protégées sur le territoire de la MRC. Une cartographie du réseau québécois d’aires protégées et du projet de réserve de biodiversité sur le territoire de la MRC est également disponible en annexe 5

Tableau 6 : Réseau d'aires protégées sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré.²⁰

ÉCOSYSTÈME FORESTIER EXCEPTIONNEL (EFE)		HABITAT D'UNE ESPÈCE FLORISTIQUE MENACÉE OU VULNÉRABLE	
<p>Sur le territoire de la Côte-de-Beaupré, on dénombre trois EFE qui représentent “des territoires qui n’ont pas été modifiés par l’homme, qui n’ont subi aucune perturbation majeure récente et dans lesquels on trouve de très vieux arbres” (MRC Côte-de-Beaupré, 2013, p. 155).</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Forêt ancienne du Lac-des-Neiges (2005) ○ Forêt ancienne des Sault-au-Cochon (2005) ○ Forêt ancienne du Cap-Brûlé (2008) 		<p>Cette aire abrite au moins une espèce floristique menacée ou vulnérable au Québec.</p> <p>Habitat d’une espèce floristique menacée des Marches-Naturelles</p>	
526,93 hectares	0,10 %	2,74 hectares	0,00 %
HABITAT FAUNIQUE		PARC NATIONAL DU QUÉBEC	
<p>Il y a dix types d’habitats fauniques protégés sur les terres du domaine de l’État et huit d’entre elles sont reconnues à titre d’aires protégées. Il s’agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Aire de concentration d’oiseaux aquatiques (19) ○ Aire de confinement du cerf de Virginie ○ Falaise habitée par une colonie d’oiseaux ○ Habitat du rat musqué ○ Héronnière vasière d’originaux 		<p>“Un parc national a pour objectif prioritaire d’assurer la conservation et la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, tout en les rendant accessibles au public à des fins d’éducation et de récréation extensive” (Côte et al., 2013, p. 156).</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Parc national de la Jacques-Cartier 	
4 046,49 hectares	0,78 %	46 834,74 hectares	8,97 %
REFUGE BIOLOGIQUE		RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ PROJÉTÉE	
<p>“Le refuge biologique est une aire forestière désignée dans le but de protéger certaines forêts mûres ou surannées représentatives du patrimoine forestier du Québec, de favoriser le maintien de la diversité biologique qu’on peut retrouver à l’intérieur de ces forêts et de les gérer de manière à assurer la pérennité de leur protection” (Côte et al., 2013, p. 156).</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 32 refuges biologiques dans le TNO Lac Jacques-Cartier 		<p>La réserve de biodiversité projetée de la forêt Montmorency vise la protection d’une bande riveraine dont la largeur est généralement de 60 mètres d’un tronçon de la rivière Montmorency et de la rivière Noire. Une partie du bassin versant du lac Laflamme ainsi qu’une colline, un versant et un marais sont aussi protégés par cette réserve de biodiversité projetée » (Côte et al., 2013, p. 156).</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Réserve de biodiversité projetée de la forêt Montmorency 	
5 835,68 hectares	1,12 %	874,34 hectares	0,17 %
RÉSERVE NATIONALE DE FAUNE		RÉSERVE NATURELLE RECONNUE	
<p>« Territoire reconnu d’importance canadienne, voire internationale, en matière de conservation de formes de vie liées aux milieux humides, où se concentrent certaines espèces sauvages » (Côte et al., 2013, p. 157).</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Réserve nationale de faune du cap Tourmente 		<p>« Toute propriété privée dont les caractéristiques sur le plan biologique, écologique, faunique, floristique, géologique, géomorphologique ou paysager présentent un intérêt qui justifie leur conservation peut, sur demande faite par son propriétaire, dans certaines conditions, être reconnue comme réserve naturelle » (Côte et al., 2013, p. 157).</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Réserve naturelle du Sault-à-la-Puce 	
2 390,35 hectares	0,46 %	10,16 hectares	0,00 %

²⁰ (Côte et al., 2013, pp. 155-157)

PROJET DE RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ

La réserve de biodiversité de Sault-au-Cochon ne fait pas actuellement partie du réseau québécois d'aires protégées, car elle est à l'état de projet. Les limites de l'aire protégée correspondent à la zone d'aires protégées identifiée au Plan d'aménagement intégré de Sault-au-Cochon 2008-2013. À cette zone est intégré un secteur visant la protection du cap Brûlé. Cette limite pourra varier après son approbation par le gouvernement. « L'aire protégée vise à contribuer à la protection de la diversité biologique, des paysages et des nombreux sites archéologiques répertoriés dans le secteur » (Côte et al., 2013, p. 157).

○ **Projet de réserve de biodiversité de Sault-au-Cochon**

3.2.3 *Les milieux humides de la Côte-de-Beaupré*

« Au Québec, les milieux humides occupent plus ou moins 17 millions d'hectares ou 170 000 km², soit environ 10 % de l'ensemble du territoire québécois » (MDELCC, 2021, s.p.). Les milieux humides regroupent les étangs, les marais, les marécages et les tourbières. « [Ils] représente les mailles essentielles de la trame des milieux naturels du territoire québécois. Ces écosystèmes constituent l'ensemble des sites saturés d'eau ou inondés pendant une période suffisamment longue pour influencer la nature du sol ou la composition de la végétation » (MDELCC, 2021, s.p.). Les milieux humides ont plusieurs fonctions écologiques. Ils servent à filtrer l'eau douce, à régulariser les débits d'eau et présentent également des écosystèmes d'une richesse non négligeable (COBALI, n.d.). Autrefois considérés comme des terres inutilisables, ils jouent aujourd'hui un rôle primordial pour le maintien de la biodiversité, au même titre que les forêts ou les terres agricoles (MDELCC, 2021).

Dans la plaine du Saint-Laurent plus particulièrement, ces milieux vivent une pression constante et ont été fragilisés soit parce qu'ils ont été remblayés ou creusés, parce que leurs sols ont été imperméabilisés, parce que leurs rives ont été artificialisées dans des buts anthropiques, ou drainés pour des usages agricoles (COBALI, n.d.). Les autorités souhaitent à tout prix préserver ces milieux riches et limiter leur perturbation afin de maintenir l'équilibre des écosystèmes et c'est pour cette raison que l'Assemblée nationale a adopté la loi n° 132, soit la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques*²¹ (Heurtel, 2017). Cette Loi a été mise en place dans le but de limiter la perte de milieux humides et hydriques au Québec. Elle permet la conservation, la restauration et la création de nouveaux milieux humides dans le but de contrebalancer leur perte inéluctable, tout en planifiant le

²¹ Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques, LQ 2017, c 14, <<https://canlii.ca/t/6b095>> consulté le 2021-02-16

développement du territoire dans une visée de conservation et en tenant compte des fonctions de ces milieux indispensables (Heurtel, 2017). Les fonctions de ces milieux sont la filtration contre la pollution, la régulation du niveau de l'eau, la conservation de la diversité biologique, la séquestration de carbone, en plus de jouer le rôle d'écran solaire et de brise-vent naturel²² (COBALI, s.d.). Ce qui nous intéresse principalement dans le cadre de ce projet de recherche correspond à la fonction de « conservation de la biodiversité pour laquelle les milieux ou les écosystèmes offrent des habitats pour l'alimentation, l'abri et la reproduction des espèces vivantes » (COBALI, n.d.).

La Côte-de-Beaupré compte encore quelques milieux humides d'importance sur son territoire, et ce, malgré le fait qu'environ 69 % de ceux-ci aient été détruits depuis la colonisation. « Les milieux humides de la Côte-de-Beaupré sont reconnus depuis longtemps pour leur grande valeur écologique. Toutefois, leur protection n'est pas assurée » (CRE Capitale-Nationale, 2006, s.p.). Sur le territoire de la MRC, une cartographie des milieux humides a été réalisée en 2014 (voir annexe 6). Grâce à celle-ci, il a été possible de dénombrer et de classer les différents milieux humides présents sur le territoire. Le tableau suivant montre la répartition des différentes classes de milieux humides et leur importance dans la MRC (Beaulieu, Dulude, Falardeau, Murray, & Villeneuve, 2014, p. 34). Parmi ceux-ci, environ 722 (48 %) ont une taille inférieure à un hectare. Plus de 70 %, soit 1 058 milieux humides, sont victimes de pressions anthropiques, notamment des pressions liées au domaine récréatif, au transport, à l'énergie ou au domaine résidentiel (Beaulieu et al., 2014).

Tableau 7 : Répartition des milieux humides sur la Côte-de-Beaupré, par classe ²³

<i>Classes de milieux humides</i>	Nombre de milieux humides	Superficie des milieux humides (ha)	Proportion du territoire en milieux humides (%)
<i>Eau peu profonde</i>	98	141	0,2
<i>Marais</i>	61	538	0,8
<i>Marécage</i>	906	1899	2,8
<i>Prairie humide</i>	108	232	0,3
<i>Tourbière boisée</i>	185	938	1,4
<i>Tourbière minérotrophe (fen)</i>	126	239	0,4
<i>Tourbière ombrotrophe (bog)</i>	17	33	0,0
MRC la Côte-de-Beaupré	1 501	4 021	6,0

²² <https://www.cobali.org/wp-content/uploads/2016/11/Capsule-2-Milieux-humides.pdf>

²³ (Beaulieu et al., 2014, p. 34)

Des données statistiques ont également été produites afin de mettre en lumière la répartition des milieux humides en fonction des différentes municipalités sur la Côte-de-Beaupré. En termes de taille (ha), ce sont les municipalités de Château-Richer (24 382 ha) et de Saint-Tite-des-Caps (12 978 ha) qui contiennent les plus grands milieux humides. C’est également dans ces deux municipalités que les milieux humides sont les plus nombreux, soit 549 à Château-Richer et 244 à Saint-Tite-des-Caps. Cependant, les municipalités de Boischatel et de Saint-Joachim ont la plus grande proportion de territoire en milieu humide avec 11,2 % et 11,0 % respectivement. Le tableau suivant tiré du rapport écrit par Beaulieu et ses collaborateurs (2014, p.36) brosse le portrait statistique de toutes les données sur les milieux humides en fonction de chacune de municipalités.

Tableau 8 : Statistiques sur les milieux humides par municipalité, sur le territoire de la Côte-de-Beaupré²⁴

TERRITOIRE		STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR LES MILIEUX HUMIDES			
<i>Municipalité</i>	Superficie du territoire (ha)	Nombre de milieux humides	Superficie des milieux humides (ha)	Proportion du territoire en milieux humides en fonction de la superficie (%)	Taille moyenne des milieux humides (ha)
<i>Beaupré</i>	2 689	41	251	9,3	6,1
<i>Boischatel</i>	2 154	44	241	11,2	5,5
<i>Château-Richer</i>	24 382	549	1 173	4,8	2,1
<i>L’Ange-Gardien</i>	5 339	138	482	9,0	3,5
<i>Sainte-Anne-de-Beaupré</i>	6 805	81	242	3,6	3,0
<i>Saint-Ferréol-les-Neiges</i>	8 458	211	316	3,7	1,5
<i>Saint-Joachim</i>	3 509	69	386	11,0	5,6
<i>Saint-Louis-de-Gonzague</i>	794	3	22	2,8	7,4
<i>Saint-Tite-des-Caps</i>	12 978	355	906	7,0	2,6

Entre 2006 et 2008, un projet a été initié afin de protéger les milieux humides de la Côte-de-Beaupré par le biais d’une campagne de conservation. Les acteurs impliqués dans ce projet sont l’Association des amis et amies du cap Tourmente (AACT), Canards illimités Canada (CIC), Conservation de la nature Canada et le Conseil régional de l’environnement — région de la Capitale-Nationale. Le but de cette action collective était de « sensibiliser la communauté locale pour susciter sa participation à la protection des milieux humides [,] accompagner des propriétaires riverains en leur fournissant des conseils et des outils adaptés

²⁴ (Beaulieu et al., 2014, p. 36)

à leur situation [et] protéger les milieux au moyen de diverses options de conservation, dont la déclaration d'intention, la servitude ou l'acquisition » (CRE Capitale-Nationale, 2006, s.p.). Ainsi, le Conseil régional de l'environnement — région de la Capitale-Nationale (CRE Capitale-Nationale) a travaillé afin de mettre en place un projet visant la conservation volontaire des milieux humides par les propriétaires à l'aide du cahier du propriétaire. « Ce cahier [est] spécifique au milieu humide de chacun des propriétaires et [renferme] une multitude de renseignements sur la faune, la flore et l'écologie de leur milieu ainsi que des recommandations qui les invitent à poser des gestes simples afin de protéger, de conserver ou de mettre en valeur leur propre milieu humide » (CRE Capitale-Nationale, 2006, s.p.). Durant la deuxième année du projet, 10 nouveaux propriétaires de milieux humides ont signé une entente de conservation volontaire, couvrant une superficie d'environ 50 hectares. Au total, 26 propriétaires ont été sensibilisés à la richesse biologique des battures de la Côte-de-Beaupré, représentant 138 hectares de milieux humides protégés par des ententes de conservation volontaire.

Les friches peuvent constituer des milieux humides ou bien être contiguës à ceux-ci, ce qui accroît la diversité des écosystèmes et contribue à augmenter la valeur écologique des milieux naturels (Tarte, 2016). « Selon l'âge et le niveau d'humidité des friches, on peut y observer des plantes herbacées, des arbustes et même de jeunes arbres » (Tarte, 2016, p. 33). Il va sans dire que les mesures de conservation en terres privées vont toucher autant les friches et les friches humides que les milieux humides en général. Ces milieux sont fragiles et « il existe, en effet, un préjugé très répandu à l'effet que ces lieux n'ont que très peu, voire aucune valeur en tant qu'écosystèmes » (Tarte, 2016, p. 33). Il est donc important d'informer les populations sur leur fonction écosystémique et leur richesse.

CHAPITRE 4 — PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Le présent chapitre dévoile les résultats et les conclusions générales découlant de l'analyse des entretiens avec les propriétaires. D'abord, un portrait des caractéristiques sociodémographiques de l'échantillon sera présenté, suivi d'un énoncé de l'historique de la parcelle qui présente les différentes motivations à l'achat d'une terre agricole ainsi que les différentes caractéristiques des friches et de leur évolution. Cet énoncé permettra de mieux comprendre le contexte d'utilisation des ressources naturelles et du territoire. La section subséquente abordera la biodiversité et les milieux humides présents sur les parcelles des propriétaires, suivie d'un aperçu des valeurs accordées à la friche. Ces sections permettent de mieux appréhender les attitudes qu'ont les propriétaires envers la friche, sa composition, son utilité et les habitats qu'elle renferme. Dans la cinquième section du chapitre, nous présenterons les projets d'aménagement prévus par les propriétaires ainsi que leur niveau d'implication dans le milieu agricole et forestier. La dernière section traitera plus précisément des connaissances et des perceptions des mesures de conservation. Nous y aborderons les perceptions quant aux ententes de conservation volontaire au Québec, aux incitatifs à la conservation et leur importance. Cette section traitera également des attitudes des propriétaires vis-à-vis de la modernisation du règlement sur les habitats fauniques. Ainsi, l'objectif de ce chapitre est de mieux comprendre la façon d'intervenir afin de motiver les propriétaires à mieux conserver les habitats fauniques. Il vise également à mettre en lumière les techniques et les outils efficaces en fonction de l'utilisation qui est faite de la terre par les propriétaires.

4.1 PORTRAIT ET CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DE L'ÉCHANTILLON

Tel que mentionné précédemment, la démarche d'analyse qualitative adoptée dans le cadre de notre recherche implique de collecter des données sociodémographiques afin de mettre en exergue certains liens²⁵ entre les caractéristiques des propriétaires et leurs perceptions envers les mesures de conservation, dans l'optique de comprendre le potentiel de changement dans la gestion des friches et de la biodiversité.

²⁵ Ces liens seront surtout établis à l'aide de citations tirées directement des entretiens.

Le portrait des caractéristiques sociodémographiques a été établi à partir de l'échantillon de 19 propriétaires qui résident sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré, dans l'une ou l'autre des municipalités ou des villes qui composent celle-ci. Premièrement, pour ce qui est de l'identité de genre des participant.e.s (figure 2), l'échantillon inclut neuf femmes et dix hommes, ce qui est représentatif de la proportion d'hommes et de femmes dans le secteur de la Côte-de-Beaupré. Les participants à l'étude sont répartis dans plusieurs tranches d'âge (figure 3), rendant l'échantillon assez représentatif de la population générale dans la région. Plus précisément, l'échantillon ne compte aucun propriétaire de moins de 29 ans, trois propriétaires entre 30 et 40 ans et trois autres âgés de 40 à 50 ans. La plupart des participants à l'étude se situent dans les tranches d'âge de 50 à 60 ans et de 60 à 70 ans, chacun de ces deux groupes regroupant cinq propriétaires. Finalement, trois propriétaires sont âgés de 70 ans et plus. Alors que l'âge moyen des propriétaires sur la Côte-de-Beaupré est d'environ 43 ans (Statistique Canada, 2016), l'âge moyen de l'échantillon est de 56 ans (environ 69 % des propriétaires ont plus de 50 ans). En revanche, l'âge moyen des femmes propriétaires (≈ 45 ans) est moins élevé que celui des hommes (≈ 60 ans).

Figure 2 : Genre du propriétaire (%)

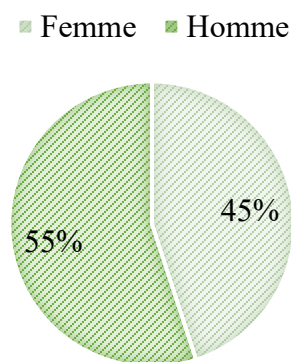
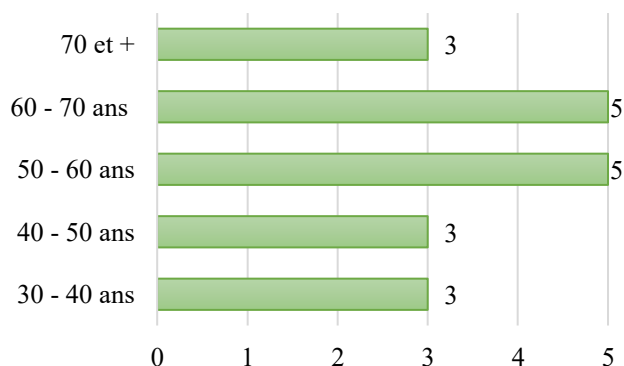


Figure 3 : Âge du propriétaire (N)



En ce qui a trait au niveau d'éducation des propriétaires (figure 4), le niveau d'éducation de l'échantillon est plus élevé que celui de la population générale de la Côte-de-Beaupré et de la province du Québec (voir tableau 8). En effet, tous les participants à l'étude possèdent au moins un diplôme d'études secondaires (100 %). Par ailleurs, tous les participants, à l'exception d'un, ont également complété des études postsecondaires (95 %). Parmi ceux-ci, six propriétaires (32 %) ont effectué des études collégiales ou ont obtenu un

diplôme d'études professionnelles et 12 participants (63 %) ont atteint l'un des trois cycles d'études universitaires. Le tableau 8 présente la répartition de la population de 25 à 64 ans selon le plus haut niveau de scolarité atteint, selon les données de la banque des données des statistiques officielles sur le Québec (BDSO) (BDSO, 2019).

Tableau 9 : Répartition de la population de 25 à 64 ans selon le plus haut niveau de scolarité atteint²⁶

TOTAL (NIVEAU DE SCOLARITÉ)	ÉCHANTILLON CÔTE-DE-BEAUPRÉ	CÔTE-DE-BEAUPRÉ 2016	QUÉBEC 2019
<i>Aucun diplôme</i>	0 %	16,4 %	11 %
<i>Diplôme d'études secondaires</i>	5,3 %	20,8 %	16,5 %
<i>Diplôme d'une école de métier</i>	15,8 %	22,0 %	17,8 %
<i>Diplôme d'un collège ou cégep</i>	15,8 %	20,1 %	21,5 %
<i>Certificat ou diplôme universitaire</i>	63,1 %	17,3 %	33,2 %

Les occupations ou emplois (figure 5) des propriétaires ayant participé à la présente étude peuvent être classés selon cinq catégories : producteurs (2 répondants), retraités (4 répondants), propriétaires ayant une autre occupation, sans être producteurs (8 répondants), propriétaires producteurs ayant une autre occupation (3 répondants), ainsi que retraités qui sont désormais producteurs (2 répondants). À la lumière de ce qui précède, il appert que 63 % des répondants, soit 12 propriétaires sur 19, qui possèdent une terre agricole ou forestière sur la Côte-de-Beaupré ne l'utilisent pas à des fins de production, c'est-à-dire qu'ils ont acquis leur propriété à des fins autres que la production. L'échantillon regroupe une minorité de propriétaires qui sont actuellement producteurs agricoles, soit seulement 7 répondants.

Figure 4 : Niveau de scolarité du répondant (%)

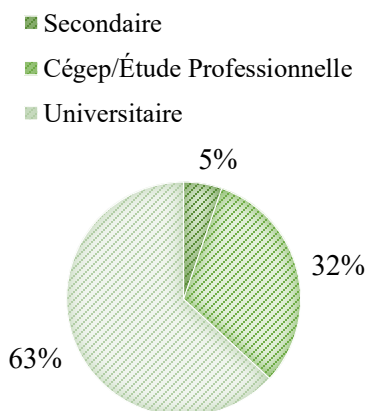
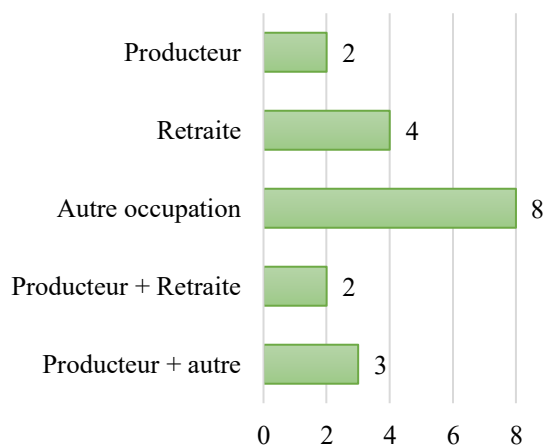


Figure 5 : Emploi ou occupation du répondant (N)



²⁶ (BDSO, 2019)

En ce qui a trait à l'historique d'habitation des propriétaires (figure 6), un peu plus de la moitié de l'échantillon (10/19) a passé la majorité de sa vie en campagne, soit 53 %. À l'inverse, cinq propriétaires, soit 26 % de l'échantillon, affirment avoir passé la plus grande partie de leur vie en ville avant de devenir propriétaires d'un lot sur la Côte-de-Beaupré. Finalement, quatre participants (22 % de l'échantillon) considèrent avoir partagé équitablement leur temps entre la ville et la campagne durant leur vie, et ce, jusqu'à aujourd'hui. Le questionnaire portant sur les caractéristiques sociodémographiques des participants visait également à collecter de l'information à savoir si les propriétaires résident sur leur parcelle sur le territoire de la MRC ou s'ils vivent ailleurs (figure 7). Au moment de la collecte de données, 58 % des répondants résidaient sur leur terre sur le territoire de la Côte-de-Beaupré, tandis que 42 % d'entre eux possédaient une autre résidence en plus de leur parcelle.

Figure 6 : Lieu où le répondant a passé la majorité de sa vie (%)

■ Ville ■ Campagne ■ Mélange

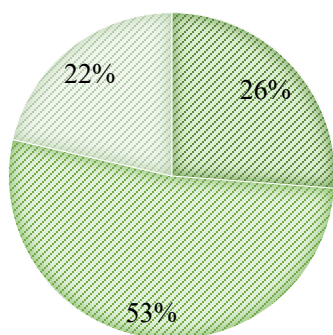
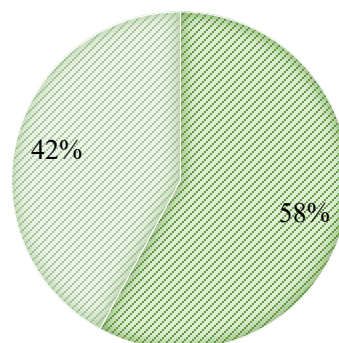


Figure 7 : Résidence principale sur la Côte-de-Beaupré (%)

■ Oui ■ Non



Pour ce qui est de la localisation des parcelles des propriétaires (figure 8), c'est la municipalité de Saint-Tite-des-Caps qui regroupe le plus grand nombre de répondants, avec 37% des propriétaires (7), suivie de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges, avec 32 % des propriétaires (6). Les municipalités de Château-Richer (3) et de Sainte-Anne-de-Beaupré (3) sont celles qui comptent le moins de propriétaires de l'échantillon (16 % chacune).

En ce qui concerne le mode d'acquisition du lot (figure 9), 84% des propriétaires (15) ont acquis leur propriété de façon conventionnelle, c'est-à-dire une vente effectuée par un Curateur public. Les nouveaux propriétaires (acheteurs) ne connaissaient donc pas les anciens propriétaires (vendeurs). Ainsi, seulement 16 % des propriétaires ont obtenu leur

propriété sous forme d'héritage (4). Ces données témoignent de la problématique liée à l'acquisition de terres agricoles dans les régions périurbaines par des personnes qui ne sont pas issues du milieu, soulevant par le fait même des questions quant à la relève agricole et à la pérennité de certaines activités agricoles sur le territoire de la Côte-de-Beaupré.

Figure 8 : Localisation de la parcelle (N)

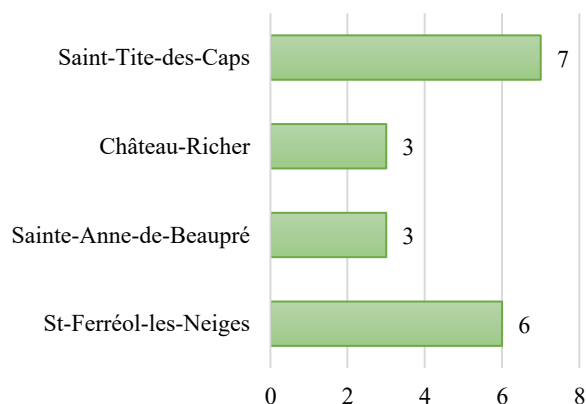
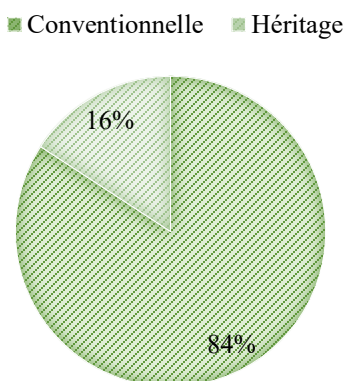
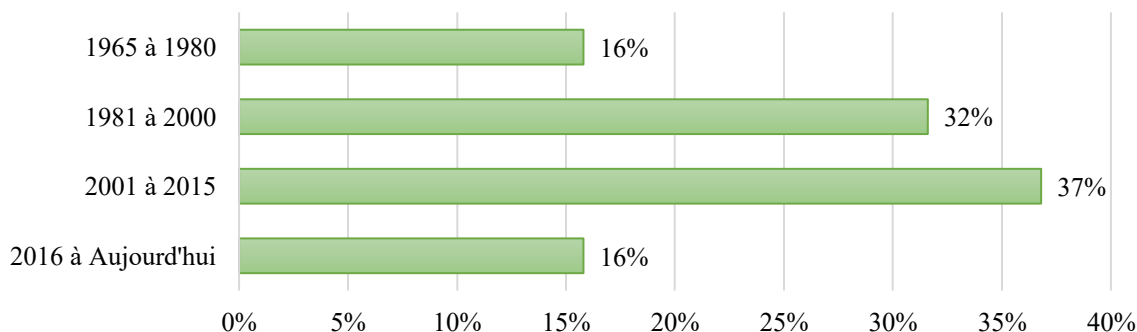


Figure 9 : Mode d'acquisition du lot (%)



La figure 10 (ci-bas) démontre l'année d'acquisition de la parcelle par les propriétaires. Les trois premiers propriétaires (16% de l'échantillon) à obtenir leur parcelle en ont fait l'acquisition entre les années 1965 et 1980. Dans les deux décennies suivantes (1981 à 2000), six propriétaires ont acheté une parcelle agricole ou forestière sur le territoire de la Côte-de-Beaupré, représentant 32 % de l'échantillon. Sept propriétaires (37 % de l'échantillon) ont fait l'acquisition de leur parcelle entre les années 2001 et 2015 et trois autres propriétaires (16 % de l'échantillon) ont plutôt acquis leur parcelle dans les cinq dernières années, soit entre 2016 et 2021.

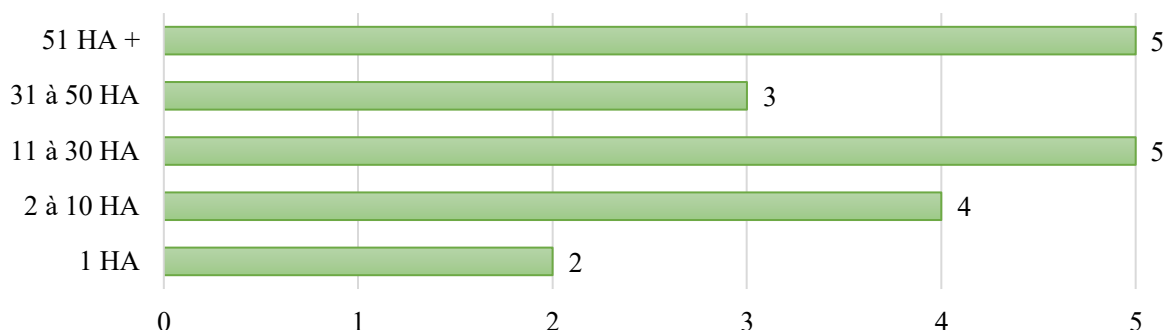
Figure 10 : Année d'acquisition de la parcelle (%)



Finalement, la grandeur des lots varie grandement d'un propriétaire à l'autre sur le territoire à l'étude (voir figure 11). Les dimensions varient de 1 hectare à plus de 50 hectares.

Dans l'échantillon à l'étude, deux propriétaires possèdent une parcelle de 1 hectare ou moins, quatre propriétaires détiennent des terres de 1 à 10 hectares et cinq propriétaires possèdent des terres d'une taille variant de 11 à 30 hectares. Parmi les lots de taille plus élevée, trois propriétaires possèdent une parcelle allant de 31 à 50 hectares et cinq propriétaires possèdent des terres pouvant s'étendre sur plus de 51 hectares.

Figure 11 : Grandeur des lots en hectare (N)



4.2 HISTORIQUE DE LA PARCELLE

Dans l'optique de mieux comprendre les perceptions des propriétaires, nous avons exploré leurs motivations à faire l'achat d'un lot agricole ou forestier sur le territoire de la Côte-de-Beaupré. Nous avons également questionné les propriétaires quant à l'état de la friche au moment de l'acquisition versus aujourd'hui. Cela a permis de mieux saisir l'évolution de la friche, les modifications entreprises et la tendance des propriétaires à l'aménager, la laisser progresser ou à ralentir son expansion. Nous avons ensuite discuté de la fonction passée de la parcelle afin de mieux comprendre pourquoi celle-ci est maintenant en friche, afin de récolter des indices quant aux raisons qui sous-tendent la déprise agricole. Finalement, les propriétaires ont décrit leur utilisation actuelle de la parcelle, à savoir s'ils l'utilisent à des fins de production, à des fins de villégiature, s'ils font de la production sous couvert forestier, etc.

4.2.1 Motivation à l'achat du lot

Les propriétaires ayant acheté une parcelle sur la Côte-de-Beaupré l'ont fait pour diverses raisons, certaines d'entre elles pouvant mettre en lumière leurs perceptions envers les mesures de conservation. D'ailleurs, ces motivations peuvent informer l'identification de moyens pour augmenter la participation des propriétaires à des mesures de conservation.

Tel que mentionné précédemment, plusieurs propriétaires ne sont pas producteurs et n'ont donc pas acheté la terre agricole ou forestière à cette fin. Parmi les 19 propriétaires impliqués dans la recherche, sept d'entre eux ont affirmé avoir acquis leur terre dans le but d'habiter dans la maison qui s'y trouve ou pour construire une maison dans le futur. Parmi ces sept propriétaires, trois d'entre eux opèrent désormais un type de production agricole ou forestière. Dans un autre ordre d'idées, cinq propriétaires se sont procurés leur terre dans le but de pratiquer différents loisirs sur celle-ci, tandis que trois autres propriétaires ont fait l'acquisition de leur terre dans le but de posséder un second domicile leur permettant d'avoir un pied-à-terre en campagne. Finalement, seulement trois propriétaires producteurs ont précisé avoir effectué l'achat de leur terre précisément dans le but d'entreprendre une production forestière et un propriétaire visait plutôt à entamer une production agricole.

Il ressort de ce qui précède que très peu de propriétaires ont fait l'acquisition d'une terre dans le but de devenir producteurs. D'après les données analysées, les propriétaires souhaitant devenir producteurs sont d'une part les personnes plus jeunes ou, d'autre part, les individus récemment retraités qui veulent occuper leur temps en campagne tout en générant des revenus supplémentaires. Notre analyse a permis de mettre en lumière que les propriétaires qui ont acheté leur terre afin de pratiquer des loisirs se disent généralement en accord avec les mesures de conservation. À cet effet, un propriétaire a mentionné que sa motivation « c'est de passer du temps en plein air, d'avoir une rivière et un petit coin de nature à protéger. [...] J'ai mon petit coin à moi et je veux le développer dans l'optique de l'améliorer plutôt que de le raser ». Ces répondants ont également reconnu que s'ils ne protègent et ne prennent pas soin de la biodiversité, leurs loisirs pourraient perdre leur intérêt. À titre d'exemple, un propriétaire pratiquant des activités de chasse sur sa propriété a mentionné : « je n'avais jamais fait ça, mais cet hiver on a tendu des collets et là on a deux lièvres, mais ça va être assez pour cette année parce que je ne veux pas dépeupler ».

4.2.2 État de la friche au moment de l'acquisition et état de la friche aujourd'hui

Rappelons qu'au Québec, les friches sont définies comme des terres agricoles qui sont recouvertes de végétation naturelle et incontrôlée où différents types de végétation se succèdent (UPA, 2008). Généralement, les friches sont catégorisées selon trois types différents : la friche herbacée, arbustive et arborée. Ainsi, « la friche est constituée d'une

succession de végétaux qui, laissée à elle-même, redeviendra une forêt» (Voulligny & Gariépy, 2008, p. 12).

Dans l'ensemble des cas à l'étude, la friche était déjà présente lorsque les propriétaires ont acquis leur terre. Pour la plupart des propriétaires (11/19), la friche a évolué au cours des années sans être touchée, tandis que huit propriétaires ont réalisé des travaux d'aménagement afin de ralentir ou de freiner l'expansion de leur friche. Pour certains, la friche a plus de 50 ans et se trouve donc à un stade très avancé pouvant ressembler à une forêt naturelle. En effet, plusieurs friches sont tellement avancées et ont atteint un tel niveau de succession végétale que les propriétaires ont de la difficulté à différencier la friche d'un boisé naturel. À cet effet, l'un d'entre eux suggère « qu'on ne peut plus en faire un champ, ça, c'est sûr ». Transformer certaines friches demanderait des investissements que la plupart des propriétaires ne souhaitent pas faire, mais certains ont tout de même trouvé des usages pour ces champs qui sont désormais en friche : l'un des propriétaires prévoit de planter des bosquets d'arbres fruitiers et un autre veut cultiver des champignons sous couvert forestier dans sa friche qui est plutôt mature.

La friche peut occuper de faibles proportions du territoire, couvrant moins d'un hectare de terre pour certains propriétaires (4/19), tandis que pour d'autres, elle couvre entre 2 et 15 hectares (7/19). Selon les propriétaires, les friches s'étendent rarement sur plus de 50 % du lot, bien qu'il soit parfois difficile d'identifier leur limite. Néanmoins, cinq propriétaires possèdent une friche d'une dimension importante, occupant entre 25 et 80 hectares. Plus les superficies en friche sont grandes, plus elles ont tendance à être vieilles et à ressembler à un boisé. À cet effet, les propriétaires (4/19) possèdent des arbres pouvant avoir 60 à 80 ans, de 20 à 30 ans (8/19) ou des friches beaucoup plus jeunes qui sont à des niveaux plus arbustifs (7/19).

Les friches et les portions forestières des terres de propriétaires qui composent l'échantillon sont généralement composées d'arbres qui appartiennent à la famille des conifères, incluant le pin, le pin rouge, le pin sylvestre, le pin gris, le mélèze, l'épinette blanche et l'épinette de Norvège. Bien que certains arbres aient été plantés, la plupart poussent de façon naturelle grâce au climat de certaines municipalités comme Saint-Ferréol-les-Neiges. Des arbres poussent tant dans les friches que dans les plantations. Ceux qui

poussent plus facilement dans les friches font plutôt partie de la famille des feuillus, tels que le peuplier faux-tremble, le bouleau blanc, le bouleau jaune, les érables rouges, le hêtre et l'aulne. Certains propriétaires qui habitent dans les régions plus chaudes de la MRC ont des érables à sucre leur permettant de produire du sirop d'érable. Finalement, quelques propriétaires possèdent du merisier, du noyer et du cerisier, mais ces espèces demeurent moins répandues.

4.2.3 Fonction passée de la parcelle et raison de l'abandon des terres

Afin de mieux comprendre la raison pour laquelle autant de friches se sont formées sur la Côte-de-Beaupré, nous avons demandé aux propriétaires de partager leurs connaissances quant à la fonction passée de leur parcelle et à la raison de l'abandon des terres. La plupart des territoires qui sont désormais en friche sur la Côte-de-Beaupré étaient autrefois utilisés par des maraichers qui détenaient des champs en culture (13/19). Sinon, quatre anciens propriétaires avaient des pâturages et deux autres ne produisaient que du foin sur des terres plus pauvres qu'ils vendaient à des voisins.

Les terres qui étaient autrefois cultivables et cultivées sont devenues des friches pour plusieurs raisons. Selon un propriétaire, plusieurs terres ont été achetées par des urbains ne pratiquant pas l'agriculture. Ces gens « ont gardé la terre, mais ils ont laissé aller tout ça en se gardant des sentiers, ils se sont amusés. C'est comme ça que les terres deviennent en friche au Québec ». Sinon, plusieurs propriétaires ont mentionné ne pas être munis de l'équipement adéquat pour défricher une terre, laissant ainsi des portions de leur terre devenir des friches, comme leurs ancêtres. Par ailleurs, la problématique d'abandon des terres agricoles dans le secteur peut également être expliquée par la relève inexistante, le manque de temps et le vieillissement des propriétaires. Le prix des terres et le rachat de celles-ci par des non producteurs nantis sont également une cause de la perte de terres agricoles. À cet effet, un propriétaire a mentionné que son terrain est devenu en friche parce que l'ancien propriétaire voulait bâtir des maisons, se disant que le terrain serait éventuellement dézonné, « pis à un moment donné il s'est découragé, il s'est dit qu'il n'aurait jamais le permis, faque il a abandonné ça et c'est devenu une friche ».

4.2.4 Utilisation actuelle de la terre et de la friche par les propriétaires

Notre étude a permis d'aborder diverses questions auprès des propriétaires afin d'en savoir davantage sur l'utilisation actuelle de la friche et de mieux connaître les caractéristiques des terres agricoles sur la Côte-de-Beaupré. Ces informations fournissent une ligne directrice sur la façon d'intervenir pour motiver les propriétaires à mieux conserver les habitats fauniques ainsi qu'à identifier des techniques et des outils efficaces en fonction de l'utilisation de la terre.

Parmi les participants à l'étude, neuf font actuellement une production agricole quelconque sur leur terre et trois la louent en partie à un autre producteur. Sinon, plusieurs propriétaires exploitent leurs ressources forestières : 12 propriétaires sur 19 réalisent des coupes pour du bois de chauffage pour usage personnel, 5 propriétaires sur 19 font de l'acériculture pour consommation personnelle et 8 propriétaires sur 19 fabriquent du bois d'œuvre. Cette production, pour plusieurs, n'est pas priorisée puisqu'elle s'avère très dispendieuse étant donné l'absence d'une usine de transformation sur le territoire de la MRC et la quantité importante d'outils et de temps nécessaires pour fabriquer du bois d'œuvre. Ainsi, peu de propriétaires obtiennent un revenu par le biais de l'exploitation forestière de leur parcelle. Seuls les propriétaires qui louent (3) une portion de leur terre et les producteurs (6) tirent un revenu substantiel de leur terre. Finalement, notons que seulement cinq propriétaires n'exploitent pas la portion forestière située sur leur parcelle.

Le potentiel agricole joue un rôle important pour l'agriculture sur un territoire. Les sols de la MRC de La Côte-de-Beaupré, comme mentionné dans le chapitre 3, ne sont pas d'excellente qualité. Sachant que la pente, l'exposition et la composition du sol peuvent faire varier le potentiel agricole, plusieurs propriétaires ont fait évaluer le profil du sol de leur parcelle pour mieux connaître le type de culture qu'ils peuvent faire pousser sur leur parcelle. Les trois propriétés situées à Sainte-Anne-de-Beaupré sont les parcelles avec le plus grand potentiel agricole selon les classes de sol. Puisqu'il y a beaucoup de sols humides et sablonneux sur le territoire de la MRC, la plupart des propriétaires considèrent que leur terre n'a pas un bon potentiel agricole et seraient donc intéressés à mieux connaître le potentiel agricole de leur parcelle et ce qu'elle permet de faire pousser.

Pour faire suite à cette question au sujet du potentiel agricole, la collecte de données a permis de questionner les propriétaires à savoir s'ils utilisent des intrants ou des amendements sur leur parcelle. Neuf propriétaires ont mentionné ne pas utiliser d'intrants et d'amendements puisqu'ils sont opposés à toute utilisation de produits de synthèse et, par ailleurs, deux d'entre eux possèdent la certification biologique. De surcroît, deux producteurs utilisent des intrants et un autre utilise seulement des engrais verts. Deux propriétaires louent leur terre à des locataires qui utilisent des intrants chimiques, mais ont affirmé qu'ils souhaitent pour le futur que leurs propres pratiques agricoles ainsi que celles des locataires demeurent raisonnées et recourent le moins possible à des intrants de synthèse. Dans les deux cas, les locataires utilisent les terres depuis longtemps et les propriétaires actuels affirment que l'utilisation d'intrants chimiques est associée à une ancienne mentalité, soit celle de la génération de leurs parents. Un autre propriétaire qui loue une portion de sa terre a, quant à lui, mis un terme au contrat de location avec un producteur qui utilisait des intrants chimiques parce que cette pratique ne concorde pas avec ses valeurs. Depuis, il fait affaire avec un nouveau locataire qui est certifié biologique.

Finalement, comme mentionné précédemment, plusieurs propriétaires utilisent leur friche ainsi que le reste de leur terrain à des fins de loisirs et de villégiature, c'est-à-dire que plusieurs d'entre eux marchent et font de la randonnée dans leur friche. Un propriétaire songe même à relier le chemin privé qui mène à son boisé à des sentiers qui mènent au Mont-Sainte-Anne afin de permettre à d'autres de s'y promener. Il affirme que plusieurs personnes accèdent déjà à sa propriété afin de faire du véhicule tout-terrain et il est ouvert à l'idée de permettre à des randonneurs d'en profiter également. Bien qu'il aime son intimité, il pense que « une belle terre comme ça, c'est intéressant que des gens puissent s'y promener librement et en profiter ». Dans le même ordre d'idées, plusieurs propriétaires (6) ont mentionné avoir développé un intérêt pour l'ornithologie amateur sur leur parcelle. Durant les entretiens, quelques propriétaires ont insisté sur les changements qu'ils pourraient — ou ont déjà — apporté à l'habitat de certaines espèces d'oiseaux à la suite de l'observation de la diminution de leur présence. Plusieurs aimeraient réaliser des aménagements pour favoriser la diversité des espèces d'oiseaux sur leur terre.

Certains propriétaires (5) aiment faire du « ménage » sur leur parcelle et dans leur friche, c'est-à-dire qu'ils ramassent les branches mortes ou enlèvent des roches et cueillent

des champignons sauvages. Au sujet de la cueillette de champignons sauvages, l'un des propriétaires considère que « quand on entretient le fond, ils peuvent sortir pis comme ça on les voit. Tandis que si l'herbe est très haute et qu'il y a plein de cochonneries, on ne les verra pas. Comme ça, ils se multiplient par eux même ». Ainsi, les loisirs constituent une forme d'occupation et représentent diverses activités réalisées à même la friche. Ces activités pourraient potentiellement encourager les propriétaires à prendre soin des milieux qu'ils apprécient afin de maintenir leur intégrité et y favoriser la biodiversité.

4.3 CONNAISSANCES DES ÉCOSYSTÈMES ET DE LA BIODIVERSITÉ

Le niveau d'intérêt que les propriétaires entretiennent envers la biodiversité sur leur parcelle peut contribuer à mieux comprendre et anticiper leurs perceptions des mesures de conservation pour mettre en valeur les habitats fauniques sur leur parcelle. Dans le même ordre d'idées, les perceptions que les propriétaires exhibent envers les milieux humides et la loi qui les protège peuvent également sous-tendre leurs attitudes à l'endroit des mesures de conservation de façon plus générale et, surtout, de la modernisation du règlement sur les habitats fauniques.

4.3.1 Connaissance de la biodiversité de la terre par le propriétaire

Tous les propriétaires ont mentionné avoir observé diverses espèces animales sur leur terrain — particulièrement des espèces d'oiseaux. D'ailleurs, plusieurs ont fait de l'observation de la faune aviaire un passe-temps et ont installé des nichoirs afin de favoriser leur présence. Un des propriétaires interviewés a identifié 43 espèces d'oiseaux différentes sur sa propriété au cours de l'année, un nombre qu'il qualifie de très impressionnant. D'autres propriétaires se sont aperçus de la diminution du nombre d'individus de certaines espèces comme les hirondelles, les chauves-souris et les perdrix. Plusieurs d'entre eux ont également noté la présence de gros mammifères comme des chevreuils, des ours ou des orignaux. Quatre propriétaires ont vu des coyotes et un propriétaire affirme avoir aperçu un lynx. De plus, un propriétaire mentionne avoir remarqué que les espaces sur sa parcelle sont habités à différents moments par différentes espèces.

Là c'est la saison où les oiseaux migrent, puis sur ma pelouse, là où c'est tout tondu, c'est fou la quantité d'oiseaux que je vois, qui viennent s'arrêter, se reposer dans le gazon. Je ne les nourris pas, mais il y en a vraiment beaucoup.

Des oiseaux que je ne vois pas l'été donc je me dis qu'ils sont sûrement en pause et qu'un espace ouvert et aménagé peut représenter une halte pour eux et serait donc important dans l'aménagement du territoire. Je me dis donc que ce n'est peut-être pas juste la forêt qui est importante. En achetant la maison, on s'était dit qu'on ne toucherait pas à la forêt, mais finalement en lisant, on se dit que ce serait peut-être mieux de faire quelque chose. Tu vois, les orignaux, j'en vois juste au printemps chez nous et je pense qu'ils ont de la difficulté à se déplacer en arrière parce que c'est vraiment très dense. Sinon, j'ai une autre variété d'oiseaux, j'ai toute la famille des bruants tout le temps, j'ai quelques Parulines, mais justement, elles sont plus dans la friche [herbacée/arbustive].

La biodiversité et les habitats qui l'abritent semblent donc importants pour plusieurs propriétaires sur la Côte-de-Beaupré, qui sont optimistes à l'idée de faire des aménagements pour augmenter la faune. Plusieurs propriétaires sont attristés à l'idée que la faune sur leur propriété diminue, en dépit des dommages pouvant être causés par les animaux : « les animaux, tant que ça ne brise pas, ce n'est pas grave ». À cet effet, un propriétaire ayant fait des aménagements pour attirer un plus grand nombre d'espèces sur sa propriété reconnaît le côté dommageable de la faune pour ses arbres :

Les sacrés porcs-épics détruisent mes arbres. Je ne savais pas ça, mais c'est fou. Ils bouffent toute l'écorce, ils font le tour de l'arbre et ensuite il meurt. Maintenant, quand j'achète des arbres, je calcule qu'il y en a 35 % qu'on va perdre aux risques de la nature. Ces beaucoup, c'est fatigant, mais on n'y peut rien.

En résumé, les propriétaires sont très attentifs à la présence de la faune sur leur propriété. Certains en ont fait un passe-temps, d'autres veulent la protéger et certains ont simplement appris à vivre avec. Dans le cadre de discussions au sujet de la biodiversité avec les propriétaires, nous avons observé un intérêt marqué pour la protection de la faune et, par le fait même, une ouverture possible aux mesures de conservation. Il n'en demeure pas moins que les contraintes doivent être assez importantes pour changer les perceptions des propriétaires.

4.3.2 Perception des milieux humides et de leur protection

Les milieux humides sont des environnements naturels très riches, mais également fragiles, si bien que ceux-ci sont protégés par une nouvelle loi, soit la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* (2017). À cet effet, les attitudes des propriétaires envers les milieux humides peuvent refléter leur perception potentielle de la

modernisation du règlement sur les habitats fauniques du MFFP. C'est pourquoi nous avons demandé aux propriétaires ce qu'ils pensent des milieux humides ainsi que de la possibilité qu'il y en ait sur leur propriété, au cas où ils l'ignoraient.

D'après notre analyse, tous les propriétaires semblent conscients de l'importance des milieux humides, mais ce ne sont toutefois pas tous les propriétaires qui sont au courant qu'avec la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques*, il est interdit de les modifier. Certains propriétaires (3) ont construit des étangs dans leurs milieux humides. Bien qu'ils reconnaissent que ce n'était probablement pas permis, ils affirment avoir noté une augmentation importante de la biodiversité depuis.

Quand on est arrivés ici, il n'y avait aucun oiseau, parce qu'il n'y avait aucun arbre, donc aucun abri. On a essayé d'aider l'écosystème en faisant le petit lac. Ça a beaucoup aidé, je pense ! Ça amène énormément de vie. Juste les carouges à épaulettes ont décidé de nicher ici dans les épinettes [autour de l'étang]. Ça leur prend de l'eau puis je ne savais pas ça, mais ils peuvent faire 25 à 30 nids, alors ils s'énervent parce qu'ils veulent [les protéger]. Juste ça, par exemple, ça améliore énormément la vie.

Deux autres propriétaires prévoyaient de creuser un étang dans la zone plus humide de leur terrain, mais l'un des deux a temporairement abandonné ce projet. Lors de notre discussion à ce sujet, il a dit :

Je sais ce qu'est un milieu humide et qu'il faut en prendre soin et je ne le modifierai pas. Si je fais quelque chose un jour ça serait peut-être de l'endiguer pour faire un petit étang. Mais ça aussi c'est sujet à caution et sans doute sujet à de la réglementation environnementale faque, on ne fera sûrement pas grand-chose avec ça.

Ensuite, un propriétaire a amené un point de vue différent des autres. Bien qu'il soit conscient que les milieux humides sont importants pour la biodiversité et doivent donc être préservés, il considère que les politiques en lien avec les milieux humides au Québec ne sont pas adaptées. Selon lui, l'échelle utilisée pour appliquer les programmes pour les milieux humides n'est pas la bonne.

À l'échelle de la province du Québec, on est au paradis terrestre. À l'échelle de la région de Saint-Hyacinthe, ça se peut qu'on ait un problème avec les milieux humides. Mais là, quand je vois qu'il y aurait supposément un problème de milieux humides aux Lac-Saint-Jean ? C'est clair qu'il n'y a pas de problème de milieux humides au Lac-Saint-Jean ! Mais, ils ont pris une politique provinciale qui a été développée dans les endroits où ça pouvait avoir de l'importance puis

ils l'appliquent *at large*. C'est ça qui n'a pas trop d'allure, c'est la difficulté de ce genre de programme là, de ce genre de question là, ça se pose à différentes échelles. Comme moi ici, sur la Côte-de-Beaupré, il y a le Saint-Laurent juste en bas avec les bordures du fleuve, bien je ne sais pas si tu es venue, mais tu pars de Boischatel pi tu vas virer à Beaupré, le bord du fleuve il est bien conservé. C'est sûr qu'à trois quatre places, il y a des maisons puis un garage, des « cossins » comme ça, mais à l'échelle de la Côte-de-Beaupré, sur environ 40 km de long, le milieu humide du fleuve c'est le milieu le plus fréquenté par la faune aquatique. Faque bon, ici on a 90 % sur l'examen des milieux humides. L'autre affaire c'est qu'ici on a des ruisseaux et des fossés qui prennent l'eau puis qui descendent vers le fleuve. Les terres sont en altitude par rapport au fleuve faque c'est normal que l'eau descende en bas. L'eau coule à travers les terres agricoles qui sont enfoncées. Pi là, il y a quelqu'un qui s'est amusé à prendre les fossés puis à décréter ça comme des milieux humides. Mais là, moi je les regarde aller, je comprends très bien l'affaire. Ils prennent une politique provinciale et ils essayent de l'amener local puis là, ils l'appliquent de façon systématique. Je ne suis pas de ceux qui vont vous dire que ce n'est pas important les milieux humides, mais il y a un certain degré de préoccupation. Chez nous, sur la Côte-de-Beaupré, les milieux humides sont en très bon état, si tu fais le tour aux bons endroits. En tout cas, tout ça pour dire que, moi, ma mère, quand j'avais 90 % à un examen bin elle ne me chicanait pas.

Bien que la plupart des propriétaires soient conscients de l'importance des milieux humides pour l'environnement, certains d'entre eux ne savent pas si leur propriété abrite un milieu humide puisqu'ils ne sont pas forcément en mesure de reconnaître les caractéristiques de ces milieux. Certains sont prêts à les laisser intacts, tandis que d'autres veulent les modifier pour « contribuer » à la biodiversité, mais également pour se créer un point d'eau. À l'inverse, d'autres propriétaires considèrent qu'il n'y a pas réellement de problématique liée aux milieux humides sur la Côte-de-Beaupré. À la lumière de ce qui précède, il semble nécessaire de sensibiliser les propriétaires davantage afin qu'ils soient en mesure d'identifier et de savoir comment traiter ces milieux fragiles. Toutefois, notre analyse démontre que certains propriétaires sont conscients de l'importance des milieux humides et de l'interdiction de les modifier, mais choisissent de les modifier tout de même. Il appert donc que la conscientisation n'entraîne pas nécessairement un respect des mesures en place.

4.4 VALEUR DE LA FRICHE

La valeur que les propriétaires accordent à la friche affecte leur choix d'aménagement. La valeur de la friche est mesurée de différentes façons : la valeur intrinsèque de la friche, ainsi que la valeur que les propriétaires accordent à leur friche. En

d'autres termes, certains propriétaires reconnaissent la valeur que peut avoir une friche en elle-même, sans toutefois accorder cette même importance à la friche qu'ils possèdent.

La présente section vise donc à comprendre la vision que les propriétaires ont de cet écosystème. À cet effet, trois types de valeurs ont été identifiées : la valeur en biodiversité, l'esthétique et la valeur économique. Parmi les répondants, seuls deux propriétaires interviewés ont avoué n'accorder aucune valeur à la friche. L'un d'entre eux a expliqué avoir acheté une terre avec un potentiel agricole et forestier et non pas une terre en friche : « j'ai acheté le potentiel agricole. Je savais que c'était de la friche, mais que je pouvais venir avec un bulldozer puis une pelle mécanique puis arranger ça ». Les autres propriétaires semblent accorder une certaine importance à ces milieux naturels.

4.4.1 Valeur écologique de la friche

De prime abord, concernant la valeur intrinsèque, la majorité (8) des participants accordent une importance à leur friche en raison de sa biodiversité (un seul propriétaire considère que la friche ne renferme aucune valeur en terme de biodiversité). Les autres propriétaires de l'échantillon n'ont pas identifié la biodiversité dans les valeurs intrinsèques de la friche. Les propriétaires considèrent que la friche demeure importante tant pour la faune que pour le maintien de la qualité des cours d'eau et des habitats en général. Ils considèrent que les friches offrent de nombreux services écologiques et qu'il est important de les protéger. Un répondant a mentionné qu'avant la machinerie, c'était plus difficile de défricher et que c'était bien comme ça.

Aujourd'hui on peut arriver avec un bulldozer et mettre tout ça droit et commencer à exploiter, mais pour des propriétaires comme moi, en montagne, ce n'est pas vraiment exploitable et grâce à ça, les cours d'eau sont heureusement protégés, les animaux aussi, pis ils nous côtoient. C'est beau que cette vie nous côtoie. Au lieu d'avoir une monoculture, les oiseaux viennent nous dire bonjour et c'est capoté.

Concernant la valeur de la friche que les propriétaires possèdent, 11 propriétaires sur 19 considèrent que leur friche renferme une importante valeur écologique, que ce soit au niveau de la faune, de la flore ou des habitats naturels qu'elle contient. Un propriétaire a même mentionné que « d'avoir passé plus de temps proche de la friche, ça [lui] a permis d'observer beaucoup d'oiseaux, des lièvres, des plus gros mammifères. Il y a vraiment une valeur écologique ici qu'on ne voit pas partout ». Ces 11 propriétaires ont mentionné avoir

observé au moins une espèce d'oiseau, de mammifère, de rongeur ou d'insecte. Un propriétaire qui a planté plus d'une quarantaine d'espèces d'arbres dans les portions en friche de sa propriété mentionne avoir vu une impressionnante augmentation de la faune présente sur sa parcelle.

4.4.2 Valeur esthétique de la friche

Sept propriétaires (7) ont nommé la valeur esthétique de la friche comme étant une valeur intrinsèque. Ces derniers considèrent qu'une friche est plus agréable à regarder qu'un champ comme dans les prairies de la Saskatchewan, par exemple. Selon eux, c'est également plus attrayant touristiquement : « quand c'est juste des champs, ce n'est pas très beau. C'est l'ensemble qui fait que c'est beau la Côte-de-Beaupré ». Ainsi, ils sont d'avis que la friche peut faire partie de l'harmonie du paysage et apporter une plus-value aux paysages présents dans leur MRC. À l'inverse, d'autres propriétaires considèrent plutôt qu'esthétiquement, une friche n'est pas jolie puisque c'est mal propre et désorganisé. Par ailleurs, trois propriétaires n'accordent aucun intérêt esthétique particulier aux friches, insistant que si elles peuvent revêtir une valeur paysagère en général, il en est autrement pour les friches sur leur propriété. En d'autres termes, si une friche se trouve à l'extérieur de leur propriété, ils n'ont pas à gérer les désagréments tels que le paiement des taxes, l'entretien ou le défrichage.

Lorsque nous avons demandé aux propriétaires s'ils accordaient une valeur esthétique à leur propre friche, six propriétaires ont répondu par l'affirmative. Parmi ces propriétaires, on mentionne que la friche qui se retrouve sur la terre familiale revêt une valeur esthétique, mais que cette vision n'est pas forcément partagée par tous les membres de la famille.

Pour ma mère, il faut que tout soit fauché. Elle voit quelque chose qui pousse, qui est susceptible de devenir un arbre ou quelque chose, pour elle, c'est la mort. Il faut que ce soit coupé. Il ne faut pas que ça parte en friche, ma mère c'est comme la hantise la friche. Des fois, je dois dire que je la comprends un peu ma mère parce que la friche où la maison de ma mère elle est comme plus vieille, faque il y a des érables rouges, du merisier, il y a plus d'arbres. C'est plus un paysage. Je trouve ça beau ! Mais, ma mère a une autre terre à Château-Richer et sa friche, c'est plus de l'aulne, là c'est vrai que c'est laid. Je pense que la friche quand elle est plus vieille, elle devient plus belle à regarder. Faque, dans le fond, je comprends un peu ma mère avec son fameux coteau, si dans 5 ans ça ressemble à la friche chez mon père, je comprends que ça la dérangerait. Ça l'air malpropre comme dirait ma mère.

Les friches sont souvent peu appréciées parce que les gens préfèrent des terrains ordonnés avec une pelouse verte et des fleurs; pas une friche désorganisée. Par ailleurs, un autre propriétaire considère que la friche change le paysage et que ce changement peut être parfois avantageux, parfois désavantageux. Son voisin lui a raconté qu'avant qu'il ne soit propriétaire, la vue de la maison sur le chemin Royal était beaucoup plus complète.

C'était presque plus beau avant qu'il y ait la friche. Tisé, c'était un grand champ, on voyait la maison au loin. Puis, de l'autre côté, je vois le Mont-Saint-Anne, mais c'est vers la terre de mon voisin. S'il laisse son champ devenir en friche, bin moi je verrai plus le mont. Donc c'est sûr que l'esthétisme d'une friche c'est discutable, parce que ça change un territoire et le paysage.

Ainsi, le propriétaire met de l'avant qu'un paysage est esthétique lorsqu'il est dégagé de façon permanente. Comme pour Charlevoix, « si c'est aussi beau, c'est parce qu'il y a de belles terres agricoles au pied des montagnes, ça fait des paysages super bucoliques ». Ces deux témoignages démontrent que les perceptions de l'esthétisme d'une friche sont partagées par plusieurs propriétaires, mais qu'elles varient en fonction de l'état de la friche et de son emplacement dans un paysage.

4.4.3 Valeur économique de la friche

La troisième et dernière valeur intrinsèque qui ressort le plus souvent auprès des propriétaires correspond à la valeur économique de la friche. À cet effet, on observe des points de vue plus variés. Deux propriétaires ont mentionné que la friche présente une forte valeur économique, surtout en termes de ressources telles que le bois, mais aussi les champignons, les fruits sauvages et autres produits non ligneux qui proviennent des arbres. Quatre propriétaires ont plutôt insisté qu'une friche ne revêt aucune valeur économique et peut parfois même représenter une perte financière, surtout pour les propriétaires producteurs. D'autres participants ont mentionné une problématique liée à la taxation sur les portions en friche du territoire, dans la mesure où ces portions de territoire sont taxées sans toutefois générer des revenus. Finalement, un propriétaire a mentionné que la valeur des arbres qui poussent dans une friche est très faible et que ce n'est pas très rentable sur le plan économique. Enfin, selon certains propriétaires, aucune valeur particulière n'est accordée à la friche; c'est plutôt le fond de terre qui a une valeur, indépendamment de son état. Trois

propriétaires ont mentionné qu'un terrain représente un investissement économique en tant que tel : « il faut acheter la terre, parce qu'il ne s'en fait plus ».

Six propriétaires voient une valeur économique potentielle à la friche qu'ils possèdent. Un propriétaire est d'avis qu'une friche peut être conservée puisque « ça a presque autant de valeur qu'un champ. Il faut juste trouver comment l'aménager, l'exploiter et en profiter ». Un autre propriétaire a suggéré que la friche peut facilement être mise en valeur grâce à l'agroforesterie et ainsi « elle peut rapporter en termes de produits, pas nécessairement seulement en termes de revenus directs ». La friche doit donc être aménagée et exploitée afin de générer des retombées économiques, mais souvent les propriétaires ne savent pas comment s'y prendre.

4.4.4 Autres valeurs accordées à la friche par les propriétaires

Plusieurs propriétaires (11) ont mentionné accorder une valeur symbolique, voire un attachement sentimental, à leur friche. Certains propriétaires (7) apprécient les friches, car elles offrent de beaux paysages abondamment fréquentés par la faune et sont donc propices à la contemplation plutôt que rentables financièrement. Un autre propriétaire y accorde une valeur sentimentale puisqu'il a lui-même planté les arbres avec son père durant son enfance. De plus, deux autres propriétaires considèrent que ces friches font partie d'un héritage qui se transmet d'une génération à l'autre au sein de leur famille. Dans le même ordre d'idées, un propriétaire a insisté sur le fait que la terre avait une valeur identitaire et patrimoniale, c'est-à-dire qu'il voue un grand respect au travail réalisé par ses ancêtres afin de défricher la terre pour ensuite la cultiver. Il est donc très heureux que celle-ci soit reprise par ses enfants qui vont continuer à cultiver cette terre familiale afin de poursuivre le travail de leurs ancêtres. Un autre propriétaire a lui aussi affirmé ne pas vouloir laisser sa terre en friche par respect pour ses ancêtres :

Il y a un peu le respect des ancêtres qui ont sorti toutes les roches à la mitaine, et fait des digues de roche. Ici, à Saint-Tite-des-Caps, les gens disent qu'il pousse de la roche, c'est une terre extrêmement rocailleuse. Je m'imagine tout le travail qu'ils ont dû faire. À cause de ça, on veut soit empêcher la friche de progresser, soit on fait une plantation.

Finally, a landowner working in the field of forestry has brought a point of view particularly enlightening on the economic and aesthetic value of a fallow. The following citation presents his ideas on the potential intrinsic value of a fallow.

Je vais reformuler ta question. Est-ce que j'ai acheté un terrain pour y établir une friche ? La réponse est non. Comprends-tu, parce que, la friche elle est jolie... mais, tout le monde qui la trouve belle la friche et bien c'est du monde qui n'en possède pas. Ils voient la friche chez le voisin et se disent « oh regarde donc les belles fleurs, les chevreuils qui vont manger des herbes et de petits fruits dans la friche, regarde donc l'ours dans la friche ». Mais, il y a-tu quelqu'un qui va s'acheter du terrain, qui va se chercher une terre en friche parce qu'il « aime » les friches ? Non. En fait, ça n'a aucune valeur commerciale. Mais, oui, dans l'environnement, d'avoir une terre en friche, les gens aiment bien voir ça. Ils aiment mieux voir un champ en friche que de voir un champ de blé d'Inde. Bin ça, c'est parce que c'est le voisin. Le producteur, lui, a pas mal plus avantage à tirer un revenu de sa terre que d'avoir une friche.

This landowner considers that « the fallow is not an objective that one gives oneself. It is a result of the abandonment of agriculture. It gives that the conservators²⁷, the neighbors and the general population eventually finish by finding beauty and utility in the fallow ». Besides, it also touches on the economic aspect : « me, I am not ready to pay an amount x per year to maintain a fallow ».

In light of what precedes, we can conclude that most landowners assign some value to the fallow, particularly in what concerns biodiversity. Others also consider that it has an aesthetic value or that it can generate certain economic benefits thanks to the resources it contains. In addition, it is especially the landowner-producers who assign little value to this ecosystem.

In relation to the fallows that they own, it is possible to observe that the landowners have a different vision of them. Most of them are aware of the importance of this ecosystem for the fauna and have eventually found an aesthetic value in it. The intention to clear the land does not seem very present and several landowners would rather know how to work in this environment while preserving it. They therefore seek advice and support for this purpose.

²⁷ Langage courant pour désigner les gens qui font de la conservation faunique, des habitats, etc.

4.5 OBJECTIF ET PROJET D'AMÉNAGEMENT

Il est important, dans le cadre de cette recherche, de savoir si les projets d'aménagement prévus par les propriétaires peuvent être cohérents avec l'implantation de mesures de conservation. Plus précisément, est-ce que les propriétaires pourraient être intéressés à adapter leurs projets d'aménagement afin qu'ils concordent davantage avec des projets de conservation ? Est-ce que les propriétaires sont intéressés à mettre leur friche en valeur à travers leurs différents projets ? Nous avons ensuite discuté avec les propriétaires au sujet de leur succession afin d'obtenir un meilleur portrait de la relève agricole potentielle de l'échantillon.

4.5.1 Projets d'aménagement prévus

Premièrement, quatre propriétaires prévoient de réaliser des travaux d'aménagement ou une plantation lorsqu'ils prendront leur retraite, soit dans les mois ou les années à venir. Pour ces propriétaires, la retraite représente le moment idéal pour consacrer du temps à leur terre. Certains veulent également mettre en branle de petites constructions comme des serres ou implanter des haies brise-vent composées d'espèces d'arbustes variées. Deux propriétaires vont implanter de la flore mellifère dans leur friche afin de produire du miel. Divers projets de plantation agroforestiers verront le jour sur les terres actuellement en friche au cours des prochaines années : une plantation de kiwis, la culture de champignons sous couvert, des projets d'apiculture, des vergers, des pépinières et un vignoble. Deux propriétaires souhaitent voir leur parcelle utilisée dans des projets de recherche, tandis que cinq propriétaires aimeraient continuer d'entretenir leur friche qui est à l'état de boisé. Plusieurs propriétaires ont mentionné leurs inquiétudes en lien avec des projets comme ceux-ci. En effet, certains ne savent pas quels arbres fruitiers choisir afin d'obtenir une bonne production ni lesquels fonctionneraient bien avec le type de sol ainsi que le climat rigoureux de la région. Certains participants ont mentionné vouloir commencer à faire de l'acériculture en plantant des érables à sucre, mais craignent de ne pas voir de résultats à cause des températures. Enfin, plusieurs propriétaires ont mentionné vouloir aménager leur terre : « je prendrais n'importe quelle aide ou suggestion afin de faire aboutir une plantation [existante] ou de faire un nouvel aménagement ».

4.5.2 *Succession*

Durant les entretiens, nous avons demandé aux propriétaires s'ils ont établi un plan de succession, à savoir s'ils veulent léguer leur terre à un membre de la famille ou la vendre lorsque le temps sera venu. Cette question visait à établir un portrait de la relève agricole potentielle. Sept propriétaires n'ont pas encore prévu de plan de succession, notamment ceux qui n'ont pas encore identifié de relève parce qu'ils n'ont pas d'enfants ou que leurs enfants ne sont pas intéressés à prendre la relève (5 propriétaires). Huit propriétaires qui ne sont pas cultivateurs ou producteurs vont léguer leur parcelle à leurs enfants et un seul propriétaire a prévu de vendre sa terre lorsqu'il ne sera plus en mesure de s'en occuper. Finalement, trois propriétaires producteurs ont déjà cédé des parts de leur entreprise à leurs enfants. Il ressort de ce qui précède que la relève agricole n'est pas particulièrement bien établie. Plusieurs propriétaires veulent léguer leur parcelle à leurs enfants et les producteurs ont espoir que leurs enfants prendront la relève, sans savoir s'ils seront réellement intéressés au moment venu.

4.6 IMPLICATION DANS LE MILIEU AGRICOLE ET FORESTIER DU SECTEUR DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

4.6.1 *Niveau d'implication et perception du milieu agricole et forestier de la MRC*

Dans le but de mieux appréhender l'implication des propriétaires dans le domaine agricole et forestier de la MRC, ils ont été interrogés sur leur implication auprès d'organismes comme un club-conseil en agroenvironnement, sur leur enregistrement comme producteurs agricoles auprès de l'Union des producteurs agricoles (UPA) et sur leur appartenance au groupement forestier Québec-Montmorency. Nous leur avons également demandé s'ils possèdent un plan d'accompagnement agroenvironnemental, en plus de discuter de leurs perspectives sur le secteur agricole et forestier de façon plus générale sur le territoire de la Côte-de-Beaupré. L'adhésion des propriétaires à ces organismes révèle leur niveau d'implication dans les activités agricoles et forestières pouvant avoir un impact sur leurs décisions relatives à la gestion des friches et de leur biodiversité.

À ce jour, trois propriétaires font partie d'un club-conseil en agroenvironnement et un autre propriétaire en a fait partie pendant plusieurs années. Ce dernier a cessé d'utiliser les services d'un club-conseil, décrivant son choix comme suit :

J'ai fait partie d'un club-conseil durant plusieurs années, mais je trouvais que par rapport à ce que ça me donnait, ça me coûtait trop cher. J'avais déjà mes connaissances de base pi là il ne m'apportait pas grand-chose. L'information qu'il m'apportait j'étais capable de l'obtenir gratuitement.

Concernant les plans d'accompagnement agroenvironnemental (PAA), trois propriétaires en possèdent un. Le PAA offre un portrait de l'état des pratiques agroenvironnementales d'un producteur, tout en permettant d'identifier les éléments à améliorer. La réalisation d'un PAA est une étape préalable pour l'éligibilité à plusieurs subventions qui peuvent favoriser la biodiversité en milieu agricole²⁸. Parmi les trois propriétaires détenant un PAA, l'un d'eux possède un plan qui vient à échéance cette année. Interrogé sur son intention d'en refaire faire un, il a répondu :

je vais peut-être être obligé d'en faire un autre parce que quand on demande des subventions des trucs comme ça, souvent ils nous les obligent, mais personnellement, je trouve que ça ne donne absolument rien parce que les agronomes qui viennent ici, ou en tout cas celui qui est venu ici, ils n'y connaissent pas grand-chose en agroforesterie ni en biodiversité, faque ils écrivent n'importe quoi.

À la lumière des passages ci-dessus, les clubs-conseils et les plans d'accompagnement agroenvironnementaux ne semblent pas particulièrement répandus ni appréciés dans le secteur de la Côte-de-Beaupré, du moins selon les participants à l'étude. Nous pouvons supposer que ce point de vue est ancré dans un manque d'intérêt ou un manque de connaissances sur le sujet.

Concernant l'enregistrement auprès de l'UPA, cinq propriétaires sont déjà enregistrés et trois propriétaires songent y adhérer dans les prochains mois afin d'obtenir un numéro d'identification ministériel (NIM) et ainsi pouvoir vendre ce qu'ils produisent. Parmi les propriétaires qui possèdent déjà un NIM, trois d'entre eux considèrent que l'UPA ne leur est pas d'une grande utilité étant donné le faible volume de leur production. Dans le même ordre d'idées, huit producteurs sont enregistrés comme producteurs forestiers auprès du Syndicat des producteurs forestiers et sont membres du groupement forestier Québec-Montmorency. La plupart des propriétaires enregistrés ont mentionné que le groupement n'est pas aussi présent qu'ils le souhaiteraient. À cet effet, un participant a relaté que « ils sont débordés

²⁸<https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/Agroenvironnement/mesuresappui/planaccompagnement/Pages/planaccompagnement.aspx>

faque on n'a pas vraiment de suivi. Ils sont venus et ont fait mon plan, mais après ça j'ai de la difficulté à avoir plus de suivis. » D'autres ont mentionné que le groupement reste très peu utile, sauf pour obtenir de meilleurs prix pour des matériaux comme des tuyaux pour drainer une partie de leur terre ou construire des ponceaux, ou pour remplir des demandes de subventions. Par ailleurs, les propriétaires ont l'impression que le groupement forestier est plus présent pour les gros producteurs.

Pour mieux comprendre le niveau d'implication des propriétaires, il semblait également pertinent de mieux comprendre leur perception du secteur agricole et forestier sur le territoire de la MRC. À cet effet, plusieurs propriétaires nous ont fait part de leurs inquiétudes face à l'abandon des terres agricoles dans le secteur. Ils semblent aussi soucieux à l'idée que les terres agricoles soient remplacées par des tours à condos ou des quartiers résidentiels. À ce propos, un propriétaire a indiqué que « dans les portions cultivables, ils font juste construire des maisons. Je trouve ça aberrant parce qu'avant, on appelait la Côte-de-Beaupré le grenier de la ville de Québec ». Ces inquiétudes ont été corroborées par trois autres propriétaires. Un autre participant aurait quant à lui souhaité que ses enfants puissent construire une maison sur la terre familiale, ce qui s'avère impossible puisqu'elle se situe en zone agricole. Il a d'ailleurs exprimé son incompréhension à l'effet que certaines terres agricoles se transforment en quartiers résidentiels alors que dans son cas, ses enfants ne sont pas en mesure de construire une maison sur la terre familiale. Un autre a précisé, au sujet de l'abandon des terres agricoles, que « les hommes ont vieilli et puis ils n'ont pas eu de relève, ils n'ont pas été remplacés. Il n'y a donc presque plus d'agriculture active sur la Côte-de-Beaupré ». La problématique, aux yeux de plusieurs, serait donc liée au manque de relève agricole, mais également aux revenus et à la rentabilité de l'agriculture.

Aujourd'hui, c'est normal on est à côté de la ville, les gens veulent avoir des salaires de 40 000 \$. En agriculture, tu ne peux pas avoir trois employés avec 40 000 \$ de salaire. Faque actuellement, il s'en fait presque plus d'agriculture selon les modèles traditionnels. Et d'autre part, le territoire est gelé par le zonage agricole. Comme moi quand j'ai acheté ça, j'en aurais eu assez de 10-15 hectares de terrain, il y a fallu que j'en achète 80 parce que c'était gelé en un seul bloc au niveau du zonage agricole. Mais moi, j'avais assez de 10 hectares pour faire ma production. Actuellement on est un peu prisonniers de ça.

Un producteur a également souligné la problématique liée à l'accès à l'information. Les propriétaires n'ont pas l'impression d'être bien informés et de connaître les programmes et

projets en branle sur leur territoire. Un des propriétaires a également mentionné que les programmes d'aide pour la clientèle agricole et forestière ne sont pas adaptés à ses besoins. Il affirme qu'une agronome et une conseillère sont venues sur sa parcelle et « elles parlaient juste d'agriculture à grand rendement alors [qu'il] leur disait que ça devrait être des programmes agrotouristiques et agroforestiers ici ». Dans le secteur, « il y a beaucoup de gens, en agriculture, qui s'intéressent à faire de petites productions de toutes sortes de choses », mais l'aide reçue ne répond pas aux besoins et aux désirs des propriétaires producteurs.

Cette portion des entretiens a donc révélé que pour les producteurs, l'implication des divers acteurs du milieu semble importante, mais ils considèrent que le soutien offert n'est pas en adéquation avec leurs besoins. Les propriétaires expriment le souhait d'être accompagnés et informés quant aux différents projets. En résumé, les propriétaires semblent surtout accorder de l'importance à l'avenir de l'agriculture et de la foresterie du secteur. Cet engouement pour la protection de l'agriculture sur le territoire de la MRC est alarmant sur le plan des mesures de conservation, étant donné que ces deux usages sont souvent difficiles à concilier. Afin d'assurer la réceptivité des propriétaires, il serait bénéfique d'identifier une façon efficace de préserver l'agriculture malgré la modernisation du règlement sur les habitats fauniques.

4.6.2 Niveau de confiance envers les acteurs du milieu concernant la conservation

Semblablement à la section précédente, nous avons questionné les propriétaires, sous forme de mise en situation, au sujet des acteurs auxquels ils feraient confiance au moment d'implanter des mesures de conservation. Les résultats de ces discussions permettent d'identifier de potentiels partenariats dans la mise en œuvre de mesures de conservation.

Les résultats démontrent qu'a priori, la plupart des propriétaires ne sont pas forcément méfiants envers un acteur de la conservation en particulier. Cela dit, certains d'entre eux reprochent au gouvernement de leur imposer diverses mesures. À titre d'exemple, un propriétaire a indiqué ceci en lien avec l'aménagement: « Des fois, si c'est le gouvernement qui me demandait des choses, j'aimerais peut-être mieux le faire par moi-même. Je volerais les plans et je le ferais par moi-même haha ». Il n'en demeure pas moins que la plupart des propriétaires souhaitent simplement avoir la possibilité d'être consultés et de participer au

processus de prise de décision. Ils perçoivent les rencontres avec les acteurs comme des échanges ouverts : « ils nous disent ce qu'ils pensent, nous font des recommandations et là c'est à nous autres de nous informer, de voir si ça a de l'allure ou pas, pis d'accepter ou pas au final ». Plusieurs propriétaires mentionnent qu'ils feraient davantage confiance aux organismes qui sont plus près du terrain et des propriétaires, soit les organismes de conservation ou les organismes à but non lucratif (OBNL).

Les organismes à but non lucratif ou les organismes gouvernementaux, bin eux autres, ils peuvent être contraignants, mais en général, ils ont un objectif qui n'est pas nécessairement de faire de l'argent, qui est ailleurs [que] dans la mise en valeur à but économique et rentable. Pour [le propriétaire], ça apparaît toujours plus fiable. Par contre, ce qui fait peur aux gens, c'est que les compensations sont sans commune mesure avec les contraintes. Il faudrait qu'il y ait un peu plus de compréhension. Si tu veux ramener du monde dans les milieux naturels, favoriser la conservation puis des modes de vie ruraux, bin il faut que tu ailles avec.

Ainsi, plusieurs propriétaires font surtout confiance aux acteurs qui « sont là pour ça, qui n'ont pas d'autres avantages. [Ceux qui] travaillent pour la conservation, tandis que le gouvernement, lui, pourrait tirer d'autres avantages. [Le gouvernement] travaille pour son compte seulement [pas pour le propriétaire] ». Un autre propriétaire, lui, avoue sa méfiance envers l'UPA et sa confiance envers les OBNL actifs en conservation.

Point de vue institution c'est sûr que je regarde un peu par expérience du côté média, t'sais. Je sais que ce que l'UPA fait c'est très politique, on est beaucoup dans le gros joueur agricole. Je me rattacherais moins à ça, du moins je serais moins porté à aller vers ça, mais tout ce qui est organisme comme « conservation Canada », « canard illimité » j'aurais tendance à faire confiance vraiment, complètement.

Un autre propriétaire évoque que, mis à part le groupement forestier, « tous ceux qui vont m'apporter de bons points, c'est sûr que je vais prendre le temps de les considérer, je ne ferai pas juste les écouter, mais ça va dépendre de ce que ça implique et de comment c'est apporté ». D'ailleurs, un autre propriétaire souligne ses inquiétudes face au groupement forestier et également face à la MRC.

Le groupement forestier, je ne suis pas trop impressionné. Je n'ai pas l'impression qu'ils ont un genre de transparence. J'ai l'impression qu'ils font des aménagements, mais dans leur intérêt, je n'ai pas l'impression qu'ils sont très proches des propriétaires et de leur objectif. [...] Je ferais plus confiance envers les organismes de recherche que ceux qui y voient un revenu. Tsé, le groupement, c'est gros ! Ils ont des normes qui sont basées sur la production forestière et peut-

être que les propriétaires ont d'autres objectifs que ça. [...] Sinon, côté municipal, c'est clair que la MRC de La Côte-de-Beaupré, je trouve qu'ils manquent vraiment de leadership. Je ne connais pas ce qu'ils font, mais je me dis que si je suis intéressé à tout ça et que je ne sais pas ce qu'ils font c'est qu'ils doivent être un peu absents. Surtout que c'est un enjeu important, sur la Côte-de-Beaupré, les forêts privées. Il y en a vraiment beaucoup ! Et la plupart des forêts sur le territoire de la [MRC], c'est des forêts privées et je me dis, ce n'est pas une priorité pour eux dans l'aménagement, ou en tout cas, ça ne paraît pas.

Finalement, un propriétaire a également signalé un manque de confiance envers la MRC. Il mentionne que celle-ci, au niveau des compétences, n'est pas bien outillée.

Les points de vue des propriétaires sur les différents acteurs sont variés. En somme, presque tous les propriétaires s'entendent sur le fait que les organismes de conservation sont généralement les mieux placés et outillés pour les aider dans leurs démarches en conservation ou en aménagement des terrains en friche. Ce sont donc en ces acteurs qu'ils ont davantage confiance. Ainsi, le MFFP pourrait songer à faire équipe avec un organisme de conservation lors de la modernisation du règlement sur les habitats fauniques afin que ce dernier puisse contacter les propriétaires et leur donner les informations et les explications nécessaires au moment d'intervenir. En ce qui concerne les autres acteurs, aucun des propriétaires n'a exprimé un manque de confiance total envers ceux-ci, mais certains acteurs sont critiqués parce qu'ils ne sont pas assez présents ou ne travaillent pas assez dans l'intérêt des propriétaires.

4.7 CONNAISSANCES ET PERCEPTIONS DES MESURES DE CONSERVATION

Les ententes de conservation au Québec ne semblent pas très présentes ni connues par les propriétaires privés, même si elles constituent les seules actions de conservation existantes en terres privées. Celles-ci occasionnent diverses contraintes qui ne sont pas bien perçues par les propriétaires, risquant ainsi d'engendrer une attitude négative envers les actions qui seront intentées à la suite de la modification du règlement sur les habitats fauniques. Dans le cadre de ce projet de recherche, nous avons examiné les perceptions des propriétaires face à ces ententes de conservation volontaire et les contraintes qu'elles génèrent afin de les éviter au moment de la modernisation du règlement par le MFFP.

4.7.1 Les ententes de conservation au Québec

Tel que mentionné précédemment, la conservation volontaire au Québec est nécessaire en terre privée afin de protéger les espèces et leurs milieux puisque la réglementation ne s'applique toujours pas en terre privée. Certaines de ces mesures ont été présentées brièvement au chapitre 2. Au Québec, il s'agit majoritairement de servitudes de conservation, de dons écologiques ou de création de réserves naturelles. Ces ententes de conservation peuvent être avantageuses pour le propriétaire puisqu'elles rapportent parfois un avantage financier. Nous avons donc questionné les propriétaires quant à leur connaissance des ententes de conservation. Sur les 19 propriétaires, seulement l'un d'entre eux connaissait brièvement ces ententes. Les autres propriétaires avaient très peu de connaissances en lien avec celles-ci (2) ou ne savaient pas qu'elles existaient (16). Ces statistiques mettent en exergue un manque de connaissances chez les propriétaires qui s'explique certes par le manque d'accès à l'information. À cet effet, quatre propriétaires ont exprimé leur intérêt à en apprendre davantage. Il est donc important de se pencher sur le partage d'information au sujet des mesures de conservation volontaire pour ainsi augmenter la proportion de propriétaires qui participe à ces initiatives.

Durant les entretiens, nous avons expliqué succinctement aux propriétaires en quoi pouvaient consister les ententes de conservation ainsi que leurs avantages et leurs implications potentielles. La plupart du temps, lorsqu'un propriétaire s'implique dans un projet de conservation volontaire, il « cède » une partie de ses droits de gestion sur sa propriété durant une période définie en échange de certains avantages économiques comme un allègement des taxes foncières, par exemple (MELCC, 2018). Ainsi, le propriétaire qui met en place une servitude de conservation maintient le droit de propriété sur son terrain, mais transfère certains droits d'usage à un tiers pour une durée fixe pouvant aller jusqu'à perpétuité (MELCC, 2018). L'entente a lieu entre le propriétaire et un organisme de conservation, une municipalité ou un gouvernement. Dans ce cas, « le propriétaire limite les usages sur sa propriété afin d'y maintenir les caractéristiques naturelles utiles à la conservation d'une autre propriété située à proximité » (MELCC, 2018, pp. 6-7). Sinon, dans le cas de la création d'une réserve naturelle, le propriétaire conserve encore son droit de propriété, mais le terrain doit être considéré comme une réserve pour au moins 25 ans, allant jusqu'à perpétuité (MELCC, 2018). Dans ce cas, le propriétaire conserve ses droits d'usage,

mais peut seulement réaliser des activités compatibles avec la conservation des milieux naturels en fonction des balises établies par le MELCC, sans quoi il peut se voir imposer une amende de 500 \$ à 200 000 \$ (MELCC, 2018). Dans le cas de cette option de conservation, le propriétaire reçoit une réduction de taxes (MELCC, 2018).

Nous avons donc demandé aux propriétaires s'ils accepteraient de participer à une entente de conservation de la sorte, sachant qu'ils perdraient potentiellement une partie de leurs droits d'usage sur leur terre. Rappelons qu'au départ, les propriétaires se sont montrés très intéressés à l'idée de protéger une espèce et son habitat et de participer aux efforts de conservation volontaire. Cependant, les conditions de ces ententes de conservation semblent les dissuader. Le fait de ne pas pouvoir revenir en arrière et de ne pas pouvoir réaliser de petits aménagements rend l'option de la conservation volontaire formelle peu attrayante.

Parmi l'échantillon, trois propriétaires ont explicitement mentionné qu'ils refuseraient de participer à un projet de conservation volontaire s'ils devaient perdre ou céder temporairement une portion de leur pouvoir de gestion. Un seul propriétaire a mentionné qu'il participerait sans problème. Ensuite, cinq propriétaires considèrent que même s'ils accordent beaucoup d'importance à leur pouvoir de gestion, ils seraient tout de même tentés de participer à ce genre d'initiative, puisqu'elle correspond à leurs valeurs. Un des participants, quant à lui, préfère conserver l'entière responsabilité de son pouvoir décisionnel pendant qu'il est encore capable de pleinement profiter et d'utiliser sa terre. En revanche, il précise : « si je serais sur le bord de mourir bin là ce serait une autre affaire. Je ne voudrais pas que ce que j'ai créé se perde ». Ces propriétaires sont tous assez sensibles à la conservation de la biodiversité et de ses habitats, mais la crainte de perdre leur pouvoir décisionnel semble particulièrement importante. Un propriétaire mentionne :

Je ne dis pas que c'est une mauvaise idée. Ce qui est de valeur c'est que s'il faudrait que le gouvernement commence à faire quelque chose comme ça en terre privée quand il y a tellement de forêts publiques au Québec. C'est de valeur de léguer une partie de sa terre quand tu l'as payée de ta poche. Ça ne me tente pas qu'on commence à m'écœurer chez nous, faut garder ça privé.

Il y a six propriétaires qui ont mentionné être intéressés à l'idée de faire de la conservation volontaire, dépendant des conditions qui accompagnent l'entente. Certains veulent conserver une forme d'implication, c'est-à-dire qu'ils souhaitent que l'entente se fasse en partenariat.

D'autres propriétaires préfèrent évaluer l'ampleur des mesures avant de s'impliquer. Un propriétaire, lui-même intéressé à participer à un projet de conservation volontaire, est conscient que l'idée de céder ses droits de gestion puisse soulever des inquiétudes, mais selon lui :

[un propriétaire] ne peut pas [s'attendre] à recevoir de l'aide, des conseils ou des compensations sans être obligé de céder quelque chose qui va avec le but de la compensation. Si le but de la compensation c'est la conservation, ça serait juste normal qu'il y ait des clauses un peu contraignantes, soit dans le temps, soit dans la façon d'aménager le terrain en question et qui vont en lien avec le but de la compensation. C'est sûr que c'est une forme de perte de droit, mais quand c'est mutuellement consenti, pi qu'on s'entend sur le but de l'affaire, bin là tu te dis : un contrat c'est un contrat. Faque c'est normal pour moi de consentir à des contraintes ou à des obligations si tu veux avoir du soutien et des compensations, créer quelque chose qui a une certaine pérennité.

Aux termes de ce qui précède, il serait intéressant d'évaluer si le nombre de propriétaires intéressés à s'engager dans des démarches de conservation volontaire serait plus élevé si ceux-ci avaient plus facilement accès à de l'information sur le sujet. Sachant que les friches sont des milieux comportant une importante biodiversité et qui sont souvent inutilisés par les propriétaires producteurs, l'intégration de ces milieux à des démarches de conservation volontaire pourrait être intéressante.

4.7.2 L'effet des mesures incitatives pour la conservation d'une friche

Afin de mieux comprendre l'effet potentiel que pourraient avoir des incitatifs monétaires, nous avons demandé aux propriétaires s'ils seraient prêts à conserver une portion de leur terre à l'état de friche afin de favoriser la biodiversité, en échange de compensations. Cette question visait à mieux comprendre les motivations des propriétaires en ce qui a trait à l'utilisation potentielle et future de leur friche. Il s'agit ainsi de mieux comprendre leurs attentes et de pouvoir identifier les moyens les plus efficaces pour encourager les actions de conservation. Les incitatifs peuvent être financiers, mais peuvent également prendre la forme d'accompagnement par des intervenants, d'offre de services spécialisés et de dons matériels comme des arbres, par exemple. Les articles de Selinske et ses collaborateurs (2017) de McDonald et ses collègues (2018), de Kreye et al. (2018) ou de Daley et ses collaborateurs (2004) traitent du sujet des incitatifs et de leur importance.

Les propos rapportés précédemment démontrent que les propriétaires ne sont généralement pas intéressés à l'idée de céder une partie des droits d'usage ou de gestion sur leur propriété. À cet effet, dans le cadre des entretiens, certains propriétaires ont affirmé qu'ils perçoivent les incitatifs financiers comme une forme d'ingérence de la part de l'organisme émetteur. Ils conçoivent ces incitatifs comme une façon de s'arroger un certain droit de gestion en échange d'une faible compensation. Une propriétaire mentionne qu'elle serait d'accord pour conserver une portion de son terrain en friche afin de mieux protéger une espèce et son habitat, « mais en même temps, si on me donne un montant d'argent, je serais consciente qu'on m'enlève des droits ». En outre, la plupart des propriétaires s'entendent sur le fait qu'un incitatif financier peut être intéressant en principe, mais certains d'entre eux seraient prêts à réaliser des actions de conservation sans recevoir de compensation, uniquement dans le but d'aider une espèce menacée ou vulnérable présente sur leur parcelle. D'autres préféreraient avoir des conseils et un soutien technique plutôt que de recevoir une somme d'argent.

Un propriétaire a mentionné que l'argent pourrait être plus intéressant pour les agriculteurs puisque c'est un métier qui est de plus en plus difficile à pratiquer, surtout pour être rentable sur le plan financier. Il mentionne :

Je pense que sur la Côte-de-Beaupré, les entrepreneurs sont prêts à payer trois fois le prix pour les terrains. Les agriculteurs eux ne font pas beaucoup d'argent. Je pense que des incitatifs ou des baisses de taxes par exemple ça pourrait les aider à garder leurs terres. Il y a de moins en moins de cultivateurs et je pense que l'augmentation des frais et des taxes pour ces gens peut être décisive pour eux.

Selon un autre participant, il est aberrant de penser que des propriétaires accepteraient de renoncer à produire sur une partie de leur propriété sans rien recevoir en retour. Finalement, un dernier propriétaire suggère qu'il n'y a pas vraiment de possibilité de remettre en valeur les friches ou d'offrir des montants pour que les propriétaires les conservent telles quelles.

Est-ce qu'un organisme sérieux serait prêt à faire la mise en valeur des friches ? Sûrement, mais pour en arriver là, faudrait avoir du financement. C'est bien beau se promener et faire de beaux discours, mais s'il engage un biologiste et lui dit, « tu vas aller te promener dans la région pour encourager les gens à mettre en valeur leur friche ». Bien tu leur proposes quoi à ces gens-là ? Le biologiste, lui, va ramasser son salaire de 40 000 \$ par année et va avoir son pick-up pour se promener. OK. Mais le producteur lui, tu lui apportes quoi ? Tu ne lui apportes

rien, tsé des connaissances si on en veut, il y en a sur Internet ! Moi je ne suis pas vraiment au fait des organismes qui existent pour mettre en valeur des friches, mais je pense qu'avant de se mettre à envoyer du monde pour donner des conseils pour aménager la biodiversité dans les friches, bin j'essayerais d'avoir un programme sérieux au niveau de la MRC. Pour savoir ce qu'ils veulent faire avec les friches, ce qu'ils rêvent d'avoir c'est une chose, mais nos municipalités n'ont pas une cenne, ils n'ont pas d'argent. Faque tsé, si tu n'as pas d'argent... qu'est-ce tu fais. Moi j'ai travaillé dans le domaine forestier. Le groupement forestier là, il a une subvention pour différents travaux sylvicoles que tu fais dans le bois et pour les chemins qui construit puis tout ça. Lui, il arrive chez le producteur, il vient récolter du bois, lui dit qu'il y aurait une section à éclaircir pis si pi ça, pis lui dit « je vais te donner un tiers de la valeur du bois qu'on va récolter. Pis l'autres deux tiers, je vais le vendre pi ma financer avec ça. Tsé il y a quelque chose de concret, avec une activité finançable. Tandis que du côté des friches, le gars se promène et regarde les petits oiseaux, bin m'a l'écouter poliment, mais il ne peut pas m'apporter grand-chose. Les gens qui parlent bien de la friche, ce sont des gens qui sont bien contents que les autres en aient et que les autres s'en occupent. La journée où on va dire que les friches sur la Côte-de-Beaupré sont exemptées de taxes municipales bin là, il y a du monde qui va commencer à y penser. Ça prend une action qui va passer par le portefeuille pis là après ça on va se donner un plan de mise en valeur. En attendant, c'est du pelletage de broue. J'ai déjà participé à des activités sur la protection des paysages, c'est vrai que la Côte-de-Beaupré ce sont des paysages fantastiques, mais ça n'a jamais abouti à rien pantoute. C'était juste un bla bla qui venait d'une subvention qui a permis de payer quelqu'un qui a fait un beau livre et a pris des photographies aériennes. C'est bien beau, mais tu vas où avec ça.

Ainsi, nous remarquons que les propriétaires ne sont pas complètement fermés à l'idée de préserver leur friche intacte dans une optique de conservation. Cela dit, il est tout de même évident que les motivations à la conservation ayant été identifiées par les propriétaires s'appuient surtout sur des incitatifs sous forme de transfert de connaissances, de soutien technique ou de contributions financières. Seulement deux propriétaires considèrent que l'intérêt pour la biodiversité devrait être la principale motivation pour la conservation. Pour les propriétaires, le meilleur incitatif possible demeure « de jaser avec du monde qui s'y connaissent et qui peuvent nous donner des trucs ». Bien que la plupart des propriétaires aient un intérêt pour la faune, ceux-ci ne sont pas biologistes et n'ont donc pas des connaissances approfondies sur le sujet. À titre d'exemple, un propriétaire a relaté qu'il ne connaît rien à "l'interaction avec les espèces, l'équilibre, même si [il] a une sympathie c'est sûr [qu'il] n'a pas toutes les connaissances, donc [il] aurait besoin d'accompagnement plus que d'argent". Les propriétaires mentionnent que tout passe par l'information, c'est-à-

dire qu'ils veulent savoir ce qu'impliquent les mesures de conservation, incluant l'impact de leurs actions et la façon de les réaliser. « C'est important que les gens qui connaissent ça, t'sais qu'ils nous fassent prendre conscience des milieux à préserver, comment le faire, comment augmenter la biodiversité et la préserver ». Un seul propriétaire a insisté sur l'importance des incitatifs financiers pour lui :

Si économiquement j'ai besoin un jour. C'est sûr que c'est un peu dommage, mais entre préserver la nature et me préserver moi... moi je me préserve de quelle façon si j'ai besoin d'une partie de ma terre pour une raison ou pour une autre ? C'est sûr que si je peux conserver je vais le faire, mais en même temps, je ne me mettrai pas en péril.

En conclusion, l'incitatif qui semble le plus intéressant pour les propriétaires correspond au partage de connaissances. Plusieurs soutiennent que si les propriétaires étaient plus sensibilisés à la cause, il serait plus facile d'implanter des mesures de conservation en terre privée.

4.7.3 Obstacles à la conservation

La présente étude vise à mieux comprendre les facteurs pouvant contraindre la participation à des mesures de conservation volontaire en terre privée. Nous avons donc demandé aux propriétaires d'identifier ce qui, selon eux, pourrait freiner la conservation. Les réponses offrent des pistes importantes quant aux éléments à considérer au moment de moderniser le règlement sur les habitats fauniques.

Pour débiter, les contraintes à la conservation identifiées sont pratiquement les mêmes pour l'ensemble des propriétaires, notamment le manque de sensibilisation citoyenne ainsi que les coûts reliés aux aménagements. Sur le plan monétaire, aux yeux d'un participant, « les gens veulent tous faire de l'argent puis au diable le restant ». Surtout, les propriétaires veulent éviter de perdre de l'argent et c'est pour cette raison que de prime abord, les mesures de conservation sont peu tentantes pour les propriétaires. Pour eux, les mesures de conservation riment avec des coûts importants et une diminution du rendement, engendrant donc une perte potentielle de revenus. Cette problématique a amené certains propriétaires à en soulever une autre, soit le développement urbain, domiciliaire et industriel :

Je pense que dans notre secteur c'est surtout les entrepreneurs domiciliaires qui sont les plus menaçants, c'est pour faire de l'argent et avoir des taxes municipales. Nous on a un conseil municipal très enclin à la bourgeoisie, donc,

voilà, ça nuit un peu à la préservation de l'environnement. Même si on dit « la nature au cœur de la famille » bin, c'est plus pour faire de petites activités sportives. Lorsque vient le temps de laisser la nature en paix, c'est moins facile. Quand il y a de l'argent à faire, on est facilement prêt à sacrifier la nature.

Les propriétaires sont donc en accord que le développement résidentiel en périphérie de la région métropolitaine de Québec fait obstacle à la conservation. Ils s'entendent également sur le fait que l'absence de sensibilisation citoyenne fait obstacle à la conservation. À cet égard, un propriétaire a mentionné que « le gros frein c'est le manque de sensibilisation. Un coup que tu connais les choses, que tu connais les enjeux, tu peux y adhérer ou du moins essayer de trouver des gens pour t'aider ». Certains suggèrent que les vieilles mentalités et les vieilles pratiques perdurent. En effet, un propriétaire plus âgé a affirmé que sur la Côte-de-Beaupré, comme ailleurs au Québec, les racines profondes venant de la religion disaient que l'homme domine la nature. Selon lui, ces mentalités changent tranquillement à mesure que ces « gens-là meurent ». Il a également expliqué qu'avant, les gens étaient payés des salaires peu élevés et que pour compenser, ils avaient tendance à exploiter — voire surexploiter — les ressources naturelles par la récolte de bois dans la forêt, la chasse, la cueillette de pommes, etc. Cependant, certaines personnes semblent avoir maintenu ce réflexe en raison de leur éducation :

Ici, les plus vieux comme mon voisin, il vient d'ici, de la Côte-de-Beaupré, il a eu la terre par ses parents. Pour lui, il pouvait prendre tout ce qu'il y avait sur la terre. Il ne connaissait pas les arbres et leurs propriétés. Je l'ai vu couper des noyers, il n'en reste presque plus... Ça pas de bon sens de faire du bois de poêle avec ça, du beau bois brun comme ça. Ça chauffe vite, c'est du bois mou ! Si au moins les gens avaient le désir de s'instruire, de savoir c'est quoi ces arbres-là que tu te sers. Ça va avec l'éducation et la sensibilisation. Je pense que ça va changer, mais, c'est des racines profondes là, c'est la religion. On faisait ce qu'on voulait de la nature. Ça pas de criss de bon sens. Alors que c'est complètement différent quand on dit qu'on fait partie de la nature, en fait on en dépend.

Un participant a exprimé un point de vue qui s'est avéré être partagé par d'autres propriétaires, soit que plusieurs personnes considèrent que la nature doit être belle et propre. « Tsé un beau champ tout vert, tout jaune, pareil, c'est dont beau », spécifie un propriétaire. À cet égard, un autre répond qu'en ville, tout le monde aime mieux avoir un parterre bien *trimé* qu'un jardin qui a l'air un peu échevelé. L'esthétique urbaine est un peu en contradiction avec le désordre de la nature ou la diversité de la nature. Je pense que les gens, en tout cas, ceux qui sont très urbains et pas très proches de la nature trouvent que c'est une contrainte qu'il y ait des choses qui ne soient pas propres ou en tout cas trop naturelles. En

campagne, je pense plutôt que ce que les gens craignent ce sont des contraintes qui risquent d'engendrer des coûts. Tsé ceux qui vivent de la campagne, des cultures, que ce soit maraichère, forestière, etc. [...] Moi, si je suis obligé d'investir encore plus d'intrants parce que je n'ai pas le droit d'utiliser ci ou de faire ci ou ça, et que finalement quand j'arrive au bout de l'année et que je ne peux pas vivre de ma culture ou que l'aménagement me coûte plus cher... Bin pour quelqu'un que c'est le gagne-pain je pense que les gens vont se dire, heille il y a un bout à la conservation. Ce que je veux conserver en premier c'est ma vie, ma famille t'sais. Faque, je pense que ce qui nuit à une certaine rentabilité de l'exploitation agroforestière, même si ça a un noble but de conservation, de biodiversité ou, etc. bin ça va pouvoir ralentir certaines personnes de consentir parce qu'ils vont se dire que c'est eux qui payent pour ce qu'un paquet de personnes ne font pas. Pourquoi moi je le ferais, alors que les autres ne le font pas ?

Ces propriétaires sont donc d'avis que les mentalités urbaines et rurales peuvent parfois être contradictoires et que pour les propriétaires producteurs, lorsque la rentabilité de leur production est compromise par une activité de conservation, ils risquent d'opter pour des choix qui les avantagent. Les autres contraintes à la conservation énumérées dans le cadre des entretiens sont la perte de pouvoir décisionnel, la main-d'œuvre, le manque de temps, les techniques d'agriculture à grande échelle, ainsi que la pratique de passe-temps tels que les sports motorisés ou la chasse abusive.

4.7.4 Participation à des mesures de conservation : mise en situation modernisation du règlement sur les habitats fauniques

La dernière question posée aux propriétaires visait à leur fournir un aperçu du projet de modernisation du règlement sur les habitats fauniques par le MFFP afin d'établir leur propension à participer à un projet de conservation avec le MFFP si une espèce menacée et vulnérable est présente sur leur terrain. Nous avons également demandé aux propriétaires de quelle façon ils souhaiteraient que le processus de conservation prenne place et les conditions qu'ils accepteraient. Tous les participants ont mentionné qu'ils seraient prêts à participer à un tel projet, moyennant certaines conditions.

En premier lieu, les propriétaires veulent être inclus dans le processus, c'est-à-dire qu'ils désirent obtenir des informations sur l'espèce en question, sur la façon dont le projet se déroule, les raisons qui sous-tendent celui-ci, la fréquence des visites des intervenants, etc. En fait, plusieurs propriétaires sont enthousiastes à l'idée qu'un professionnel vienne

« marcher leur terre », leur transmettre de l'information et leur donner des conseils. Les propriétaires souhaitent des relations de nature partenariale et coopérative avec les intervenants de la conservation, dans une perspective d'accompagnement :

Je pense que ce dont moi j'aurais besoin dans le futur ou ce dont ma mère aurait besoin dans le futur ça serait vraiment de l'accompagnement social, parce que des normes environnementales de conservation, si on était au courant comme propriétaires plus puis qu'on était accompagnés c'est sûr qu'on accepterait. Mettons, si ma mère, depuis qu'elle est propriétaire, si elle avait eu de la documentation, mettons sur les bienfaits des friches, si elle était plus consciente de tout ça, bin peut-être que sa vieille mentalité de « coupe-moi tout ça c'est mal propre », elle aurait sûrement changé. Faque clairement un accompagnement, ou des visites où on vient t'expliquer la valeur écologique de ta parcelle. [...] je me dis que peut-être un document externe qu'on lui ferait lire. C'est par l'information, l'accompagnement, sur la valeur écologique des milieux qu'on a sur nos terres. Parce que ma mère, la seule information qu'elle a sur tout ça, c'est quasiment son imagination, son imaginaire de son grand-père à l'époque qu'il était agriculteur et qu'il lui disait x choses. Faque ce n'est pas la science qui informe et guide ses choix. Un lien aussi, une façon que quand tu as une question, bin tu as accès à un conseiller ou une conseillère qui peut répondre à tes questionnements sur des trucs par rapport à ta terre.

Un autre propriétaire partage cet avis. Selon lui,

il y a un gros travail d'éducation et puis après ça de négociation, d'arbitrage des enjeux de la conservation vis-à-vis de ce que ça impose comme contrainte aux gens qui veulent conserver une totale, ou qui sont prêts à aliéner une partie de leur droit de gestion, d'action sur leur territoire. Quand c'est bien expliqué, à quoi ça sert à long terme et quand c'est aménagé avec le consentement des gens qui disent : OK moi je participe à autre chose que juste de l'exploitation agricole et forestière.

En second lieu, plusieurs propriétaires ont abordé la rigidité des règlements à respecter et des conditions qui y sont reliées. Plusieurs propriétaires accordent de l'importance au partage des dépenses par les deux partis, c'est-à-dire qu'ils sont disposés à investir en partenariat. De plus, certains propriétaires sont réticents face aux procédures administratives qu'impliquent ce type de projet. Parallèlement, plusieurs d'entre eux redoutent que les aménagements visent à couper certaines espèces d'arbres ou à imposer des interventions contraires à leurs pratiques. À cet effet, « il est important que le propriétaire puisse continuer à jouir de sa propriété. Ce n'est pas obligé d'être OK, on va te faire un chèque puis c'est nous autres qui prenons le contrôle puis toi tu ne touches plus à rien ».

Un participant a aussi insisté sur le fait que les projets doivent se faire en terre publique aussi. Il a mentionné :

En fait, ça dépend des règles, si elles sont trop strictes. Mais, c'est sûr et certain que je vais tout faire pour essayer de garder la biodiversité et je vais suivre leurs conseils à la lettre. Mais, il faut que ça aille du sens et que ce soit sur les terres gouvernementales aussi. Hey, le petit privé comme moi qui me suis payé le luxe de s'acheter une terre, qui fait attention à la biodiversité, puis le gouvernement envoie des compagnies sur les terres publiques et sont capables de tout faire... c'est un peu dur de convaincre les particuliers après ça.

Un autre propriétaire, lui, a plutôt insisté sur la nécessité de recevoir de l'argent. Cet ancien professionnel ayant travaillé dans le domaine considère que ce genre de projet est seulement réalisable s'il y a des subventions disponibles :

Je suis très familier avec tout ce qui a trait aux politiques de gestion en forêt privée. Le gouvernement voulait aider les producteurs forestiers à devenir plus productifs, faque dans leurs politiques, ils avaient des programmes, des activités pi des éléments qui contribuaient à la conservation de la biodiversité, mais ça prend des conseils techniques, mais ça passe par des sous, mais si tu n'as pas de sous, bin le monsieur il t'écoute poliment, mais après... Ça lui coûte déjà de l'argent d'entretenir sa terre pour qu'elle reste en friche, si en plus de ça il doit dépenser de l'argent parce qu'il y a une hirondelle qui niche là, il va dire bin là, vous ambitionnez déjà, mais moi je n'ai pas d'argent, je paye déjà des taxes pour rien. Faque la seule manière de faire, bien ça prend des sous. Quand on veut demander à quelqu'un d'investir, il faut qu'il ait un retour sur son investissement un jour, ça peut être dans 1 an, dans 5 ans, dans 10 ans, mais ça prend un retour sur l'investissement. Et dans le domaine des friches, le seul moyen d'avoir un retour sur investissement, c'est de faire des cultures ou du développement, mais il n'y a aucun moyen que de conserver les friches intactes soit payant.

En définitive, nous pouvons conclure que les propriétaires sont ouverts à l'idée de participer à des projets de conservation, en fonction de la façon dont le projet est amené et de la façon dont les propriétaires sont traités et impliqués dans le processus par les acteurs de conservation. En d'autres termes, les participants veulent se sentir utiles, engagés et consultés à toutes les étapes du projet. Ils veulent également avoir accès à des ressources à la fin du processus pouvant répondre à leurs questions et faire un suivi auprès des participants.

CHAPITRE 5 — DISCUSSION

Dans le cadre de la modernisation du règlement sur les habitats fauniques, le MFFP nous a confié le mandat d'étudier les perceptions des propriétaires de la Côte-de-Beaupré en ce qui a trait aux mesures de conservation en tenure privée. La question de recherche ayant guidé notre étude est la suivante : comment peut-on améliorer le taux de participation des propriétaires de terres en friche à des démarches visant la conservation et la mise en valeur des habitats fauniques pouvant abriter certaines espèces à statut menacé ou vulnérable ? Ultimement, l'objectif de cette démarche est d'identifier les facteurs pouvant favoriser la mise en valeur des habitats fauniques pour les espèces menacées et vulnérables chez les propriétaires de terres en friche sur le territoire de la Côte-de-Beaupré. Les hypothèses de recherche établies au début du projet sont les suivantes :

- Compte tenu des contraintes qu'elles peuvent imposer, les mesures de conservation doivent être accompagnées de certains incitatifs (fiscaux, transfert de connaissances, soutien aux activités, etc.).
- La qualité et le moyen de diffusion de l'information portant sur les mesures de conservation influenceront grandement la participation des propriétaires aux projets.
- Les valeurs économiques et non économiques attribuées aux friches détermineront l'utilisation qui en sera faite en lien avec la biodiversité.

Les prochaines lignes présenteront un portrait des perceptions des propriétaires fonciers de la Côte-de-Beaupré en ce qui a trait à la mise en valeur des friches pour favoriser la biodiversité. Les résultats et les interprétations de celles-ci seront présentés et comparés à la littérature afin de confirmer ou d'infirmer les hypothèses de recherche et ainsi de mieux répondre à la question de recherche. Des recommandations seront apportées en fonction des besoins qui ont été exprimés par les propriétaires.

5.1 COMPARAISON ENTRE LES RÉSULTATS DE RECHERCHE ET LA LITTÉRATURE

La revue de la littérature présentée dans le chapitre 2 présente les points saillants des différents enjeux de conservation en terre privée dans diverses juridictions à travers le monde. Celle-ci établit également les conclusions générales sur les perceptions des propriétaires concernant les mesures de conservation suggérées ou imposées sur leurs terres. Ces conclusions sont similaires à celles des entretiens auprès des 19 propriétaires de la Côte-de-

Beaupré, c'est-à-dire que les enjeux de conservation en terre privée sont comparables à travers le monde, incluant au Québec. Certains éléments notables ressortent d'une étude à l'autre, incluant le droit de propriété privée, l'importance des incitatifs et les motivations à la conservation. Afin de mieux comprendre les attitudes des propriétaires envers les mesures de conservation, les motivations et les obstacles à la conservation observés dans la littérature seront comparés à ceux relevés dans les entretiens.

5.1.1 Les motivations à la conservation

Les motivations à la conservation identifiées dans la littérature ont été corroborées dans le cadre de notre recherche. Plusieurs auteurs tels que Paloniemi et Tikka (2008) ont traité des motivations à la conservation, plus particulièrement du point de vue de la tradition agraire. Les propriétaires de la Côte-de-Beaupré ont affirmé à quelques reprises ne pas vouloir compromettre le travail effectué par leurs ancêtres pour défricher la terre et la rendre cultivable en ne cultivant plus la parcelle aujourd'hui. Ainsi, pour certains propriétaires, les friches représentent un manque de respect envers le travail des agriculteurs qui ont défriché et travaillé la terre par le passé.

Ensuite, la littérature nous informe que les loisirs et/ou les activités «non-consommatrices» appréciées par les propriétaires peuvent les motiver à conserver ou à prendre soin des écosystèmes sur leur parcelle. Des loisirs tels que la chasse, l'ornithologie amateur, la randonnée et l'entretien des boisés ont été identifiés par Brook et ses collaborateurs (2003) comme passe-temps pouvant servir de motivation à la conservation. Les mêmes passe-temps — particulièrement l'ornithologie, l'observation de la faune et l'entretien des boisés — ont été nommés par les participants lors des entretiens et ceux-ci semblaient effectivement favoriser un comportement pro-conservation.

Finalement, Opotw (2013) souligne que les actions de conservation sont encouragées lorsque l'espèce est appréciée par la population et revêt un caractère emblématique. À titre d'exemple, un projet de conservation d'une espèce d'araignée aux États-Unis risquerait d'être beaucoup moins populaire qu'un projet concernant le pygargue à tête blanche, emblème des États-Unis (Opotow, 1993). Durant les entretiens, certains propriétaires ont mentionné être accablés à l'idée que certaines espèces d'oiseaux soient moins présentes sur leur terre, mais ce sentiment n'est pas partagé lorsqu'il s'agit d'insectes, de reptiles,

d'amphibiens, etc. Tel que mentionné par un participant, « je trouve qu'il y a de moins en moins d'oiseaux. Moins d'abeilles ça c'est sûr. Il y a aussi moins d'insectes, mais ça, ça me dérange moins, haha ».

5.1.2 Les contraintes des mesures de conservation

Il est important de revenir sur l'enjeu fondamental du droit de propriété privé. Plusieurs auteurs tels que Brook et ses collaborateurs (2003) ainsi que Olive et McCune (2017) traitent de ce sujet. Tant dans la littérature que dans les résultats d'entretiens, il devient évident que les propriétaires s'opposent souvent à la renonciation partielle — voire totale — de leurs droits de gestion et d'usage sur leur terre par des projets de conservation. Bien que l'idée de protéger une espèce soit importante pour plusieurs propriétaires, la plupart d'entre eux hésitent à ce que leur droit de propriété soit bafoué. Même lorsqu'une parcelle n'a pas d'autre fonction, les propriétaires refusent d'hypothéquer ses usages potentiels futurs en cédant une partie de leurs droits à un acteur qui œuvre pour la conservation.

Plusieurs propriétaires conçoivent difficilement de devoir participer à la conservation de la biodiversité sur leur terrain, surtout en raison de la faible proportion des terres de tenure privée par rapport aux terres de tenure publique au Québec. À cet effet, ils s'interrogent à savoir si les mesures de conservation s'appliquent également en terre publique. Les propriétaires mettent de l'avant le fait qu'ils ont déboursé pour leur parcelle et qu'il s'agit d'un patrimoine privé qu'ils souhaitent transmettre à la prochaine génération. Pellin et Ranieri (2009) reviennent eux aussi sur ces propos dans leur article. Les conclusions sont donc similaires entre la littérature et les réponses fournies durant les entretiens avec les participants. Nous pouvons ainsi établir qu'il sera particulièrement laborieux de convaincre des propriétaires de céder leur terre et il faudra donc que les acteurs de la conservation trouvent une alternative — ou un incitatif — qui saura les persuader.

5.1.3 Les acteurs et leurs approches face aux mesures de conservation

En ce qui concerne les mesures de conservation ou de mise en valeur de leur parcelle, les propriétaires expriment fréquemment un scepticisme à l'endroit des acteurs du milieu gouvernemental, de l'agriculture, de la foresterie et de la conservation. Ce scepticisme a été décelé tant dans les entretiens que dans divers écrits scientifiques, comme l'article de Wollstein et Davis, *A Hammer Held Over Their Heads* (2017). La plupart des propriétaires

sont plus enclins à faire confiance aux organismes qui travaillent directement pour la conservation ou aux organismes à but non lucratif qui ne détiennent pas de pouvoir réglementaire. Néanmoins, le scepticisme des propriétaires dissuade parfois ces derniers de demander des conseils à des intervenants spécialisés par crainte d'être accusés d'avoir enfreint les règlements. À titre d'exemple, certains propriétaires de la MRC qui ont aménagé des étangs à même un milieu humide avaient peur de recevoir un constat d'infraction ou que le milieu humide soit « gelé » dans le temps et qu'ils ne puissent plus y toucher. Par le fait même, ils ont aménagé leurs étangs sans demander d'autorisation préalable, allant à l'encontre de certaines dispositions légales. Il est donc crucial de mieux sensibiliser les propriétaires en leur expliquant ce qu'est un milieu humide et ce qu'ils peuvent faire — ou pas — avec ce dernier en fonction de la loi. De plus, la littérature démontre que certains propriétaires songent à déplacer, voire éliminer, une espèce afin de ne pas avoir à se plier aux mesures de conservation qui lui sont reliées (Brook et al., 2003). Il est donc primordial de bâtir une relation de confiance fondée sur la transparence entre les acteurs et les propriétaires afin que la collaboration soit efficace.

Sur la Côte-de-Beaupré, plusieurs propriétaires considèrent qu'ils détiennent de trop grandes propriétés pour l'usage qu'ils en font, bien que celles-ci soient nettement plus petites que celles du séminaire de Québec ou du ministère de la Défense nationale, par exemple. Cela dit, ils ne comprennent pas pourquoi les petits propriétaires privés devraient contribuer à l'effort de conservation plutôt que les grands propriétaires terriens. En outre, les petits propriétaires ont l'impression de ne pas être importants aux yeux des organisations, telles que le groupement forestier et l'UPA. Selon eux, leur terre serait trop petite et leur production trop peu importante pour avoir le soutien actif de ces organisations et d'intervenants spécialisés. Par le fait même, l'idée que leur terre serait suffisamment grande pour faire une différence au niveau de la mise en valeur de la biodiversité paraît difficile à accepter, voire contradictoire. Des idées semblables ont également émergé dans la littérature, qui souligne que les propriétaires ont souvent l'impression que leurs actions auront davantage de retombées positives pour la préservation la biodiversité en fonction de la taille de leur parcelle (Brook et al., 2003). Plus précisément, les petits propriétaires ont tendance à minimiser l'impact que leurs actions pourraient avoir pour la conservation et sont donc moins tentés de participer à des initiatives de conservation (Brook et al., 2003).

5.1.4 Les incitatifs pour diminuer les contraintes des mesures de conservation

Les propriétaires ont particulièrement insisté sur l'importance que les mesures de conservation soient accompagnées d'incitatifs. Tant dans la littérature que dans les résultats d'entretiens, il est clair que peu de propriétaires sont ouverts à l'idée de faire de la conservation sur leur parcelle sans obtenir quelque chose en retour. Tel qu'indiqué par un répondant, « [un propriétaire] ne peut pas [s'attendre] à recevoir de l'aide, des conseils ou des compensations sans être obligé de céder quelque chose qui va avec le but de la compensation ». Dans la même optique, un intervenant en conservation ne peut s'attendre à ce que les propriétaires acceptent de participer sans rien recevoir en retour. Par ailleurs, les chercheurs qui se penchent sur les enjeux de conservation sont d'avis que les incitatifs financiers sont les plus importants pour les propriétaires afin d'atténuer l'impact des contraintes associées aux mesures de conservation. En effet, les propriétaires rejettent l'idée de couvrir les coûts associés à l'implantation de projets de conservation. Ils ne veulent pas perdre de revenus potentiels et veulent éviter que leur terre ne perde de la valeur. Ainsi, l'argent représente la principale contrainte à la conservation.

Dans la littérature sur la conservation en terre privée, les chercheurs exposent un engouement pour les outils de compensation économique et les paiements pour services écosystémiques (DeAngelo & Nielsen-Pincus, 2017; Kamal, Grodzinska-Jurczak, & Kaszynska, 2015; Sorice et al., 2013). Cet engouement a été confirmé par le biais des entretiens de recherche. Cependant, malgré l'importance de la compensation économique pour permettre la conservation, la littérature scientifique et les entretiens ont révélé que les propriétaires préfèrent généralement recevoir du soutien technique et de l'accompagnement par des intervenants spécialisés en conservation.

En somme, il est possible d'affirmer que les perceptions des propriétaires sur la Côte-de-Beaupré ne diffèrent pas particulièrement de celles des propriétaires ailleurs dans le monde. En effet, les enjeux et les solutions semblent comparables d'une juridiction à l'autre. La façon dont les enjeux de conservation sont abordés est cruciale étant donné qu'elle a un impact direct sur la propension du propriétaire à participer à des projets de conservation sur sa parcelle. En définitive, c'est plutôt l'information disponible, la volonté de protéger les

habitats, ainsi que le soutien offert qui aideront à convaincre les propriétaires de mettre en valeur une parcelle en fonction de critères écologiques.

5.2 L'ACQUISITION²⁹ DES TERRES AGRICOLES PAR DES NON-AGRICULTEURS ET LA CONSERVATION

La conservation en terrain privé au Québec soulève nécessairement la question de l'utilisation du territoire. Si, dans une perspective éco-centrique, la déprise agricole peut sembler défavorable à l'agriculture, elle s'avère néanmoins lourde de conséquences pour la vitalité des milieux ruraux. Ainsi, la conservation de la biodiversité ne devrait pas être opposée à certaines formes d'aménagement et de productions agricoles respectueuses du fonctionnement des écosystèmes. Néanmoins, dans certains cas, l'attrait des milieux ruraux pour les villégiateurs qui ne pratiquent pas l'agriculture semble rendre manifeste cette tension entre maintien de l'agriculture et conservation de la biodiversité. Surtout, la pression exercée sur le domaine foncier favorise une augmentation des prix qui peut nuire aux activités agricoles ou encore augmenter l'impératif de maximiser les revenus agricoles, et ce, aux dépens des écosystèmes et de la biodiversité.

5.2.1 Problématique l'acquisition des terres agricoles

En 2015, un mémoire publié par la fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides mettait en lumière le phénomène de l'acquisition (ou accaparement des terres³¹) des terres agricoles au Québec pour la villégiature. Il s'agit d'une problématique présente dans plusieurs régions en déprise agricole, incluant la Côte-de-Beaupré. Un autre article traite de la même problématique dans la municipalité de Memphrémagog (Loyer & Doyon, 2019). Dans celui-ci, on peut lire que malgré les lois qui visent la protection du territoire agricole québécois (*Loi sur la protection du territoire agricole* [LPTA] ou la *Loi sur l'acquisition de terres par des non-résidents* [LATNR]), rien n'empêche leur acquisition par des non-agriculteurs. Ces lois visent à « assurer la primauté de l'usage agricole sur les terres faisant partie de la zone agricole désignée par la loi » (Loyer & Doyon, 2019, p. 111) et réservent à toute personne résidant au Québec depuis au moins six mois le droit d'acquérir une terre agricole.

²⁹ Le terme « accaparement » est principalement utilisé par l'Union des producteurs agricoles dans le cadre de leurs recherches. Ce terme est plutôt de nature péjorative et il désigne une action négative, c'est pourquoi le terme « acquisition » pourrait également être utilisé.

[Malgré ces lois,] toute personne ayant le statut de résident du Québec depuis six mois et plus peut acquérir une terre agricole. Ainsi, les lois en place n'interdisent pas qu'un non-agriculteur fasse l'acquisition d'une terre agricole et des bâtiments qui s'y trouvent pour en faire un usage résidentiel, qu'il s'agisse d'un résident permanent ou temporaire. On assiste ainsi, dans certains milieux agricoles du Québec, à la mise en place de fonctions résidentielles et de villégiature (Loyer & Doyon, 2019, p. 111).

[Cette situation est préoccupante puisqu'à] chaque fois qu'une terre agricole n'est pas acquise par un propriétaire exploitant agricole, le dynamisme agricole perd de la force et le développement économique régional se fragilise. L'accaparement des terres agricoles constitue [également] un frein pour l'établissement de la relève agricole. Qui plus est, l'accaparement des terres agricoles érode la vocation nourricière de la zone agricole et réduit de ce fait la capacité du Québec à garantir sa sécurité alimentaire. (UPA Outaouais-Laurentides, 2015, p. 3)

L'une des principales conséquences de l'acquisition des terres correspond à l'augmentation de la valeur foncière des terres agricoles. Celle-ci s'explique par diverses causes, notamment l'acquisition de terres agricoles et forestières à des fins résidentielles et de villégiature (UPA Outaouais-Laurentides, 2015). À cet égard, la problématique n'est plus seulement liée à la construction de résidences ou de chalets de campagne, mais à l'achat de propriétés entières par des non-agriculteurs souhaitant jouir de grands espaces (UPA Outaouais-Laurentides, 2015). Le problème s'accroît par le fait « [qu'il] n'est pas nécessaire qu'un grand nombre d'hectares soit acquis à des fins de villégiature pour qu'il en résulte un fort impact négatif sur le développement agricole d'une région » (UPA Outaouais-Laurentides, 2015, p. 4). Comme les terres ayant un bon potentiel agricole sont limitées dans plusieurs régions du Québec, l'accaparement de seulement quelques-unes d'entre elles réduit considérablement l'accès tant pour les entreprises agricoles établies que pour les nouvelles entreprises (UPA Outaouais-Laurentides, 2015).

L'UPA Outaouais-Laurentides a identifié deux profils d'acquéreurs dans son mémoire sur l'accaparement des terres. Le premier profil est « celui d'un citoyen nanti qui cherche un havre de paix en campagne. La terre agricole, d'une dimension appréciable, en partie boisée, est pourvue d'une maison qui fera souvent l'objet de rénovations ou d'une reconstruction afin de la rendre plus luxueuse » (UPA Outaouais-Laurentides, 2015, p. 5). Ce propriétaire n'a pas d'intérêt pour l'agriculture, mais sera parfois enclin à louer une partie de sa terre à un producteur, à condition que ses activités ne viennent pas perturber sa tranquillité.

Ces propriétaires sont souvent la cause de l'augmentation du nombre de terres en friche. Le deuxième type d'acquéreur « est celui d'un citoyen nanti qui cherche également un havre de paix en campagne, mais qui a un intérêt à pratiquer une forme d'agriculture. [...] Les terres qu'il acquiert sont mises en valeur pour l'agriculture, mais il s'agit d'une agriculture d'agrément » (UPA Outaouais-Laurentides, 2015, p. 5). Des problématiques importantes résultent de l'achat des terres agricoles par ces deux profils d'acquéreurs. D'abord, ces deux types de propriétaires réduisent le potentiel agricole des terres de qualité, en plus de réduire le nombre de bâtiments agricoles disponibles pour les producteurs qui vivent de l'agriculture (UPA Outaouais-Laurentides, 2015). De plus, les grandes maisons de luxe construites à la place des maisons de ferme rendent les terres hors de prix pour les futurs producteurs agricoles. « [Enfin] ces acquéreurs fonciers contribuent à alourdir le fardeau fiscal des entreprises agricoles en influençant la valeur des terres agricoles inscrites au rôle d'évaluation foncière ce qui fait augmenter les taxes foncières » (UPA Outaouais-Laurentides, 2015, p. 5). Les propriétaires producteurs doivent ensuite composer avec cette augmentation de la valeur foncière et essayer de mieux rentabiliser leurs terres (Loyer & Doyon, 2019).

5.2.2 Impact de l'acquisition de terres agricoles sur la Côte-de-Beaupré

Le phénomène de l'acquisition des terres pour la villégiature est pertinent dans le cadre du présent projet réalisé sur la Côte-de-Beaupré, puisque l'échantillon renferme un nombre important de propriétaires non producteurs. Dans l'échantillon de 19 propriétaires, certains d'entre eux correspondent aux profils d'acquéreurs présentés par l'UPA Outaouais-Laurentides, démontrant que la Côte-de-Beaupré semble également connaître une forme d'acquisition des terres agricoles pour la villégiature. La MRC est située à seulement quelques kilomètres de la ville de Québec et en fait ainsi une zone prisée pour les personnes souhaitant vivre à la campagne, mais travailler en ville. Il est pertinent de réfléchir au phénomène d'acquisition des terres puisqu'il peut engendrer des conséquences négatives, particulièrement pour les agriculteurs, mais peut aussi occasionner certaines conséquences positives, notamment pour la biodiversité.

Les terres agricoles sont généralement très dispendieuses au Québec. Dans les dernières années, la valeur des terres agricoles au Québec a dépassé la moyenne canadienne.

Certaines régions, comme l'Estrie, ont connu une augmentation de 32 % cette année (Maisonneuve, 2021). Ainsi, « la terre agricole devient chaque année plus difficile à rentabiliser, à tel point que, selon Marcel Groleau, président de l'Union des producteurs agricoles il est quasi impossible pour les jeunes de démarrer en agriculture » (Maisonneuve, 2021, s.p) et la Côte-de-Beaupré ne fait pas exception. À cet effet, un propriétaire non producteur qui loue ses parcelles a mentionné durant l'entretien qu'au moment de l'achat du terrain il y a près de 25 ans, celui-ci coûtait entre 250 000 et 300 000 \$. Aujourd'hui, ce même terrain vaut plus d'un million de dollars. Peu de gens peuvent s'offrir une parcelle agricole à ce prix, donc ce sont des individus plus fortunés qui acquièrent les terres. Avec la *Loi sur la protection du territoire agricole*, les nouveaux propriétaires de terres zonées agricoles ne peuvent pas les morceler afin d'en faire des terrains résidentiels, mais peuvent tout de même choisir de ne pas y faire de production. Ils sont souvent conscients que la taille de la parcelle est disproportionnée à leurs besoins, mais veulent tout de même vivre en nature, avoir un potager, une serre et faire de la villégiature. Selon plusieurs participants de l'étude, il ne reste pratiquement plus de grosses productions sur le territoire de la MRC, phénomène regrettable puisque jadis, la Côte-de-Beaupré était surnommée le grenier de Québec.

Dans le même ordre d'idées, les parcelles agricoles deviennent de plus en plus dispendieuses à cause de l'acquisition des terres, si bien qu'elles ne seront probablement jamais accessibles pour la relève agricole. Même les propriétaires actuels qui voient leurs taxes et leurs frais augmenter de façon constante vivent des difficultés :

Je pense que sur la Côte-de-Beaupré, les entrepreneurs sont prêts à payer trois fois le prix pour les terrains. Les agriculteurs, eux, ne font pas beaucoup d'argent. Je pense que des incitatifs, des baisses de taxes ça pourrait les aider à garder leurs terres. Il y a de moins en moins de cultivateurs et d'agriculteurs et je pense que l'augmentation des frais et des taxes pour ces gens peut être décisive pour eux.

Durant les entretiens, certains propriétaires ont même réalisé qu'ils contribuaient sans le savoir à la perte d'espaces agricoles productifs. Un propriétaire en particulier a relaté : « je pensais que c'était l'étalement urbain qui était une menace pour le territoire agricole, mais non. Ce sont les gens comme nous qui achètent des terres et qui ne les exploitent pas ». En ce sens, l'initiative de la MRC de créer une banque de terres agricoles pour faciliter la location de terres est intéressante, mais elle révèle tout de même l'ampleur du problème. La

plupart des nouveaux producteurs devront louer une terre à un propriétaire non producteur puisqu'ils n'auront pas les moyens d'en acheter eux-mêmes.

Dans un autre ordre d'idées, l'acquisition des terres pour la villégiature pourrait être positif dans une perspective de conservation. L'agriculture intensive étant considérée comme une activité polluante et peu favorable à la biodiversité, elle semble difficilement conciliable avec des objectifs de conservation. La déprise agricole et l'acquisition de terres agricoles entraînent une diminution de la production agricole intensive, favorisant du même coup la préservation de la biodiversité. De plus, les nouveaux propriétaires fortunés qui achètent les terres pour y vivre, sans faire de production, ont tendance à laisser la nature reprendre son cours en laissant pousser les friches. Pour ces propriétaires, les démarches de conservation devraient donc être moins difficiles à mettre en place puisqu'elles sont moins contraignantes.

L'acquisition des terres agricoles de qualité représente toutefois une menace pour la vitalité agricole au Québec. Si les terres agricoles productives sont surtout achetées par des riches propriétaires qui n'ont pas l'intention de devenir producteurs, une perte au niveau de la production locale est engendrée. L'adoption d'une logique strictement de conservation entrave la vitalité régionale et la diversité des productions agricoles, freinant du même coup l'économie locale et la consommation de produits du terroir frais et biologiques. Aux termes de ce qui précède, il appert que la réponse à la problématique de conservation des habitats fauniques n'est pas de remplacer la production agricole par de la villégiature, mais plutôt de concilier les usages en fonction de la biodiversité. Depuis quelques années déjà, un mouvement est en place afin de favoriser la consommation locale et biologique dans le but de protéger l'environnement³⁰.

5.3 PROBLÉMATIQUE LIÉE AUX APPROCHES DE CONSERVATION

5.3.1 Les approches de conservation au Québec

Le Québec compte trois approches mises en place par les pouvoirs publics dans le but de favoriser la conservation en tenure privée, « à savoir, les politiques réglementaires, les approches faisant appel aux mécanismes du marché et les programmes basés sur la participation volontaire des propriétaires fonciers » (Trudelle, 2014). Les approches de

³⁰ Equiterre, n.d. « Pourquoi manger local ? » En ligne : <https://www.equiterre.org/sites/fichiers/pk-manger-local.pdf>.

conservation sont importantes puisque les lois actuelles ne protègent pas les habitats fauniques présents dans les 8 % du territoire en tenure privé au Québec (RMNAT, n.d.).

Les politiques réglementaires font appel à des restrictions sur les activités des propriétaires, à l'imposition d'amendes et d'autres mesures coercitives en cas de contravention. Une telle approche est souvent politiquement impopulaire, comporte des coûts d'administration élevés et peut même s'avérer contreproductive, à en juger du moins par l'expérience américaine à l'effet que l'insertion d'une espèce sur la liste des espèces en danger peut même accroître le risque à l'habitat de cette espèce (Trudelle, 2014, p. 23).

Les approches tributaires du marché visent à modifier un comportement au moyen d'incitatifs financiers plutôt que par l'entremise de restrictions ou de sanctions : on vise à atteindre des gains d'efficacité par l'entremise d'échanges de droits d'exercice d'une activité spécifique. [...] Bien que politiquement avantageuses, les approches tributaires du marché peuvent s'avérer coûteuses si elles impliquent une compensation directe aux acteurs concernés en plus de requérir la mise en place d'un cadre administratif et donc des coûts administratifs (Trudelle, 2014, p. 23).

Les programmes volontaires, quant à eux, n'offrent en principe aucun incitatif financier, reposant plutôt sur un éventail de moyens tels des conseils techniques, la distribution d'information ou encore des avantages pécuniaires symboliques. Même les programmes volontaires offrant un incitatif financier significatif, tels les avantages fiscaux offerts aux propriétaires fonciers en contrepartie de l'octroi par ces derniers de servitudes de conservation, représentent une compensation minimale en comparaison de la valeur relative des terrains. De tels programmes volontaires comportent des coûts administratifs moindres que ceux associés aux deux autres approches puisqu'ils requièrent des mesures de suivi moins élaborées, et son plus facilement acceptable sur le plan politique que les mesures réglementaires (Trudelle, 2014, p. 23).

Ces approches de conservation sont donc plutôt restrictives et présentent plusieurs contraintes pour le propriétaire qui y adhère (Trudelle, 2014). Un propriétaire qui souscrit à des ententes de conservation peut perdre presque tous ses droits d'usage. Généralement, il peut toujours se promener sur sa parcelle, c'est-à-dire qu'elle lui appartient toujours, mais il n'est plus en mesure de l'aménager à sa guise. Dans certains cas, le propriétaire peut se voir destitué de ses droits d'acquisition, comme c'est le cas avec le don ou la vente de la propriété (Trudelle, 2014). De plus, ces ententes ont une durée de temps établie, pouvant s'étendre de quelques années jusqu'à perpétuité. Dans l'optique où la plupart des propriétaires de l'échantillon veulent céder leur parcelle à leurs enfants ou à un autre membre de leur famille, cette contrainte de temps peut être problématique puisque l'entente de conservation perdure

pour le prochain propriétaire. Finalement, les coûts associés à ces approches de conservation sont généralement élevés (MELCC, 2018; RMNAT, n.d.).

5.3.2 Les perceptions des approches de conservation par les propriétaires

Parmi l'échantillon de recherche, aucun des propriétaires ne connaissait les approches de conservation au Québec. Durant les entretiens, plusieurs d'entre eux ont exprimé leur intérêt à en apprendre davantage sur les ententes de conservation, soit les différents types d'ententes et les contraintes qu'elles génèrent. Afin que les propriétaires acceptent de participer à ce genre d'ententes, il est impératif que l'information transmise soit claire, explicite et qu'elle illustre bien les avantages et les inconvénients.

Certains propriétaires ont exprimé un intérêt envers des programmes comme le programme *Prime-Vert*. « [Ce programme] vise à accroître l'adoption de pratiques agroenvironnementales par les entreprises agricoles afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'environnement et de la santé humaine » (MAPAQ, 2021, s.p.) Cependant, ce programme est réservé aux propriétaires qui sont enregistrés comme producteurs auprès de l'UPA et qui disposent d'un plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA). Pour les propriétaires qui ne sont pas producteurs, il est donc plus difficile d'avoir accès à de l'information fiable et d'obtenir des conseils afin d'aménager leur parcelle correctement. Durant les entretiens, plusieurs propriétaires voulant mettre en valeur leur friche étaient déçus de ne pas pouvoir bénéficier du soutien du programme Prime-Vert. L'un d'entre eux ne voulait pas forcément recevoir la subvention qui vient avec le programme, mais souhaitait plutôt avoir les conseils d'un intervenant spécialisé afin de savoir quels arbres mettre dans sa haie brise-vent et comment aménager la bordure du ruisseau dans son fond de terre. Ainsi, il serait pertinent de créer des programmes qui avantagent tous les propriétaires, producteurs ou non producteurs, afin de favoriser la mise en valeur de la biodiversité en terre privée.

5.4 PERCEPTIONS DES PROPRIÉTAIRES FACE À LA MISE EN VALEUR DE LA BIODIVERSITÉ

5.4.1 Valeurs accordées à la friche par les propriétaires

La vision que les propriétaires ont de leur friche varie en fonction de la valeur qu'ils y accordent. Pour certains, il s'agit d'un milieu qu'ils fréquentent et qui est favorable pour la biodiversité alors que pour d'autres, la friche représente une perte de potentiel économique.

Conformément à l'une de nos hypothèses de recherche, la perception des propriétaires envers la mise en valeur de la biodiversité dans l'aménagement des friches varie également en fonction de la perception qu'ils ont de ce milieu. Plusieurs propriétaires ont affirmé accorder une grande valeur esthétique et écologique à la friche ; ceux-ci risquent d'être plus enclins à mettre en valeur ces milieux et leur biodiversité. Durant un entretien, un propriétaire a illustré sa perception de la friche en fonction des différentes valeurs qu'on peut lui accorder.

Dans mon esprit, une superficie en friche est un environnement « en transition ». La friche est le résultat d'un abandon de l'agriculture. Si on laisse aller la nature, on obtiendra progressivement un retour à son état original qui était vraisemblablement une forêt. C'est donc dire que les espèces (végétales, animales ou insectes) qui s'y trouvent agissent par opportunisme, profitant de cet environnement « créé par des interventions humaines ». Dans mon esprit, il n'y a pas de justification « environnementale » pour exiger que des producteurs investissent dans le maintien de cet environnement « artificiel » (la friche). On ne peut pas prétendre que les friches appartiennent à la biodiversité originale au même titre que « les milieux humides ». Alors à qui ça profite ? Si vous posez cette question à mon voisin qui profite de l'environnement fleuri de ma friche, il va vous dire qu'il trouve qu'elle a une grande valeur « environnementale ». Si vous posez cette question au maire de la ville, il va vous répondre sur le même ton. C'est une question fondamentale. La friche contribue au « bien-être public », mais le propriétaire est seul pour en supporter les coûts (taxes, financement, entretien, etc.). Le jour où les autorités attribueront une vraie valeur aux friches, il faudra accorder des « incitatifs » sérieux pour valoriser réellement ces superficies aux yeux des propriétaires. À titre d'exemple, il y a un apiculteur qui trouve que l'abondance de fleurs sauvages et d'arbustes dans ma friche constitue un habitat excellent pour disposer ses ruches. C'est excellent... Pour lui. Bien entendu, il ne lui est pas venu à l'esprit de m'offrir un « loyer annuel » pour couvrir mes frais fixes. C'est ça la valeur d'une friche... c'est joli, c'est fleuri, c'est tranquille, ça ne sent pas le fumier ni les pesticides. Beaucoup de BLA, BLA. Mais aucune valeur économique. De fait, je paie le même montant de taxes sur mes friches que mon voisin qui produit des cultures très rentables et polluantes comme du maïs ou du soja.

Un enjeu important est soulevé par le propriétaire : ce n'est pas forcément la personne qui jouit des avantages de la friche qui porte la responsabilité de sa gestion. Ainsi, pour plusieurs propriétaires — particulièrement les producteurs — la friche est considérée comme un milieu naturel qui n'est pas rentable en termes de production. De plus, elle est imposée au même titre qu'un champ productif alors qu'elle offre peu d'avantages.

5.4.2 Valeurs écologistes des propriétaires

Les entretiens ont révélé des valeurs écologistes assez répandues parmi les propriétaires de la Côte-de-Beaupré, se reflétant notamment dans les attentes envers les pratiques agricoles. Plusieurs propriétaires n'arrivent pas à comprendre que les producteurs utilisent encore des amendements chimiques ou des pesticides. De surcroît, certains propriétaires louant leur terre ont même révoqué la location puisque les locataires utilisaient des pesticides ou des amendements chimiques et que ces pratiques ne concordent pas avec leurs valeurs personnelles. Pourtant, malgré cette conscience environnementale, les propriétaires sont plutôt froids à l'idée de participer à des mesures de conservation en raison des contraintes et des conditions qu'engendrent ces projets. D'ailleurs, l'un des participants qui semblait très enthousiaste à l'idée de faire de la conservation sur sa parcelle a rapidement hésité lorsqu'il s'est rendu compte des contraintes : « ma petite portion en friche, que je trouve très belle, si dans cinq ans j'ai envie de me faire un petit gazebo dedans, si on m'empêchait de faire ça bin je n'aimerais pas ça ». Ainsi, ce n'est pas parce que les propriétaires ont des valeurs écologiques et qu'ils pensent être prêts à faire partie du processus de conservation qu'ils sont forcément susceptibles d'accepter les sacrifices qui en découlent.

5.5 L'ACCÈS À L'INFORMATION COMME SOLUTION À LA CONSERVATION — PISTES DE SOLUTION PROPOSÉES PAR LES PROPRIÉTAIRES

Lors des entretiens, les discussions portant sur les perceptions des mesures de conservation, les incitatifs et les acteurs du milieu ont engendré des réflexions intéressantes chez les propriétaires qui permettraient vraisemblablement d'encourager les démarches de conservation. La section qui suit présente les pistes de solutions et les souhaits formulés par les propriétaires concernant les démarches de conservation.

5.5.1 Banque de professionnels du milieu agricole, forestier et de la conservation

Avant même que les incitatifs soient abordés dans le questionnaire, plusieurs propriétaires ont évoqué le manque d'outils et de connaissances en lien avec l'environnement. Ils ont également mentionné à plusieurs reprises ne pas avoir aisément accès à de l'information ni aux acteurs clés du milieu. De ce fait, durant les entretiens,

plusieurs propriétaires ont mentionné qu'ils souhaiteraient avoir accès à une banque de professionnels œuvrant dans les domaines connexes à l'agriculture, la foresterie et la conservation, incluant des biologistes, des agronomes, des employés de différents ministères, etc. Cette banque pourrait prendre la forme d'un site web, par exemple, dans lequel les propriétaires seraient en mesure de trouver de l'information sur différents intervenants ainsi que leurs coordonnées. Ces acteurs seraient donc disponibles pour répondre aux questions des propriétaires, les conseiller et leur fournir des outils, tout en les guidant dans leurs projets d'aménagement en mettant de l'avant des approches susceptibles de protéger et de mettre en valeur la biodiversité dans sur leur parcelle.

5.5.2 Cartographie participative des espèces menacées et vulnérables

Plusieurs propriétaires ne connaissent pas les espèces menacées ou vulnérables listées au Québec. De ce fait, il pourrait être intéressant de partager de l'information à ce sujet par courrier ou via le site web de la MRC, incluant la liste des espèces menacées et vulnérables au Québec, les façons d'aménager le territoire, les pratiques à adopter lorsqu'on aperçoit ces espèces et les acteurs à contacter. Ces outils encourageraient les propriétaires à être plus attentifs, à s'informer et à ajuster leurs aménagements en conséquence. Il pourrait également être pertinent de créer et de rendre accessible une cartographie avec les probabilités de répartition en fonction de l'endroit où les espèces ont déjà été observées. À cet effet, les propriétaires pourraient être impliqués dans la création de cette cartographie en rapportant la présence d'une espèce sur leur propriété, comme dans le cas de l'Observatoire Agricole de la Biodiversité (Deschamps & Demeulenaere, 2015), et ainsi jouer un rôle important dans la protection des espèces en terre privée.

5.5.3 Partenariat d'aménagement et de mise en valeur

Lors des entretiens, les participants ont discuté des projets d'aménagement qu'ils prévoyaient accomplir sur leur friche. Ceux-ci consistent généralement de petites constructions telles que des serres, des petits jardins, de l'acériculture, de l'apiculture, de la viticulture, ainsi que d'autres petites productions nichées. Ces projets sont couramment des projets de nature agricole et agroforestière de petite envergure pouvant facilement être réalisés en dépit de la mise en place de mesures de conservation. Dans ces cas, les incitatifs pourraient prendre la forme d'échanges de service. À titre d'exemple, le propriétaire pourrait

enregistrer sa friche comme réserve naturelle et, en échange, l'organisme responsable pourrait lui fournir des conseils pour une production possible, lui partager des outils et des plans pour des aménagements qu'il souhaite faire sur sa parcelle. Subséquemment, un agronome pourrait venir faire une visite du terrain, établir un profil de sol et le conseiller sur une production ou une plantation qui fonctionnerait bien sur la parcelle en fonction de ses caractéristiques. Ceci pourrait être accompli en tenant compte de la protection et de la mise en valeur des habitats fauniques.

Grâce à ce type d'aménagement, la parcelle du propriétaire pourrait devenir un milieu plus dynamique. Un milieu dynamique avec une portion en champ, une portion arbustive, une forêt ou une friche, séparé par des haies brise-vent, par exemple, favoriserait l'établissement de plusieurs espèces, tout en offrant des avantages aux propriétaires tels que l'obtention de PFNL (MAPAQ et al., 2011). Rappelons que les paysages agricoles diversifiés qu'on retrouvait au Québec avant l'intensification agricole étaient favorables à toutes sortes d'espèces champêtres (Lamoureux & Dion, 2014). Ainsi, « les milieux naturels, tels que les boisés de ferme, les bandes riveraines boisées, les haies brise-vent, les milieux humides et les bordures de champs contribuent au maintien des divers alliés de l'agriculteur présentés dans ce document » (MAPAQ et al., 2011, p. 4). Tous ces milieux différents intégrés sur une parcelle permettent d'augmenter le nombre de services écologiques, aident à maintenir les habitats fauniques, sont propices aux loisirs, à la production agroforestière et aux autres produits non ligneux, en plus d'embellir le paysage. Par-dessus tout, ils permettent de créer des liens entre eux par l'établissement de corridors boisés. « Cette mesure permet de réduire la fragmentation des habitats, une des causes du déclin actuel de la biodiversité » (MAPAQ et al., 2011, p. 4).

5.5.4 Influence des données sociodémographiques des propriétaires pour la conservation

Enfin, comme les données sociodémographiques le montrent, le niveau d'éducation dans l'échantillon est plus élevé que la moyenne québécoise. Bien qu'un niveau d'éducation plus élevé indique habituellement un niveau de connaissances générales plus élevé, ce n'est pas nécessairement le cas dans le domaine agricole. Cela dit, les propriétaires ont confirmé qu'ils seraient très intéressés à acquérir davantage de connaissances sur leur parcelle et sur la conservation de façon générale. De plus, les gens qui ont atteint un niveau

d'éducation plus élevée sont généralement mieux nantis, pouvant potentiellement expliquer la proportion importante de propriétaires non producteurs, surtout dans l'optique où seulement deux propriétaires ont comme principale source de revenus l'agriculture (Crespo, 2018). Ainsi, pour les gens qui sont non producteurs et qui ont les moyens d'acheter des terres aussi grandes et dispendieuses, l'argent n'est généralement pas un problème en ce qui concerne les mesures de conservation. Par le fait même, ces derniers ne cherchent pas forcément des incitatifs financiers, donc des motivations alternatives doivent être mises de l'avant. Nous sommes d'avis que la solution réside dans l'information, le partage de connaissances, les échanges de services et la conscientisation. De surcroît, il serait intéressant d'informer les propriétaires qui ne désirent pas faire de production sur leur parcelle que la banque de terres agricoles est disponible sur le territoire de la Côte-de-Beaupré s'ils sont intéressés à louer leur terre à des producteurs. En dernier lieu, il importe de préciser que dans le cadre de la présente recherche, nous nous concentrons plus précisément sur les friches, soit des endroits non productifs pour les propriétaires. Ainsi, ceux qui utilisent les friches seulement à des fins de villégiature ou qui ne font que l'observer grandir seront probablement plus facilement enclins à participer à leur mise en valeur pour favoriser la biodiversité.

CONCLUSION

Les friches réfèrent généralement à des terres agricoles abandonnées, sans intention d'être cultivées. Elles « sont souvent perçues comme une nuisance au paysage et une forme de gaspillage de ressources. Mises en valeur, les friches seraient susceptibles de générer des bénéfices économiques, écologiques, sociaux et environnementaux » (Voulligny & Gariépy, 2008, p. 3). Avec la déprise agricole et l'acquisition des terres que le Québec subit depuis les dernières années, de plus en plus de terres agricoles deviennent des friches. Ces espaces agricoles en transition, qui sont maintenant non productifs, pourraient être utiles en vue d'être mis en valeur pour favoriser la biodiversité sur les terres privées.

C'est donc dans le cadre des travaux entourant la modernisation du règlement sur les habitats fauniques par le MFFP que le présent projet de recherche a été réalisé. Dans le but de mieux comprendre les perceptions des propriétaires privés en ce qui a trait à la mise en valeur des friches pour favoriser la biodiversité, nous voulions déterminer comment améliorer la participation des propriétaires de terres en friche à des démarches visant la conservation des habitats fauniques pouvant abriter certaines espèces menacées ou vulnérables. La première hypothèse formulée supposait que les contraintes engendrées par les mesures de conservation seraient une entrave à la participation des propriétaires et qu'il faudrait donc trouver des mesures pouvant diminuer l'impact de ces contraintes. La deuxième hypothèse concernait le rôle central de la qualité et du moyen de diffusion de l'information au sujet des projets de conservation dans le niveau de participation des propriétaires. Finalement, la troisième hypothèse était la suivante : les valeurs économiques et non économiques que les propriétaires accordent aux friches vont inévitablement déterminer l'utilisation qui en sera faite.

La revue de littérature a fait ressortir plusieurs points intéressants en lien avec les enjeux de conservation dans le monde, tels que l'importance du droit de propriété privée, l'impact des valeurs et des passe-temps des propriétaires et, surtout, l'importance des mesures d'atténuation des contraintes liées aux approches de conservation. La plupart de ces thèmes ont également émergé des réponses des participants dans le cadre des entretiens. Il nous est donc possible de confirmer l'ensemble des hypothèses et d'émettre des recommandations, comme la création d'une plateforme d'information et de contacts pour les

propriétaires, ainsi que la conception d'une cartographie des espèces menacées et vulnérables au Québec et sur la Côte-de-Beaupré.

À partir des résultats d'entretiens, nous avons également conclu que les propriétaires désirent avant tout bénéficier d'un suivi avant, pendant et après le projet de conservation et de mise en valeur. En définitive, si le MFFP vise la participation active des propriétaires dans le cadre de la modernisation du règlement sur les habitats fauniques, il sera impératif d'adopter une approche adéquate auprès des propriétaires et de miser sur l'offre de soutien technique et social durant l'entièreté du processus, incluant lors de sa complétion. L'application de mesures en terres privées à la suite de la modernisation du règlement devra impérativement être faite de façon collaborative ; les propriétaires veulent être impliqués et surtout, ne veulent pas être forcés à faire des choix qui vont à l'encontre de leurs objectifs d'aménagement sur leur propre terre.

Bien que les résultats de la présente recherche offrent des pistes de solution intéressantes, il importe de préciser que l'échantillon est biaisé en raison du niveau d'éducation moyen des participants qui est élevé et, par le fait même, n'est pas représentatif de la population québécoise. De plus, le contexte de la Côte-de-Beaupré est singulier vu sa proximité avec la capitale nationale et la qualité de ses terres agricoles. Ainsi, il serait intéressant de refaire la recherche à partir d'échantillons plus représentatifs de l'ensemble de la population et dans d'autres régions où l'agriculture est plus intensive (le Centre-du-Québec, par exemple). Dans le cas de la Côte-de-Beaupré, l'acquisition des terres rendrait peut-être la mise en place des mesures de conservation plus facile, tandis que dans une MRC au sein de laquelle l'agriculture est plus importante et intensive, il faudra certainement établir des moyens de mieux concilier les usages en fonction de la biodiversité tout en maintenant la vitalité du secteur agricole et la diversité des produits du terroir de la province du Québec.

BIBLIOGRAPHIE

- Abbadie, L. (n.d.). Écosystèmes. In E. Universalis (Ed.), *Encyclopædia Universalis*. France: Encyclopædia Universalis.
- Alexandre, M. (2013). La rigueur scientifique du dispositif méthodologique d'une étude de cas multiple. *Recherches qualitatives - La reconnaissance de la recherche qualitative dans les champs scientifiques*, 32, 30.
- Avenier, M.-J. (2011). Les paradigmes épistémologiques constructivistes : post-modernisme ou pragmatisme ? *Management & Avenir*, 43, 19.
- Ayache, M., & Dumez, H. (2011, Été 2011). Le codage dans la recherche qualitative une nouvelle perspective ? *Libellio d'AEGIS*, 7, 33-46.
- Balmford, A., Bennun, L., Brink, B. T., Cooper, D., Côte, I. M., Crane, P., . . . Walther, B. A. (2005). The Convention on Biological Diversity's *Science*, 212-213. doi:<https://doi.org/10.1126/science.1106281>
- Banque de données des statistiques officielles sur le Québec. (2019). *Répartition de la population de 25 à 64 ans selon le plus haut niveau de scolarité atteint, la région administrative, l'âge et le sexe, Québec, 1990 à 2019*. Gouvernement du Québec Retrieved from <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/sante-environnementale/bruit-environnemental/l-acceptation-sociale/>
- Barbault, R. (n.d.). Bidiversité. In E. Universalis (Ed.), *Encyclopædia Universalis*. France: Encyclopædia Universalis.
- Baribeau, C., & Royer, C. (2013). L'entretien individuel en recherche qualitative : usages et modes de présentation dans la Revue des sciences de l'éducation. *Revue des sciences de l'éducation*, 38(1), 23-45. doi:10.7202/1016748ar
- Beaulieu, J., Dulude, P., Falardeau, L., Murray, S., & Villeneuve, C. (2014). *Cartographie détaillée des milieux humides du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec - Rapport technique*. Retrieved from http://maps.ducks.ca/cwi/com/duc/assets/reports/Rapport_carto_mhs_CMQ_f%C3%A9v2014.pdf:
- Brook, A., Zint, M., & De Young, R. (2003). Landowners' Responses to an Endangered Species Act Listing and Implications for Encouraging Conservation. *Conservation Biology*, 17(6), 1638-1649. doi:10.1111/j.1523-1739.2003.00258.x
- Bühler, È.-A., Richard, R., & Marie, V. (2011). *Mise en place d'un observatoire de la biodiversité en milieu agricole. Les facteurs sociaux de la participation*. Retrieved from <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00755961>
- Busse, M., & Siebert, R. (2018). Acceptance studies in the field of land use—A critical and systematic review to advance the conceptualization of acceptance and acceptability. *Land Use Policy*, 76, 235-245. doi:10.1016/j.landusepol.2018.05.016
- Caillaud, S., & Flick, U. (2016). Triangulation méthodologique. Ou comment penser son plan de recherche. In S. D. G. Lo Monaco & P. Rateau (Eds.), *Les représentations*

- sociales. Théories, méthodes et applications* (pp. 227-240). Bruxelles: Editions de Boeck.
- Cambridge English Corpus, C. L. C. (Ed.) (2019) Cambridge Dictionary online.
- Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec. (2019). *Occurences CDPNQ, volet faunique, pour la MRC de la Côte-de-Beaupré*.
- Chambers, S. N., Baldwin, R. F., Baldwin, E. D., Bridges, W. C., & Fouch, N. (2017). Social and spatial relationships driving landowner attitudes towards aquatic conservation in a Piedmont-Blue Ridge landscape. *Heliyon*, 3(4), e00288. doi:10.1016/j.heliyon.2017.e00288
- Comerford, E. (2014). Understanding why landholders choose to participate or withdraw from conservation programs: a case study from a Queensland conservation auction. *J Environ Manage*, 141, 169-176. doi:10.1016/j.jenvman.2014.01.049
- Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre. (n.d.). Milieux Humides. Retrieved from <https://www.cobali.org/centre-dinformation/milieux-humides/>
- Conseil régional de l'environnement - Région de la Capitale-Nationale. (2006). Les milieux humides de la Côte-de-Beaupré. Retrieved from <http://www.cre-capitale.org/milieux-humides-cote-de-beaupre>
- Cooke, B., & Corbo-Perkins, G. (2018). Co-opting and resisting market based instruments for private land conservation. *Land Use Policy*, 70, 172-181. doi:10.1016/j.landusepol.2017.10.027
- Côte, P.-A., Dancause, V., & Baril, K. (2013). Schéma d'aménagement et de développement durable. In *Reglement numero 184* (pp. 368): MRC de la Côte-de-Beaupré.
- Crespo, S. (2018). Niveau de scolarité et revenu d'emploi. *Données sociodémographiques en bref*, 23, 12.
- Daley, S. S., Cobb, D. T., Bromley, P. T., & Sorenson, C. E. (2004). Landowner attitudes regarding wildlife management on private land in North Carolina. *Wildlife Society Bulletin*, 32(1), 209-219. doi:10.2193/0091-7648(2004)32[209:Larwmo]2.0.Co;2
- Dansereau, P. (2015). Écosystème. In H. Canada (Ed.), *Encyclopédie Canadienne*. Canada.
- DeAngelo, M., & Nielsen-Pincus, M. (2017). Choosing the Right Policy Tools to Encourage Watershed Stewardship through the Study of Attitude. *Society & Natural Resources*, 30(11), 1328-1342. doi:10.1080/08941920.2017.1347973
- Deschamps, S., & Demeulenaere, E. (2015, 1 juin 2015). L'observatoire agricole de la biodiversité. Vers un ré-ancrage des pratiques dans leur milieu. *Etudes rurales*, 195, 17.
- Dunlap, R. E., Gallup, G. H., & Gallup, A. M. (1993, Novembre 1993). Of global concern : results of the health of the planet survey. *Environment Science and Policy for Sustainable Development*, 35, 7-15.
- Dupras, J., Michaud, C., Charron, I., Mayrand, K., & Révéret, J.-P. (2013). *Le Capital écologique du Grand Montréal : Une évaluation économique de la biodiversité et des*

écosystèmes de la ceinture verte. Retrieved from www.davidsuzuki.org/fr/evaluationeconomique:

- Dupras, J., Revéret, J.-P., & He, J. (2013). *L'évaluation économique des biens et services écosystémiques dans un contexte de changements climatiques : Un guide méthodologique pour une augmentation de la capacité à prendre des décisions d'adaptation*. Retrieved from https://www.ouranos.ca/publication-scientifique/RapportReveret2013_FR.pdf:
- Emmann, C. H., Arens, L., & Theuvsen, L. (2013). Individual acceptance of the biogas innovation: A structural equation model. *Energy Policy*, 62, 372-378. doi:10.1016/j.enpol.2013.07.083
- Fondation de la faune du Québec. (2021). Programmes d'aide financière. Retrieved from <https://fondationdelafaune.qc.ca/programmes-daide-financiere/>
- Fortin, M.-J., & Fournis, Y. (2015). L'acceptabilité sociale au Québec : où en sommes-nous ? *Tendance & débats en développement régional*, 12, 74. doi:10.13140/RG.2.1.3061.8081
- Galochet, M., Longuépée, J., Morel, V., & Petit, O. (2006). L'environnement et l'interdisciplinarité en débat. *Développement durable et territoires*. doi:<https://doi.org/10.4000/developpementdurable.1688>
- Geller, E. S. (2002). The challenge of increasing proenvironmental behaviour. *Handbook of Environmental Psychology*, 525-540.
- Gendron, C. (2014a). Penser l'acceptabilité sociale : au-delà de l'intérêt, les valeurs. *Communiquer. Revue de communication sociale et publique*(11), 117-129. doi:10.4000/communiquer.584
- Gendron, C. (2014b). Penser l'acceptabilité sociale : au-delà de l'intérêt, les valeurs. *Communiquer*, 117-129. doi:10.4000/communiquer.584
- Girard, J.-F., & Thibault-Bédard, P. (2016). *Guide des bonnes pratiques en intendance privée*. Retrieved from <http://www.cqde.org/wp-content/uploads/2019/05/Contenu-du-guide-des-bonnes-pratiques-3e-edition-2016.pdf>:
- Goeldner-Gianella, L., & Humain-Lamoure, A.-L. (2010). *Les enquêtes par questionnaire en géographie de l'environnement* (Vol. 39). Cairn.info: Belin.
- Gratton, L., Lelièvre, M., Daguet, C., Martel, M.-J., Hone, F., & Daudelin, F. (2011). *Conservation et foresterie : Contribuer au maintien des forêts privées du Québec méridional*. Retrieved from https://www.corridorappalachien.ca/wp-content/uploads/2016/09/rapport_foret.pdf. Lac-Brome, Québec:
- Guillemette, F., & Luckerhoff, J. (2009). L'induction en méthodologie de la théorisation enracinée (MTE). *Recherches qualitatives - Approche inductives II*, 28, 17.
- Gumuchian, H., & Marois, C. (2000). *Initiation à la recherche en géographie : aménagement, développement territorial, environnement* (P. d. l. U. d. Montréal Ed.). Montréal: Anthropos.
- Loi concernant le conservation des milieux humides et hydriques, 132 C.F.R. (2017).

- International, Q. (2015). Guide de Démarrage Rapide NVivo. In Q. International (Ed.), (pp. 24): QRS International.
- Jokinen, M., Hujala, T., Paloniemi, R., & Vainio, A. (2018). Private landowners and protected species: What sort of noncompliance should we be worried about? *Global Ecology and Conservation*, 15. doi:10.1016/j.gecco.2018.e00407
- Kamal, S., Grodzinska-Jurczak, M., & Kaszynska, A. P. (2015). Challenges and opportunities in biodiversity conservation on private land: an institutional perspective from Central Europe and North America. *Biodiversity and Conservation*, 24(5), 1271-1292. doi:10.1007/s10531-014-0857-5
- Kamal, S., Kocór, M., & Grodzińska-Jurczak, M. (2015). Conservation opportunity in biodiversity conservation on regulated private lands: Factors influencing landowners' attitude. *Environmental Science & Policy*, 54, 287-296. doi:10.1016/j.envsci.2015.07.023
- Kaufmann, J.-C., & Singly, F. d. (1996). *L'Entretien compréhensif*. Paris: Nathan.
- Kellert, S. R. (1984). American Attitudes Toward and Knowledge of Animals : an update. *M.W. Fox & L.D. Mickley (Eds.), Advance in animal welfare science 1984*, 177-213.
- Knight, A. T., Cowling, R. M., Difford, M., & Campbell, B. M. (2010). Mapping Human and Social Dimensions of Conservation Opportunity for the Scheduling of Conservation Action on Private Land. *Conservation Biology*, 24(5), 1348-1358. doi:10.1111/j.1523-1739.2010.01494.x
- Kreye, M. M., Adams, D. C., & Ober, H. K. (2018). Protecting Imperiled Wildlife Species on Private Lands: Forest Owner Values and Response to Government Interventions. *Ecological Economics*, 149, 254-264. doi:10.1016/j.ecolecon.2018.03.016
- Lamoureux, S., & Dion, C. (2014). *Stratégies de protection des oiseaux champêtres en région dominée par une agriculture intensive*. Retrieved from <https://quebecoiseaux.org/index.php/fr/dossiers/conservation/1096-strategie-de-protection-des-oiseaux-champetres-en-region-dominee-par-une-agriculture-intensive#:~:text=Conservation-.Strat%C3%A9gie%20de%20protection%20des%20oiseaux%20champ%C3%AAtres%20en%20r%C3%A9gion%20domin%C3%A9e%20par,qu'en%20Am%C3%A9rique%20du%20Nord>. Montréal:
- Logier-Paquette, V. (2019). *Stratégie régionale de conservation des espèces en situation précaire : conception d'une méthodologie et étude de cas*. (Maîtrise Essai). Université de Sherbrooke, Québec.
- Loyer, F., & Doyon, M. (2019). L'appropriation de terres agricoles à des fins de villégiatures : le cas de la municipalité régionale de comté de Memphrémagog. *Recherches sociographiques*, 60(1). doi:10.7202/1066156ar
- Maisonneuve, V. (2021, 24 mars 2021). La valeur des terres agricoles ne cesse de grimper au Québec. *ICI Radio Canada*. Retrieved from <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1779780/hausse-prix-terres-agricoles-agriculture-quebec>
- Mäntymaa, E., Juutinen, A., Mönkkönen, M., & Svento, R. (2009). Participation and compensation claims in voluntary forest conservation : a case of privately owned

forests in Finland. *Forest Policy and Economics*, 11(7), 498-507. doi:10.1016/j.forpol.2009.05.007

Martin, J. (2015, 01-05-2015). Un service de banque de terres agricoles est lancé. *La terre de chez nous*. Retrieved from <https://www.laterre.ca/actualites/en-region/un-service-de-banque-de-terres-agricoles-est-lance>

McAllister, D. E. (2015). Biodiversité. In H. Canada (Ed.), *Encyclopédie Canadienne*. Canada: Encyclopédie Canadienne.

McDonald, J. A., Helmstedt, K. J., Bode, M., Coutts, S., McDonald-Madden, E., Possingham, H. P., & Mukul, S. (2018). Improving private land conservation with outcome-based biodiversity payments. *Journal of Applied Ecology*, 55(3), 1476-1485. doi:10.1111/1365-2664.13071

Metzger, P. (1994). Contribution à une problématique de l'environnement urbain. *Les Cahiers - Sciences humaines*, 30, 595-619.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. (2018). *La conservation volontaire : vous pouvez faire la différence*. Retrieved from <http://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/prive/brochure-conservation-volontaire.pdf>

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. (2016). *La relève agricole établie dans le région de la Capitale-Nationale et de la Côte-Nord*.: Gouvernement du Québec

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. (2021). Prime-Vert. Retrieved from <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/md/programmesliste/agroenvironnement/Pages/Prime-Vert.aspx>

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, & Union des producteurs agricoles. (2011). *Biodiversité - Les alliés naturels de l'agriculteur, une richesse à préserver*. La Terre de chez nous: Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs Retrieved from <https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/capsules/biodiversite-allies-naturels.pdf>

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques. (2021). *Milieus humides*. Gouvernement du Québec Retrieved from <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rives/milieuhumides.htm>

Ministère de la Forêt, de la Faune et des parcs. (2019). *Modernisation du règlement sur les habitats fauniques : Orientations, enjeux et état d'avancement*. Québec.

Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2019). *L'acceptation sociale*. Retrieved from <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/sante-environnementale/bruit-environnemental/l-acceptation-sociale/>

Ministère des Affaires municipale et de l'Habitation. (2019). *Découpage administratif MRC de la Côte-de-Beaupré*. Québec: Gouvernement du Québec

- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. (2015). *Lignes directrices pour la conservation des habitats fauniques, 4e édition*. Québec: Gouvernement du Québec
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. (2019). *Espèces fauniques menacées ou vulnérables*. Québec: Gouvernement du Québec Retrieved from <https://mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/index.jsp>
- Morange, M., Schmoll, C., & Toureille, É. (2016). *Les outils qualitatifs en géographie* (A. Colin Ed.).
- MRC de La Côte-de-Beaupré. (2014a). Plan de développement de la zone agricole du territoire de la MRC de la Côte-de-Beaupré. In. Québec DAA Stratégies.
- MRC de La Côte-de-Beaupré. (2014b). Plan de développement de la zone agricole du territoire de la MRC de la Côte-de-Beaupré : Partie II - Vision, enjeux, orientations stratégiques et plan d'action 2014-2017. In. Québec: DAA Stratégies.
- MRC de La Côte-de-Beaupré. (2018). Caractériser et mettre en valeur les paysages culturels de la Côte-de-Beaupré. In U. d. paysage (Ed.).
- MRC de La Côte-de-Beaupré. (2019a). Le territoire agricole. Retrieved from https://www.mrccotedebeaupre.com/zone_agricole.shtml
- MRC de La Côte-de-Beaupré. (2019b). Portrait de la MRC. Retrieved from https://www.mrccotedebeaupre.com/portrait_MRC.shtml
- Office français de la biodiversité. (n.d.). Qu'est-ce que la biodiversité ? Retrieved from <https://ofb.gouv.fr/quest-ce-que-la-biodiversite>
- Office québécois de la langue française. (2001). *Fiche terminologique : perception*. Québec: Office québécois de la langue française Retrieved from http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=8871270
- Office québécois de la langue française. (2012). *Fiche terminologique : encouragement financier*. Québec: Office québécois de la langue française Retrieved from http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=8871066#:~:text=Avantage%20%C3%A9conomique%20offert%20pour%20encourager,productions%20dans%20une%20direction%20donn%C3%A9e.
- Office québécois de la langue française, & Ministère des Forêts, de la faune et des Parcs,. (2014). *Fiche terminologique : habitat faunique*. Québec: Office québécois de la langue française
- Olive, A., & McCune, J. L. (2017). Wonder, ignorance, and resistance: Landowners and the stewardship of endangered species. *Journal of Rural Studies*, 49, 13-22. doi:10.1016/j.jrurstud.2016.11.014
- Opotow, S. (1993). Animals and the scope of justice. *Journal of Social Issues*, 49, 71-85.
- Outaouais-Laurentides, F. d. l. U. (2015). Accaparement des terres agricoles. In: Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles

- Paloniemi, R., & Tikka, P. M. (2008). Ecological and social aspects of biodiversity conservation on private lands. *Environmental Science & Policy*, 11(4), 336-346. doi:10.1016/j.envsci.2007.11.001
- Pellin, A., & Ranieri, V. (2009). Motivations for the establishment of PNHRs and analysis of the incentives for their creation and management in Mato Grosso do Sul. *Natureza & Conservaç~ao Revista Brasileira de Conservaç~ao Da Natureza*, 7, 164-173.
- Pinard, R., Potvin, P., & Rousseau, R. (2004). Le choix d'une approche méthodologique mixte de recherche en éducation. *Recherches qualitatives*, 24, 25.
- Pochet, B. (n.d.). Comprendre et maîtriser la littérature scientifique. Retrieved from <http://infolit.be/CoMLiS/ch05s02.html>
- Prévost, P., & Roy, M. (2015). *Les approches qualitatives en gestion* (L. P. d. I. U. d. Montréal Ed.). Canada: Bibliothèque et Archives nationales du Québec.
- Proulx, J. (2019). Recherches qualitatives et validités scientifiques. *Recherches qualitatives*, 38(1). doi:10.7202/1059647ar
- Ramsdell, C. P., Sorice, M. G., & Dwyer, A. M. (2015). Using financial incentives to motivate conservation of an at-risk species on private lands. *Environmental Conservation*, 43(1), 34-44. doi:10.1017/s0376892915000302
- Réseau de milieux naturels protégés. (n.d.). La conservation volontaire. Retrieved from <https://rmnat.org/conservation-volontaire/>
- Ruiz, J., & Domon, G. (2006). Les paysages de l'agriculture en mutation. *Paysage en perspective, Paysage*, 33.
- Ruiz, J., Domon, G., Lucas, É., & Côté, M.-J. (2008). Vers des paysages multifonctionnels en zone d'intensification agricole. Une recherche interdisciplinaire au Québec (Canada). *Revue Forestière Française*, 5, 12.
- Saldana, J. (2016). *The Coding Manual for Qualitative Researchers* (3rd ed. ed.): Sage.
- Schnitzler, A., & Génot, J.-C. (2012). 4 - Friches et perceptions sociales. In *La France des friches* (pp. 113-159). Versailles: Éditions Quæ.
- Schwartz, S. H. (2006). Les valeurs de base de la personne : théorie, mesures et application. *Revue française de sociologie*, 47, 929 à 968. Retrieved from <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-sociologie-1-2006-4-page-929.htm>
- Selinske, M. J., Cooke, B., Torabi, N., Hardy, M. J., Knight, A. T., & Bekessy, S. A. (2017). Locating financial incentives among diverse motivations for long-term private land conservation. *Ecology and Society*, 22(2). doi:10.5751/es-09148-220207
- Sorice, M. G., Oh, C. O., Gartner, T., Snieckus, M., Johnson, R., & Donlan, C. J. (2013). Increasing participation in incentive programs for biodiversity conservation. *Ecological Applications*, 23(5), 1146-1155. doi:10.1890/12-1878.1
- Statistique Canada. (2015). *Agriculture et faune — Une relation d'interdépendance*. Québec: Gouvernement du Canada Retrieved from <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/16-002-x/2015002/article/14133-fra.htm>

- Statistique Canada. (2016). La Côte-de-Beaupré, Municipalité régionale de comté [Division de recensement], Québec et Québec [Province]. from Statistique Canada
- Stern, P. C., Dietz, T., Abel, T., Guagnano, G. A., & Kalof, L. (1999). A value-belief-norm theory of support of social movement: the case of environmentalism. *Human Ecology Review*, 6, 16.
- Stern, P. C., Dietz, T., Kalof, L., & Guagnano, G. A. (1995). Values, Beliefs, and Proenvironmental Action : attitude Formation Toward Emergent Attitude Objects. *Journal of Applied Social Psychology*, 25, 1611-1636.
- Tansley, A. G. (1935). The Use and abuse of vegetational concepts and terms. *Ecology*, 16, 284-307.
- Tardif, B., Lavoie, G., & Yves, L. (2005). *Atlas de la biodiversité du Québec. Les espèces menacées ou vulnérables*. Québec: Gouvernement du Québec
- Tarte, D. (2016). Les friches, ces écosystèmes sous-estimés. *Urbanité, Printemps 2016*, 33-34.
- Teel, T. L., & Manfredo, M. J. (2010). Understanding the diversity of public interests in wildlife conservation. *Conserv Biol*, 24(1), 128-139. doi:10.1111/j.1523-1739.2009.01374.x
- Tessier, A., St-Onge, F., & Gariépy, S. (2009). *Le paysage rural au Québec : enjeux agricoles et solutions agroforestières*. Québec: Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
- Tittensor, D. P., Walpole, M., Hill, S. L. L., Boyce, D. G., Britten, G. L., Burgess, N. D., . . . Ye, Y. (2014). A mid-term analysis of progress toward international biodiversity. *Science*, 346, 241-244. doi:<https://doi.org/10.1126/science.1257484>
- Trudelle, J. (2014). *La servitude de conservation et la protection durable des milieux naturels au Québec : constats et recommandations*. (Maîtrise Essai). Université de Sherbrooke, Sherbrooke.
- Union des producteurs agricoles. (2008). *La valorisation des terres en friche*. Québec: UPA Retrieved from http://www.trousse.pdza.ca/assets/telechargement/fiches_carte/FICHE_06-Friches.pdf
- Union des producteurs agricoles. (2015). *L'accaparement des terres agricoles : quatre raisons d'agir !* (No ISBN 978-2-89556-145-3). Retrieved from <https://www.upa.qc.ca/content/uploads/2015/03/Memoire-CAPERN-UPA.pdf>:
- Uzzell, D., 2004. Responsibility and Sustainable Development. In: Martens., & B., K., A.G. (Eds.), *Evaluation in Progress - Strategies for Environmental Research and Implementation*, (IAPS 18 Conference Proceedings on CD-Rom - ISBN 3-85437-263-9), 7-9 July. (Producer).
- Voulligny, C., & Gariépy, S. (2008). *Les friches agricoles au Québec : état des lieux et approches de valorisation*. Canada: Gouvernement du Canada

- Weiss, K., Moser, G., & Germann, C. (2006). Perception de l'environnement, conceptions du métier et pratiques culturelles des agriculteurs face au développement durable. *Revue européenne de psychologie appliquée*, 56(2), 73-81. doi:10.1016/j.erap.2005.04.003
- Wollstein, K., & Davis, E. (2017). A "hammer held over their heads": voluntary conservation spurred by the prospect of regulatory enforcement in Oregon. *HUMAN-WILDLIFE INTERACTIONS*, 11(3), 258-273.
- Zombre, U. (2019, 15 octobre 2019). Le secteur agricole au Québec : quelques grandes tendances à la lumière des quatre derniers recensements de l'agriculture. *BioClips Actualité bioalimentaire*, 27, 2.

ANNEXES

ANNEXE 1 — QUESTIONNAIRE

QUESTIONNAIRE: PERCEPTIONS ET ATTITUDES DES PROPRIÉTAIRES FONCIERS ENVERS LES DÉMARCHES POUR FAVORISER LA MISE EN VALEUR DE LA BIODIVERSITÉ DANS L'AMÉNAGEMENT DES FRICHES DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ.

- Durée : 10 à 20 minutes
- Parler des règles de respect de la vie privée, de la confidentialité, d'éthique
- Demande d'enregistrement de la conversation

QUESTIONNAIRE

Veillez répondre brièvement aux questions suivantes (durée estimée : 10 à 20 minutes)

1. PROFIL DU PROPRIÉTAIRE

- 1.1. Lieu de naissance : _____
- 1.2. Lieux de résidences antérieures à actuelle (urbain ou rural) _____
- 1.3. Lieu où vous considérez avoir passé la majorité de votre vie (urbain ou rural) _____
- 1.4. Emploi(s) – Occupation(s) : _____
- 1.5. Niveau de scolarité (avec diplôme(s) ou sans diplôme) : _____
- 1.6. Âge : _____

2. FICHE TECHNIQUE DE LA FRICHE

- 2.1. Année d'acquisition du lot : _____
- 2.2. Mode d'acquisition du lot (héritage, achat, autre) : _____

ANNEXE 2 — GRILLE DE QUESTIONS

GRILLE DE QUESTIONS : PERCEPTIONS ET ATTITUDES DES PROPRIÉTAIRES FONCIERS ENVERS LES DÉMARCHES POUR FAVORISER LA MISE EN VALEUR DE LA BIODIVERSITÉ DANS L'AMÉNAGEMENT DES FRICHES DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ.

- Durée : de 45 minutes à 1 heure
- Parler des règles de respect de la vie privée, de la confidentialité, d'éthique
- Demande d'enregistrement de la conversation

Grille de questions

1. CARACTÉRISATION DU RÉPONDANT ET DU MILIEU

Veillez répondre brièvement aux questions suivantes (durée estimée : 10 minutes)

- 1.1. *Quel était l'état de la friche au moment de l'acquisition et quelles étaient vos motivations ?*
- 1.2. *Quel était votre lien avec le propriétaire précédent ?*
- 1.3. *Quelle est la composition floristique sur la parcelle ?*
- 1.4. *Quel est l'âge moyen des arbres ?*
- 1.5. *Quelle était la fonction passée de la parcelle (forestière, agricole, autre) ?*
- 1.6. *Quelle est l'importance potentielle de la friche dans les revenus (% de revenus du ménage)*

2. POSITIONNEMENT PAR RAPPORT À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DANS LE SECTEUR DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ ET AUX ACTEURS DU MILIEU

Veillez répondre brièvement aux questions suivantes (durée estimée : 15 minutes)

- 2.1. *Quel est votre niveau de préoccupation en matière d'agriculture ou foresterie dans le secteur ?*
- 2.2. *Est-ce que cela vous inquiète, est-ce que vous trouvez que c'est bien ou vous trouvez que ça devrait être amélioré ?*
 - 2.2.1. *Pourquoi ?*
- 2.3. *Détenez-vous un plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA) ?*
 - 2.3.1. *Est-ce que vous aimeriez en avoir un dans le futur ?*
- 2.4. *Êtes-vous enregistré comme producteur forestier auprès d'une agence régionale et/ou du syndicat des producteurs forestiers ?*
- 2.5. *Êtes-vous membre de l'Union des producteurs agricoles (UPA) ?*
- 2.6. *Faites-vous partie d'un club-conseil ?*
- 2.7. *Que pensez-vous des milieux humides ?*

2.8. *Que feriez-vous s'il y avait un milieu humide sur votre friche ou s'il y en avait un en processus de création dessus ?*

3. UTILISATION ACTUELLE DE LA FRICHE ET DU RESTANT DE LA PARCELLE

Veillez répondre brièvement aux questions suivantes (durée estimée : 10 minutes)

3.1. *Depuis combien de temps la parcelle est-elle devenue une friche, et pour quelle(s) raison(s) ?*

3.2. *Quelle valeur accordez-vous à la friche ? (Économique, écologique, sentimentale, autre)*

3.3. *Qu'est-ce que la friche représente pour vous ?*

3.4. *Quel est le potentiel agricole de la parcelle ? (Qualité des sols, type de culture)*

3.5. *Si une portion de votre parcelle est en culture sur votre terre, utilisez-vous des intrants dans vos productions (amendements, engrais, pesticides, etc.) ?*

3.5.1. *Pourquoi ?*

3.6. *Exploitez-vous votre forêt ou votre plantation à des fins de : bois de chauffage, pâte et papier, sirop d'érable, bois d'œuvre, autre ? Ou vous ne l'exploitez pas ?*

3.6.1. *En tirez-vous un revenu ou est-ce pour votre consommation personnelle ?*

3.7. *Souhaitez-vous vendre ou céder votre propriété ?*

3.8. *Pensez-vous être en mesure de trouver de la relève ?*

3.9. *Avez-vous identifié un successeur ? À qui, le cas échéant ?*

4. UTILISATION FUTURE DE LA FRICHE

Veillez répondre brièvement aux questions suivantes (durée estimée : 10 minutes)

4.1. *Quels sont vos objectifs pour le futur ?*

4.2. *Que prévoyez-vous en ce qui a trait à l'aménagement de la friche ?*

4.3. *Projetez-vous faire une ou des plantations sur votre propriété (quoi et pourquoi) ?*

4.4. *Selon vous, est-ce que la valeur financière de la friche pourrait augmenter à la suite de ces travaux et pour quelle(s) raison(s) ?*

4.5. *Considérez-vous que la friche possède une valeur en elle-même (intrinsèque) — esthétique, ressourcement, biodiversité — indépendamment de ce que vous allez en faire dans le futur ?*

4.6. *Quels sont vos connaissances par rapport aux ententes de conservation au Québec et leurs avantages ?*

4.7. *Accepteriez-vous d'adhérer à une entente de conservation si cela impliquait que vous pourriez perdre de votre pouvoir de gestion ou vous préférez le garder à 100% ?*

4.8. *Si l'on vous approchait pour discuter de la possibilité d'aménager votre friche dans le but de favoriser la biodiversité (les espèces ainsi que leurs habitats) ou de protéger une espèce menacée, en qui auriez-vous le plus confiance (organisme de conservation, club-conseil, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec [MAPAQ], ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs [MFFP], ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques [MELCC], Municipalité, autre) ?*

5. POSITIONNEMENT FACE À LA CONSERVATION D'HABITATS D'ESPÈCES MENACÉES OU À L'ADOPTION DE PRATIQUES POUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Veillez répondre brièvement aux questions suivantes (durée estimée : 10 minutes)

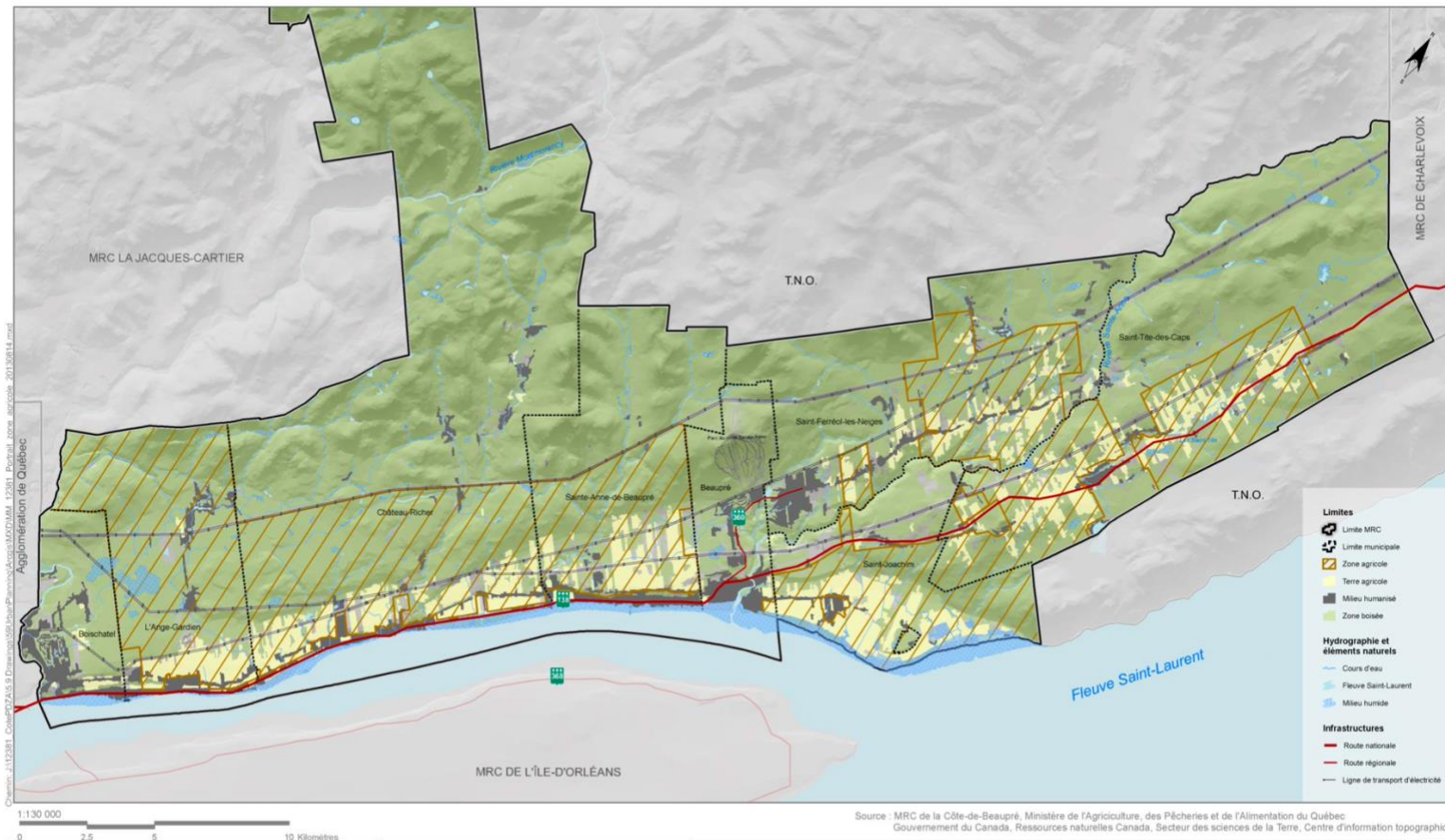
- 5.1. *Quelles sont vos connaissances en lien avec la biodiversité de votre parcelle ? Contient-elle des espèces menacées et vulnérables, à votre connaissance ?*
- 5.2. *Quelles seraient vos motivations à la conservation ? (Incitatifs, encadrement, accompagnement social, écologie...)*
- 5.3. *Quelles sont les contraintes (obstacles) à la conservation selon vous ?*
- 5.4. *Est-ce qu'un incitatif financier vous encouragerait à conserver une portion de votre propriété à l'état de friche ?*

6. MISE EN SITUATION : MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

Veillez répondre brièvement aux questions suivantes (durée estimée : 10 minutes)

- 6.1. *Sachant que le MFFP veut augmenter la protection légale des habitats fauniques en terre privée, imaginons que ce dernier vienne vous aviser de la présence la pie-grièche migratrice sur votre parcelle. Sachant que cette espèce d'oiseau est menacée, seriez-vous prêt à coopérer avec eux pour instaurer des mesures de conservation ou de mise en valeur de l'habitat de cette espèce ?*
- 6.2. *Que vous faudrait-il pour accepter de participer ?*
- 6.3. *Des incitations financières (perte de revenu), un accompagnement social (qui et comment) ?*

ANNEXE 3 — CARTOGRAPHIE DE LA ZONE AGRICOLE DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ



PORTRAIT DE LA ZONE AGRICOLE Figure 4.

Plan de développement de la zone agricole de la MRC de la Côte-de-Beaupré

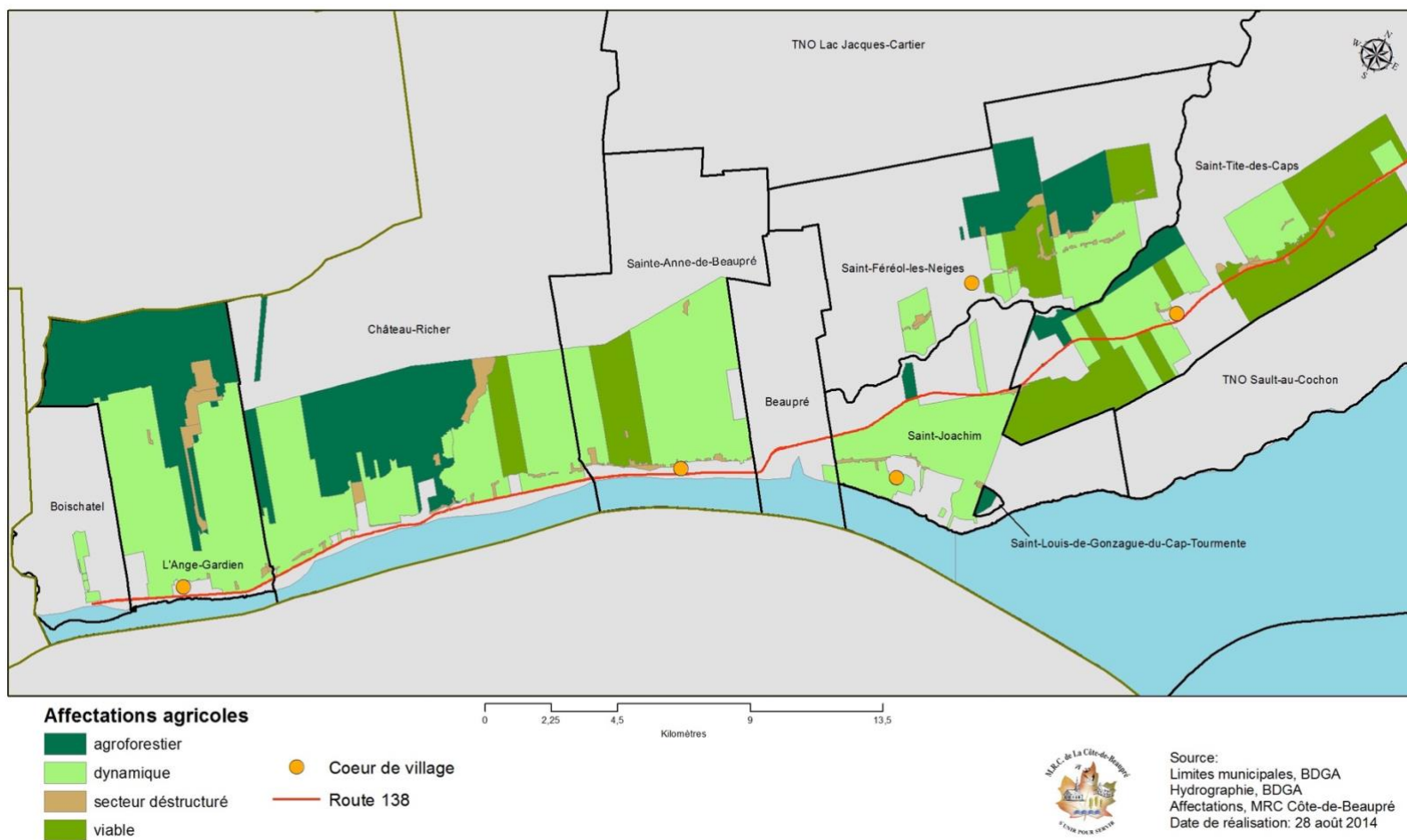
Projet :12381

Août 2013

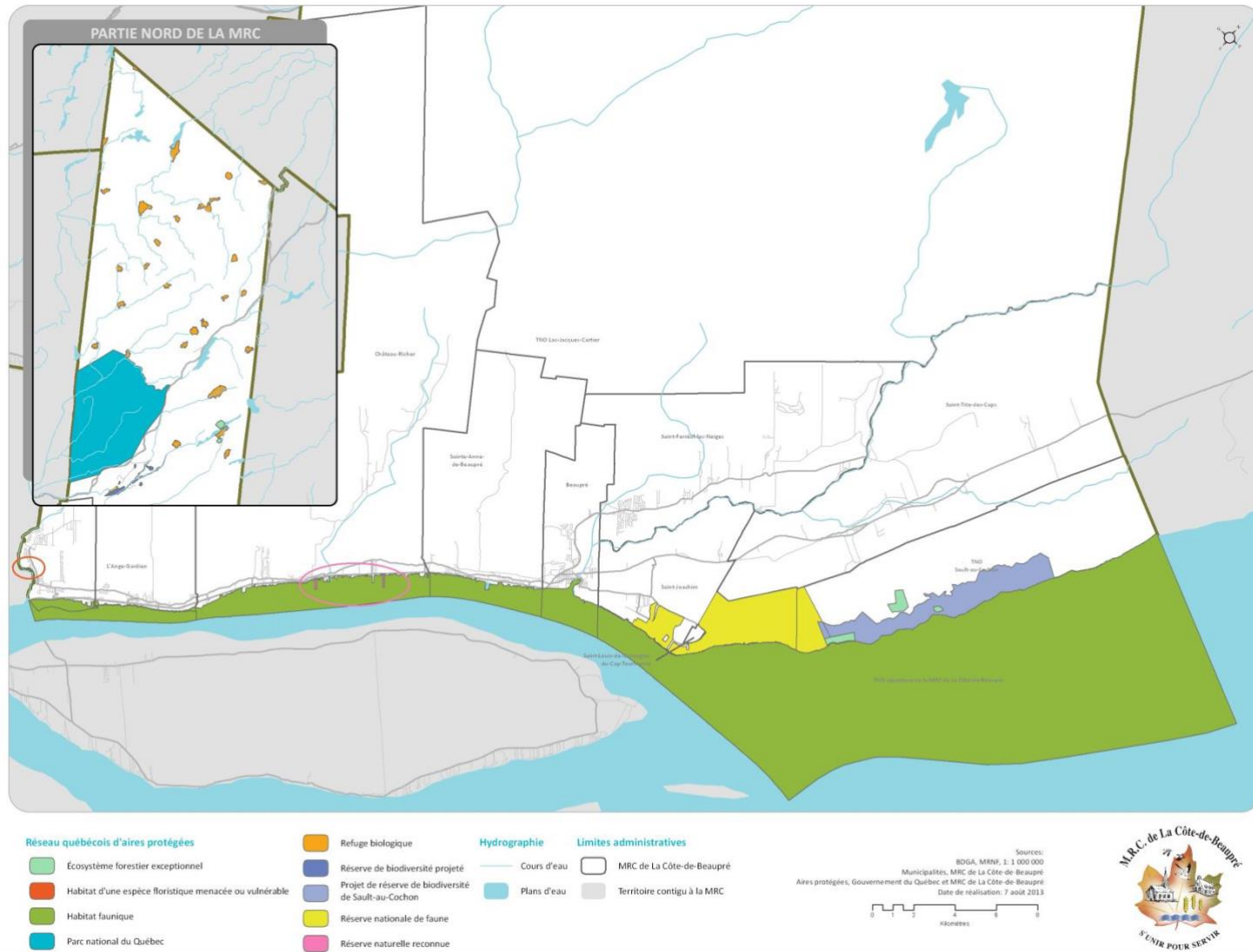


ANNEXE 4 — CARTOGRAPHIE DES GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE

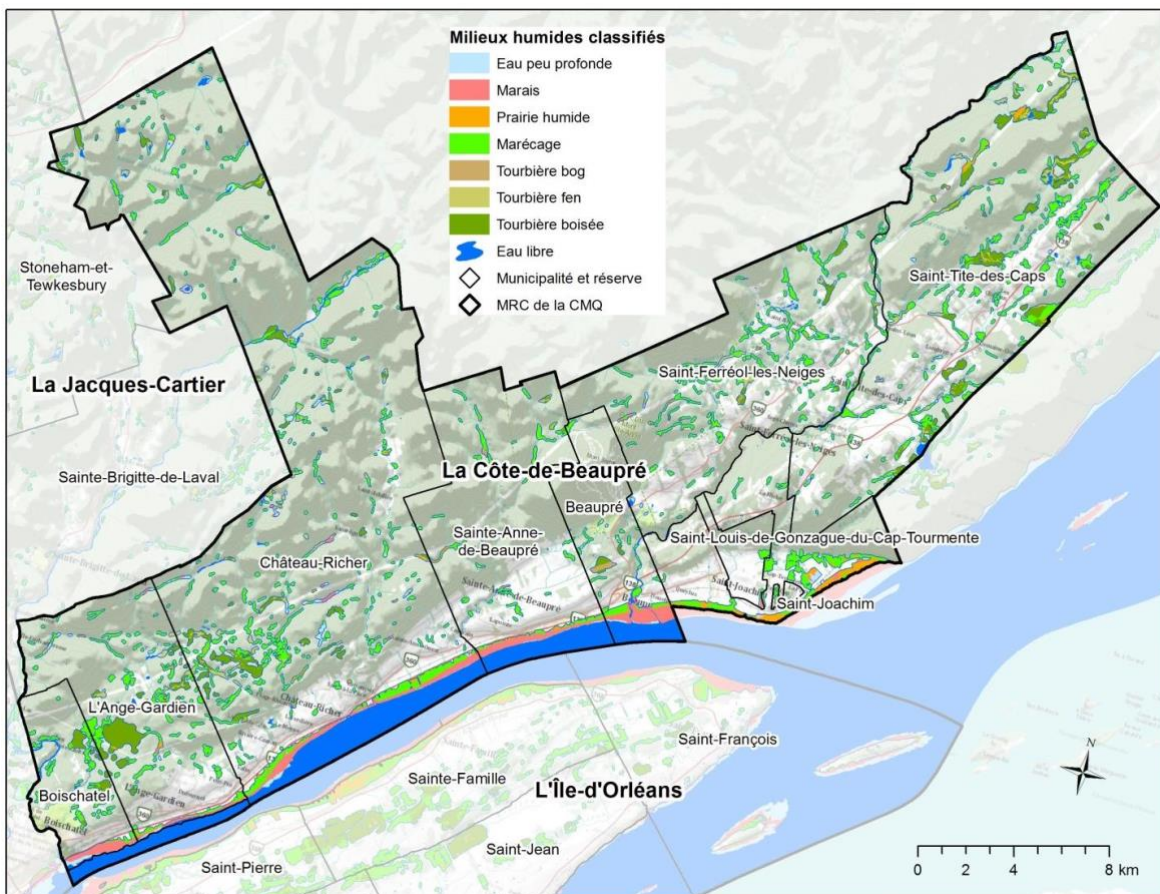
Carte 1. Les affectations agricoles du territoire



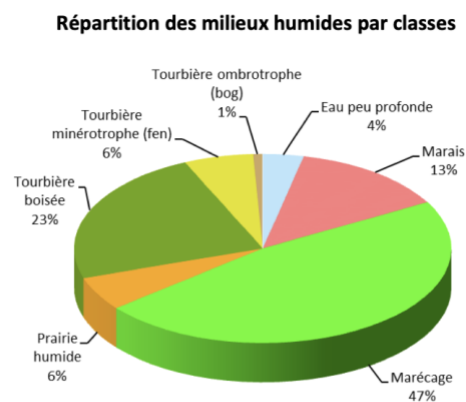
ANNEXE 5 — CARTOGRAPHIE DU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES AIRES PROTÉGÉES ET LE PROJET DE RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ



ANNEXE 6 — CARTOGRAPHIE DES MILIEUX HUMIDES DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ



Classes de milieux humides	Nombre de milieux humides (n)	Superficie des milieux humides (ha)	Proportion du territoire en milieux humides (%)
Eau peu profonde	98	141	0,2
Marais	61	538	0,8
Marécage	906	1899	2,8
Prairie humide	108	232	0,3
Tourbière boisée	185	938	1,4
Tourbière minérotrophe (fen)	126	239	0,4
Tourbière ombrotrophe (bog)	17	33	0,0
MRC La Côte-de-Beaupré	1 501	4 021	6,0



- 722 milieux humides identifiés ont une taille inférieure à 1 ha (48 %).
- 1 501 milieux humides regroupés en 794 complexes de milieux humides.
- Nombre de milieux humides avec des pressions anthropiques observées = 1 058 (70 %)
- Types de pressions dominantes : récréative, transport, énergie et résidentielle.